This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 102 829 884

a
4

1-10

Bd. June 1911.

HARVARD LAW LIBRARY

Received Dec 31 1911

MATHILDE ZEYS

UNE FRANÇAISE AU MAROC

77a
154

UNE FRANÇAISE
AU MAROC

UNE MAURESQUE D'OUDJDA EN COSTUME DE FÊTE.

5304

MADEMOISELLE MATHILDE ZEYS

UNE FRANÇAISE AU MAROC

ILLUSTRÉ DE 50 GRAVURES TIRÉES HORS TEXTE
D'APRÈS DES PHOTOGRAPHIES

147

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
1908

PRÉFACE

Voici *un livre intéressant, utile, simple et sincère. On me prie de le présenter au public, mais il se recommande de lui-même. Qui n'est désireux, aujourd'hui, de pénétrer dans le secret de cette vie marocaine, qui fut pendant de si longs siècles cachée au public européen ? Je me souviens du temps, bien proche (cela remonte à peine à une dizaine d'années) où, pour savoir quelque chose de ce qui se passait dans le Maghreb, nous n'avions guère d'autre ressource que de recourir au témoignage du bon derviche mendiant questionné par M. Mouliéras !*

Tout à coup, un rayon de lumière s'est fait. On commence à voir et à comprendre... un peu tard, peut-être. L'étonnant isolement où le Maroc a vécu depuis près d'un demi-siècle, quoique voisin immédiat de l'Algérie

et si proche de l'Europe civilisée, sera un des étonnements de l'histoire.

Maintenant, ce ne sont plus seulement les explorateurs, les soldats et les pionniers qui abordent le problème et soulèvent les voiles du mystère : Ce sont les femmes elles-mêmes. A cette investigation, qui est vraiment une découverte, elles appliquent leur coup d'œil prompt et pénétrant, leur sens psychologique aigu, leur fine et insinuante observation. Et puis, il y a des coins cachés de l'existence musulmane où seules les femmes peuvent pénétrer et, là, leur témoignage, — puisqu'il est unique, — est doublement précieux.

Le charmant livre intitulé Une Française au Maroc *répond excellemment à la double pensée exprimée dans ces quatre mots : il s'agit d'une femme et elle expose en une langue claire, simple, brillante, « passante », comme disait Mme de Sévigné, ce que ses yeux de femme ont vu sur cette terre nouvelle. Quand on aura parcouru cet ouvrage, si léger d'apparence, on saura tout le néces-*

saire et on aura fait autant que si l'on s'était attardé sur de lourds in-folio.

Si j'essayais de formuler en un seul mot mon sentiment sincère sur le livre de Mlle Zeys, je dirais que c'est un excellent guide au Maroc.

Il instruit, il éclaire, il prépare les voies. Il met en garde contre bien des préjugés ; il expose le passé et laisse entrevoir l'avenir.

Tous les Français, à l'heure présente, auraient intérêt à avoir ce guide *sur leur table : car les intérêts de la patrie sont engagés là. N'est-ce pas un devoir national, maintenant, de connaître du moins la fleur des choses sur lesquelles nous aurons à nous décider bientôt ?*

Cette fleur, Mlle Zeys nous la présente, avec un sourire, en ces jolies pages. Elle nous prépare au voyage que nous ou nos fils, bon gré mal gré, serons obligés d'entreprendre — et qui pourrait bien être un long voyage... !

GABRIEL HANOTAUX
de l'Académie Française.

UNE FRANÇAISE
AU MAROC

CHAPITRE I

ABD EL-AZIZ. — LA SITUATION ACTUELLE

La succession d'un sultan et les intrigues d'un vizir. — Le règne d'un jeune souverain. — Bibelots européens et tentatives de réformes. — Le *Rogui*. — Erraïssouli. — Les difficultés de l'heure présente.

La brûlante actualité de la question marocaine a souvent fait prononcer le nom d'Abd el-Aziz, et le règne du sultan actuel, si mouvementé depuis quelques années, semble destiné à marquer une étape particulière dans l'histoire et probablement l'évolution du Maroc. Les péripéties de sa lutte avec Bou Amara, les diverses influences qui se le disputèrent tour à tour avant la conférence d'Algésiras ont rempli les cinq dernières années et contribué à mieux dévoiler l'anarchie qui est l'état naturel au *Moghreb*, mais qui est arrivée maintenant à la période aiguë.

Abd el-Aziz monta sur le trône à l'âge de seize ans au préjudice de son frère Moulay Mohammed el-Aouar, écarté de la succession paternelle par les menées du vizir Ba Ahmed et un stratagème qui dépeint bien les mœurs du pays.

Au Maroc, la succession au trône ne se transmet pas forcément, comme dans les monarchies européennes, au descendant direct de la branche aînée, ou, comme en Turquie, à la branche collatérale. La dynastie actuelle doit sa souveraineté à son caractère religieux. Le sultan est avant tout pontife et c'est parce qu'il est pontife qu'il règne. La marque de sa dignité, c'est la *baraka*, ou droit de bénir, qui se transmet d'une génération à l'autre, non pas en suivant un ordre quelconque, mais du plus digne au plus digne, que celui-ci soit l'aîné ou le plus jeune de la famille. Si le sultan n'a pas pris la peine de désigner son successeur, c'est en général le fils préféré, celui qui a vécu le plus dans son entourage, que l'on suppose avoir hérité de la baraka, et qui, en conséquence, est appelé à régner.

D'autre part, comme l'autorité émane directement du souverain, il arrive que lorsque celui-ci vient à mourir elle n'existe plus et la contrée se trouve en proie à l'anarchie la plus complète, jusqu'à ce que le nouveau souverain soit proclamé. Tous ceux qui ont à faire valoir des droits quelconques à la succession chérifienne se mettent en marche pour aller

poser leur candidature; ils ont parfois à accomplir quelques journées de voyage avant d'atteindre la capitale, et si, en cours de route, ils apprennent qu'un tel a été proclamé sultan, il leur faut rebrousser chemin sous peine d'être considérés comme rebelles.

Moulay Hassan mourut dans des circonstances particulièrement difficiles relativement à sa succession. Il venait d'accomplir une expédition militaire contre des tribus rebelles et se trouvait sur le territoire de Tadla dont les habitants lui étaient hostiles. Sa mort rapide — il n'avait été malade que quatre jours — laissait la cour et l'armée abandonnées au milieu d'ennemis, dans une position des plus critiques; mais l'audacieuse énergie de Ba Ahmed conjura le danger. Lui seul avait assisté à la mort de son maître, aussi décida-t-il de la dissimuler le plus longtemps possible. Quelques serviteurs dévoués furent mis dans la confidence, tandis que le tambour convoquait les *tabor* auxquels on annonça que le sultan, en état de continuer son voyage, ordonnait la marche immédiate et rapide. Et, pendant deux jours, les porteurs de la litière impériale ne se doutèrent pas que ce palanquin aux tentures fermées, que tout le camp acclamait au passage, ne contenait plus qu'un cadavre. Pour mieux donner le change et ne point éveiller les soupçons, les repas du sultan furent préparés

comme de coutume et ostensiblement apportés dans la tente qui, à chaque arrêt, renfermait le palanquin chérifien.

Quand, la chaleur torride de juin hâtant la décomposition du cadavre, il ne fut plus possible de dissimuler la mort de Moulay Hassan, on avait du moins quitté le territoire hostile et les vizirs purent annoncer le décès de leur maître en même temps que proclamer sultan son fils préféré, Abd el-Aziz. La mahalla, bien près de se débander, fut entraînée à marches forcées vers Rabat, sur la côte de l'Atlantique, où l'attendait le nouveau souverain.

C'était un tout jeune homme, aux cheveux châtains, à la physionomie avenante, au visage rond et rosé. Fils de la belle Circassienne Lalla Rekia, il avait été élevé dans la maison d'un des principaux *chorfa* alaouites, Sidi Mohammed el-Merani. Son père, qui l'aimait beaucoup, l'emmenait souvent avec lui, et l'on prétend que dans un mouvement d'humeur contre son fils Moulay Mohammed, qui l'avait mécontenté pendant qu'il remplissait à Marrakech les fonctions de khalifa, Moulay Hassan aurait déclaré qu'Abd el-Aziz lui succéderait. Quoi qu'il en soit, les intrigues de Si Ahmed ben Mouça ou plus généralement Ba Ahmed, fils d'un esclave nègre du palais, et dont la fortune se liait étroitement à celle du jeune homme réussirent à le rendre sultan du Maroc.

D'esprit plus cultivé que ses frères, Abd el-Aziz semblait goûter assez médiocrement les plaisirs de la chasse et les exercices violents. La sensibilité qu'il témoigna à la mort de son père fut considérée comme une marque de faiblesse qui impressionna défavorablement à son égard[1].

Il est excessivement rare, sinon impossible qu'au Maroc le pouvoir soit transmis sans luttes et sans révoltes : les tribus sont toujours à l'affût d'une occasion d'affirmer leur indépendance et les compétitions ont éveillé les appétits... De divers côtés surgirent inévitablement des rebelles; au Rabat de Saffi, il ne fallut pas moins de cinq mois de siège sérieux pour les réduire, et l'île qui est située en face de Mogador abrita un certain nombre de prisonniers faits au moment d'affirmer la succession au trône du sultan actuel (1894).

Pendant les six premières années de son règne, Abd el-Aziz fut maintenu dans une sorte de tutelle par l'influence de sa mère, qui secondait la puissance du vizir Ba Ahmed. Celui-ci garda jalousement l'autorité jusqu'à sa mort, survenue en 1900. A ce moment Lalla Rekia fit prendre comme vizir à son fils l'ancien secrétaire du défunt, et la politique ne fut pas modifiée; mais déjà le jeune souverain, ne sentant plus peser sur lui la main de celui qui

1. Il avait fondu en larmes en saluant pour la dernière fois la dépouille de Moulay Hassan.

l'avait élevé au trône chérifien, brûlait d'exercer son autorité sans contrainte, et acceptait plus difficilement les conseils de sa mère. Enfin, l'année suivante, fatigué des observations de son grand vizir, il l'écarta pour appeler à sa place Si Feddoul Gharnit.

Alors, tout changea de face. Jusqu'ici, on avait résisté à l'intrusion de toute influence européenne; mais le sultan s'entoura d'hommes nouveaux, et, au grand scandale des vieux Marocains, il admettait dans son intimité quelques Européens qui, passant journellement des heures auprès de lui, lui inculquèrent le goût de notre civilisation. L'aventurier Mac Lean, devenu caïd, se promenait bras dessus, bras dessous, avec le Chef des Croyants dans les vastes jardins du palais chérifien, ou bien le souverain faisait sa partie de tennis avec M. Harris. Bien vite, Abd el-Aziz avait été fasciné par les produits de notre civilisation, et avait voulu posséder bicyclettes, automobiles, phonographes, appareils photographiques, téléphones, télégraphe, etc. Dans les immenses jardins du palais de Fez, il voulut que l'on construisît un chemin de fer; en attendant, il pédalait dans les allées ou les parcourait en automobile. Il se fatiguait d'ailleurs bien vite de ces jouets; son imagination en éveil réclamait sans cesse du nouveau, et peu après qu'il lui avait été amené à grands frais, l'objet de sa convoitise se

trouvait relégué à l'écart, tandis que le maître commandait déjà autre chose.

Les sensations de course plate et rapide que procure la modeste bicyclette ne lui suffisant plus, il imagina d'en commander une à roues ovales, afin d'éprouver des soubresauts. Les appareils photographiques durent être en or massif, et lui-même, non seulement ne dédaigna pas de poser devant l'objectif, au grand scandale de ses sujets qui, fidèles observateurs du Coran n'admettent pas la représentation de la figure humaine, mais fut photographié en costume quelque peu fantaisiste. On vit même son portrait s'étaler sur des cartes postales mises en vente dans les magasins de Tanger, expédiées au dehors, et le trouble provoqué chez les Marocains par ces faits, qui blessaient leur conscience, vint s'ajouter aux griefs qui amenèrent des partisans à Bou Amara.

Grâce à la source religieuse de son pouvoir, le sultan du Maroc jouit d'un prestige tel qu'il faut longtemps avant que ses actes, quels qu'ils soient, ou sa conduite même lui attirent le blâme de ses sujets. Ses pires extravagances passent pour autant d'inspirations divines, incompréhensibles au faible entendement du commun des mortels, et son pouvoir ne court un réel danger que s'il se trouve un homme, ou plutôt un autre chérif, qui semble posséder une baraka supérieure à la sienne. La moin-

dre calamité, un insuccès quelconque est alors habilement exploité par ses adversaires et interprété par le populaire comme la marque de la colère divine et la preuve que la bénédiction d'Allah a été retirée au souverain.

En 1902, vers la fin de l'été, circulèrent d'étranges rumeurs venant des régions de l'oued Innaouen. Il était question d'un chérif qui parcourait le pays et acquérait une grande influence dans les tribus. D'autre part, un certain malaise moral, né de l'étonnement qu'avaient causé les tendances européennes du sultan, se précisait en se transformant en un sentiment d'inquiétude et de mécontentement. Depuis longtemps, dans les régions insoumises du Sous et du Tazeroualt, circulait une ancienne prophétie annonçant la fin du règne de la dynastie actuelle et un successeur venant du Sous.

Une question de réforme des impôts provoqua la crise. Mû par une généreuse idée novatrice, Abd el-Aziz avait décidé d'assurer une plus juste répartition des contributions en les remplaçant par une sorte d'impôt foncier, le *tertib*. Certes, l'intention était excellente ; mais elle prouvait une inexpérience profonde, car elle heurtait de front tous les usages établis jusqu'ici et devait rencontrer la plus vive opposition, tant de la part du peuple, qui considérait comme une sorte de sacrilège la réforme des impôts coraniques, que de celle d'une foule de gens plus

TANGER : L'EMPEREUR GUILLAUME ARRIVANT SUR LE PETIT SOKO.

éclairés, auxquels l'état actuel des choses était profitable, à commencer par les caïds qui trouvaient fort désavantageux de n'être désormais plus autorisés à prélever leur part, fût-elle minime comme « une rognure d'ongle », en échange d'un salaire variant entre 2 1/2 et 10 douros par jour[1].

Inévitablement, la réaction devait avoir lieu. A Fez, un incident inouï jusqu'alors mit l'indignation à son comble. Un missionnaire anglais avait été assassiné, et son meurtrier s'était réfugié dans un asile inviolable, la mosquée de Moulay Idriss ; contrairement à toutes les traditions du passé, le sultan fit forcer cet asile et le coupable arrêté fut fustigé, puis mis à mort. La stupeur que causa cet événemet fut immense, car on ne renverse pas en un moment ce qui a existé durant des siècles, et surtout dans le domaine moral.

Le temps était propice à la venue d'un *rogui*[2], et dans ce pays primitif où la vie se passe en plein air, où l'activité — si on peut lui donner ce nom — se concentre sur la place publique, un fait est bien vite colporté et la réputation d'un prophète non moins rapidement établie. Il suffit de voir au Soko

1. Les caïds devaient prêter main-forte aux agents du fisc; les Oumana et Adouls s'occuperaient de l'évaluation et du paiement de la taxe.

2. Prétendant. On donne ce nom de rogui par dérision, depuis la tentative infructueuse et l'échec d'un prétendant qui portait jadis ce nom.

ces groupes d'auditeurs attentifs qui, pendant des heures entières restent accroupis, avidement suspendus aux lèvres d'un conteur, pour comprendre comment, l'imagination des peuples méridionaux aidant, peut naître une légende ou se former une nouvelle secte. Or, précisément à ce moment, grandissait la réputation de Bou Amara, et l'on se contait les miracles qu'il accomplissait. N'y avait-il point lieu de croire que la bénédiction d'Allah accompagnait ses pas?

Très habilement, en effet, le prétendant sut se faire une réputation de thaumaturge, et sur son compte se répandirent des récits de miracles, grossiers tours de prestidigitation démesurément grossis par les imaginations simples. Ne racontait-on pas, avec le plus beau sérieux et une conviction réelle, que des émissaires avaient été envoyés pour le tuer, mais qu'il avait deviné leurs desseins et, pour leur donner une marque de sa puissance, leur avait lui-même ordonné de tirer afin que l'on pût constater que les balles se trouvaient changées... en eau! Le bruit ayant couru que le prétendant n'était autre que Moulay Mohammed el-Aouar, ce fils de Moulay Hassan, emprisonné en 1893, parce que le sultan lui reprochait d'avoir commis des excès de pouvoir en son absence, alors qu'il remplissait les fonctions de khalifa à Marrakech[1], et celui-là même

1. Chaque fois que le sultan quitte Fez ou Marrakech, il y

qui avait été écarté du trône grâce à l'habileté de Ba Ahmed, Abd el-Aziz, pour prévenir le danger en faisant connaître la fausse identité de son rival, fit ouvrir à son frère les portes de sa prison de Mekinès, le fit venir dans son camp et lui prépara à Fez une entrée solennelle. Mais, telle était alors la réputation de Bou Amara et la confiance qu'il avait su inspirer à la foule grossière de ses partisans, que ce fait ne les convainquit nullement. Moulay Mohammed, disaient-ils, jouit du don d'ubiquité : il est à la fois à Fez ou à Mekinès et livrant bataille, ou plutôt, par instants, il se transporte miraculeusement à la tête de ses troupes. Alors, que faire contre un homme qui a commerce avec les esprits ? Les vivres ne lui manqueront jamais, prétendaient-ils encore : il n'a qu'à ouvrir les mains pour en faire découler le blé avec abondance.

Un tel état d'esprit, on le conçoit, était grave, et chez un peuple naïf, en même temps que farouchement fanatique, il n'est pas étonnant que Bou-Amara ait dès le début rencontré suffisamment de partisans pour tenir les troupes du sultan en échec et soutenir une lutte souvent indécise et pleine d'alternatives de succès et de revers. La victoire qui, en décembre 1902, effraya tant les gens de Fez et lui ouvrait en quelque sorte la ville si, contrairement à la

laisse un khalifa, qui est généralement un membre de la famille, fils, frère, oncle, etc., destiné à lui succéder.

tactique marocaine, il eût poussé sa marche en avant, marque une étape définitive dans son existence de prétendant au trône. C'est à partir de ce moment, en effet, qu'il organisa sa cour, constitua un maghzen, s'octroya les honneurs du parasol et d'une fanfare, qui, au Maroc, sont des attributs royaux, et forma sa mahalla, s'établissant ainsi en souverain en face du sultan qu'il combattait. Les liens qui l'unissaient à la tribu des Riata, dans laquelle il prit femme, lui fournirent un fort appui au milieu des fluctuations incertaines de ses alliances avec les tribus de l'Oued Innaouen, et lui ont permis de prendre solidement pied dans le Rif. Les douanes marocaines de Melilla lui ont, en temps opportun, assuré un assez beau revenu pour subvenir aux dépenses de la lutte et, de temps à autre, il sut faire courir le bruit d'une marche sur Fez. Il a d'ailleurs voulu jusqu'au bout jouer le rôle d'un souverain établi et reconnu en octroyant des concessions de territoire et en favorisant l'établissement de la factorerie de Mar-Chica, qui attira des réclamations du gouvernement espagnol. Il a su si bien affirmer son autorité que certains voyageurs ont même soutenu qu'il était bien le vrai Moulay Mohammed.

Et cependant, il est difficile de conserver encore des doutes sur son identité, suffisamment connue. De son vrai nom, Djilali ben Driss el-Zerhouni, le

rogui est un ancien *taleb*[1] de l'université, qui devint secrétaire de Moulay Omar, frère du sultan actuel. Impliqué dans une intrigue au moment où son maître était khalifa de Fez, il fut jeté en prison et y resta jusqu'en 1900. Il se mit alors à voyager en Tunisie et en Algérie, puis revint au Maroc pour y pratiquer le métier, fort lucratif, de marabout, ce qui lui était assez facile, puisque des tours de prestidigitation, probablement acquis au dehors, établissaient sa réputation. Il parcourait les tribus sur une monture qui lui valut son surnom de Bou Amara, (l'homme à l'ânesse), et chercha à se faire passer pour chérif, tentative qui lui réussit si bien que ses ambitions grandirent démesurément et le poussèrent à profiter des chances offertes par les circonstances. Les péripéties de la lutte pleine d'alternatives qui se livra, depuis lors, ont entretenu dans le pays ce fanatisme toujours dangereux qui se manifesta, à plusieurs reprises, par des événements tragiques dont les Européens sont inévitablement les premières victimes.

Retranché dans le Rif, Bou Amara a, de son camp de Selouan, tenu longtemps en échec les garnisons de Saïdia et d'Oudjda, qu'il réussit même à occuper un moment. De son côté, Abd el-Aziz, obligé de s'appuyer sur les uns pour combattre les autres,

1. Étudiant.

puis de se tourner parfois contre les premiers avec d'autres tribus, a, tout en se maintenant sur un trône plus ou moins chancelant, perdu quelque peu de son autorité et, quoique à certains moments des victoires aient pu le réconforter, il a dû lui-même concevoir parfois des doutes sur l'issue de la lutte alors engagée, notamment lorsque, par l'entremise de ses amis anglais, il acheta, moyennant trois cent mille francs, une villa en Angleterre, ce qui suggéra à un de ses ministres, plus sceptique que respectueux, une réflexion du goût de celle-ci : « C'est pour s'y retirer quand il sera dégommé ! »

Sa politique subit le contre-coup de ces incertitudes : à un moment donné même, une revue qu'il passait à l'occasion d'une fête annuelle l'effraya en lui faisant comprendre où l'avaient entraîné ses goûts ultra-modernes. Il s'était attendu à trouver trente mille hommes armés sur le champ de manœuvre, il n'y en eut que quinze cents ; c'est probablement comme conséquence à ce fait, qu'il prit une mesure brutalement énergique et décida soudain le renvoi de tous les étrangers qui émargeaient à un titre quelconque au budget du Maghzen. Ceci se passait en novembre 1904, au moment où la mission Saint-René Taillandier, envoyée auprès du sultan, mais dont le départ avait été trop longtemps différé, se préparait à quitter Tanger, et la nouvelle causa alors une grosse émotion. Puis les difficultés s'apla-

nirent, la mission française arriva à Fez après avoir reçu bon accueil sur son parcours; mais alors le voyage de Guillaume II à Tanger vint placer un grand point d'interrogation à l'horizon politique.

Survint la conférence d'Algésiras, avec l'élaboration de tout un programme de réformes financières, administratives et policières, qui fut accepté par le sultan et son Maghzen, mais avec le dessein secret et bien arrêté de traîner les choses en longueur, au moins en ce qui concerne divers points. Il est un certain nombre d'abus dont les fonctionnaires marocains se trouvent fort bien, et qu'ils ne désirent nullement voir disparaître; la politique fuyante du Maghzen, à part les dispositions qui peuvent contribuer à remplir l'escarcelle, ne vise qu'au maintien du *statu quo*, et, à travers mille détours et circonlocutions, oppose la force d'inertie aux activités européennes. Et pendant ce temps, le désordre ne cessait de grandir dans l'empire chérifien, dont les finances s'épuisaient au point que les troupes ne recevaient plus de solde et que le sultan lui-même, à plusieurs reprises, dut renoncer à quitter Fez pour une autre de ses capitales; l'argent faisant défaut pour couvrir les frais du déplacement.

L'affaiblissement du pouvoir se manifestait par des soulèvements partiels, des incidents et des troubles à la frontière algérienne — dont un des plus tragiques

fut le guet-apens de Tidjkdja, en novembre 1906; — des descentes plus fréquentes de tribus montagnardes dans les villes avoisinantes, et aussi la croissante audace du brigand Erraïssouli, qui s'était tenu jusqu'alors dans les montagnes du Djebel, mais qui jugea bon de se signaler par d'audacieux enlèvements, comme ceux de M. Harris, puis plus tard de MM. Perdicaris et Varley, ou d'interrompre les communications de l'intérieur avec Tanger, dont, tour à tour, il terrorisa la banlieue en rançonnant les villes et pillant les *azib*[1] ou l'administra à titre de caïd. Pareille administration devait, cela se conçoit, causer d'innombrables difficultés avec les Puissances et n'était point de nature à ramener l'ordre et la paix. L'insécurité et les risques que couraient les Européens devinrent tels qu'en novembre 1906, le corps diplomatique adressait au sultan une protestation au sujet de l'anarchie existante et des abus de pouvoir commis par Erraïssouli, et l'envoi de cuirassés fut jugé nécessaire à la protection des Européens. Mis ainsi en demeure, le Maghzen se décida à agir. Erraïssouli destitué fut déclaré rebelle par une lettre chérifienne lue à la grande mosquée de Tanger, et, pour prouver à quel point on recourait aux moyens énergiques, le concours du lieutenant Ben Sedira, le même qui, en 1904,

1. Enclos de ferme.

TANGER : SOLDATS DE LA LÉGATION DE FRANCE.

ENTRÉE DE CASERNE.

pointa les canons à Oudjda et assura ainsi la victoire du Maghzen, fut demandé.

Au mois de janvier eut lieu l'attaque de ce repaire qu'était Zinat, par les forces commandées par le ministre de la Guerre Mohammed el-Guebbas et Bouchta Bagdadi, et c'est avec grand enthousiasme que l'on annonça, en l'amplifiant, la grande victoire des troupes chérifiennes, qui avaient bombardé la forteresse, pillé, razzié et capturé nombre de têtes de bétail, alors qu'Erraïssouli leur avait habilement glissé entre les doigts — peut-être non sans complicités — pour se réfugier tour à tour chez les Ouled-Rass, les Beni-Msaouer et les Beni-Arous, où il avait jadis emmené MM. Perdicaris et Varley. Une fois en lieu sûr, il sollicita l'*amam* (pardon) chérifien, et c'est durant les pourparlers qu'il accomplit son dernier coup d'audace, en enlevant le caïd Mac Lean, qui s'était chargé des négociations pour le sultan, et s'aventura quelque peu imprudemment chez les Elkmès. Cette capture d'un Anglais, qui est investi de toute la confiance du sultan de Fez et jouit à sa Cour d'une situation tout exceptionnelle[1], le rend momentanément maître de la

1. Mac Lean, ancien officier dans l'armée anglaise qu'il dut quitter pour des motifs personnels, fut d'abord, sous Moulay Hassan, un obscur instructeur des troupes; il fut un des premiers et des plus chers amis européens d'Abd el-Aziz, réussissant à s'élever sans exciter les défiances des Marocains habitués à sa modeste présence.

situation, et il tient à en profiter pour acquérir une protection étrangère, qui le mettrait pour un certain temps à l'abri. De son côté, le Maghzen avait tout intérêt à négocier avec le fameux brigand, afin de pouvoir retirer les troupes envoyées à sa poursuite et les envoyer rétablir d'un autre côté l'autorité du sultan.

La proclamation de Moulay Hafid, à Marrakech, vient encore d'augmenter les difficultés dans lesquelles se débat Abd el-Aziz, en embrasant cette fois définitivement les régions du sud, qui, depuis plusieurs mois, étaient en pleine effervescence. L'assassinat odieux du docteur Mauchamp avait trahi déjà violemment l'explosion d'un fanatisme poussé à l'état aigu, et depuis lors, les tribus du Haouz ne se sont point calmées. Pour elles, le sultan de Fez, qui pactise avec les Européens, est suspect, et, déjà au mois de mai, elles manifestèrent le désir de proclamer sultan Moulay Hafid, alors khalifa de Marrakech, et de se défaire des étrangers. La tragédie de Casablanca a eu sa répercussion dans ces régions, et Moulay Hafid, jusqu'alors connu comme très dévoué à son frère, est soudain devenu son rival. Fanatisées par la présence du grand sorcier du sud, qui accomplissait avec ses « hommes bleus » l'exode annuel aux environs de Mogador, les tribus ont poussé le cri de « guerre sainte ». Fort heureusement, la leçon donnée par nos troupes aux Chaouïa

a calmé quelques ardeurs; mais jusqu'à quand?...

Moulay Hafid, à l'heure actuelle sultan de Marrakech, rival de son frère Abd el-Aziz, sur lequel il semble chaque jour gagner du terrain, n'est encore qu'un prétendant, ni plus ni moins que celui qui s'établit du côté du Rif, quoiqu'il ait paru dans des circonstances différentes, et que sa personnalité lui vaille quelque influence. Devant la gravité de la situation, Abd el-Aziz a tenté un coup décisif qui, fort heureusement pour lui, a bien réussi. Mal en sûreté au milieu du Gharb, il a quitté Fez pour Rabat, ralliant les tribus sur son passage, et se plaçant aussi, le cas échéant, à la portée d'un secours. Il est toujours le souverain du Maroc reconnu par les Puissances, et, à ce titre, peut solliciter leur concours ou tenter un emprunt, tandis que son adversaire n'a point cette ressource. Le manque d'argent qui se fait sentir chez le sultan de Marrakech a déjà détaché de lui quelques tribus, et ne lui permet pas de s'en attacher certaines autres. Les Rehamna et les Doukalas qui, avec les Ouled Zenizan et les Segharna ont contribué à son élévation témoignent déjà moins d'enthousiasme; les caïds de l'Atlas, Si Taïeb caïd du Goundalfi, Si el-Madani chez les Glaoui, ceux du Guelloulé et du M'tongi se sont ralliés à sa cause; les Azemmour l'ont reconnu, mais les Zemran ont montré fort peu d'empressement à rendre hommage, et le caïd Aïssa

ben Omar de Saffi a fait quelques réserves, tandis que Bargach, à Mogador, n'a pas manifesté de velléités de soumission au nouveau sultan. Dans cet imbroglio aux aspects toujours changeants qu'est, à l'intérieur, la politique marocaine, avec les perpétuelles agitations des tribus, les luttes de villes à campagnes, de Berbères à Arabes, il est difficile de préjuger ce que seront les événements, car la face des choses a des revirements inattendus. Abd el-Aziz, en sa qualité de souverain reconnu des Puissances, peut jouir de ressources pécuniaires qui ont, juqu'à présent, fait défaut à son rival — réduit à faire courir le bruit de la découverte d'un trésor— à moins que les agissements mystérieux des Holzmann et des Steinwachs ne réussissent à lui gagner l'argent nécessaire. Ma el-Aïnin, le grand agitateur, mettra son appoint dans la balance, selon qu'il se souviendra des libéralités d'Abd el-Aziz à son endroit, et restera fidèle à sa cause, ou qu'il se tournera du côté de Moulay Hafid. La contrebande de guerre, qui jette audacieusement armes et munitions sur la côte marocaine, favorise la continuation du désordre et des luttes qui, de toute part, déchirent le Moghreb et dont nous subissons le contre-coup sur nos frontières.

Le champ est ouvert à toutes les suppositions, à tous les imprévus, tant que le Maroc continuera d'être ce qu'il est : un composé de tribus fanatiques,

belliqueuses et indépendantes, réunies dans une même haine de l'étranger, à quelque nationalité qu'il appartienne; mais qui paraît le plus en mesure de modifier quoi que ce soit ou d'exercer une influence quelconque au Moghreb.

CHAPITRE II

LE MAGHZEN

Ce qu'est le *Dar-el-Maghzen*. — L'autorité du sultan. — Les ministres. — La cour. — Administration des caïds. — Tribus maghzen. — Pays de *Blad-es-Siba*. — Anciens impôts coraniques. — La justice et la protection européenne. — Comment on fait rentrer dans le devoir les tribus insoumises.

Il est difficile de se faire une idée exacte du *Maghzen* marocain, c'est-à-dire de se représenter l'administration, telle qu'elle existe réellement au Maroc, pays d'autocratie et d'anarchie tout à la fois, sous l'autorité nominale du sultan.

En règle générale, le terme de *Dar-el-Maghzen*, ou plus simplement Maghzen, désigne le Gouvernement et tous ceux qui en font partie : le sultan, tout d'abord, bien entendu, puis les ministres, les caïds, les pachas et autres fonctionnaires; mais il peut aussi, par extension, comprendre toute la machine administrative, depuis les grands ressorts qui lui impriment une direction jusqu'à ses plus infimes rouages. C'est alors, non seulement l'autorité

dans un sens abstrait, mais aussi la force qui soutient et impose cette autorité. Considéré à ce point de vue, on pourrait presque dire que le Maghzen représente deux parties : l'administration du territoire et la force armée qui l'étaie, en assure le prestige et la fait respecter.

Cette administration est personnifiée dans le sultan, qui est maître absolu de tous ses sujets, comme il en est le juge suprême. C'est du moins ainsi que l'on décrit son pouvoir; mais il ne faudrait pas prendre trop à la lettre cette énonciation purement théorique, car la différence est sensible entre les pays de *Blad-el-Maghzen*, où son autorité domine, et ceux de *Blad-es-Siba*, qui sont indépendants ou, pour mieux dire, insoumis. Les premiers, qui n'occupent guère qu'un cinquième de la superficie du vaste territoire marocain, subissent tout l'arbitraire des fonctions tyranniques d'un despotisme absolu; dans les autres, qui comprennent peut-être les quatre cinquièmes du Maroc, l'anarchie a pris en quelque sorte la forme de petites républiques sous l'autorité du chef de la tribu[1]. Le sultan y est

1. Dans les pays de *Blad-es-Siba*, aucun voyageur n'est en sûreté ou à l'abri du pillage s'il n'est accompagné d'un membre de la tribu qu'il traverse, assez influent pour le protéger et assez puissant pour que sa vengeance soit à craindre s'il arrivait quelque mal. La protection ou *mezrag* (lance) s'achète par une somme d'argent, moyennant laquelle le voyageur obtient comme passe-port un objet — généralement la lance — appartenant à son protecteur.

TANGER : LA LÉGATION DE FRANCE.

M. SAINT-RENÉ-TAILLANDIER DEVANT LA LÉGATION.

cependant reconnu, mais plutôt comme pontife religieux que comme souverain politique; on lui paie une certaine redevance, don des fidèles à leur chef spirituel, plutôt qu'impôt prélevé par le Gouvernement. Et si, d'une part, le sultan est vénéré au point qu'une de ses proclamations à son peuple, lue à la *kotba*[1], est portée à la mosquée en grande pompe, au son du canon et entre une haie d'honneur formée par les soldats rangés sur le passage du porteur du message chérifien, d'autre part, il ne saurait voyager en franchissant ses États d'un bout à l'autre; et il est obligé parfois de se détourner de sa route ou même de rebrousser chemin, selon les dispositions de telle ou telle tribu qui lui refuse le passage sur son territoire, si ses agents n'ont pu réussir à négocier avec ces mêmes tribus pour lui obtenir, moyennant finance, la faculté de traverser. Il y a deux cents ans, par exemple, l'on pouvait se rendre par la route directe de Fez à Marrakech, tandis qu'actuellement il faut faire un détour à cause des tribus insoumises.

C'est en raison de cet état d'anarchie que le Maghzen ne peut jamais savoir au juste de quelles forces il dispose pour soumettre des révoltés ou combattre un rogui, car telle tribu qui, aujourd'hui se déclarera pour lui, se tournera peut-être demain

[1] Lecture qui se fait à la mosquée, le vendredi.

contre lui; comme aussi le contraire peut se produire, si ses agents ont été assez habiles pour gagner tel ou tel chef à la cause chérifienne. Et cependant, si à un moment quelconque le sultan déclarait la *djehad* ou guerre sainte, toutes ces mêmes tribus se grouperaient étroitement autour de lui pour combattre les chrétiens détestés.

Le sultan, qui parfois convoque à titre consultatif des assemblées de notables, a immédiatement au-dessous de lui des ministres, exécuteurs de ses ordres. Les attributs de leurs fonctions sont la *bénika*, une sorte de pièce un peu allongée et d'assez grandes dimensions, qui contient, comme meuble principal, le casier des archives. C'est dans cette chambre, sommairement meublée de nattes et de tapis, que se tiennent, pour expédier les affaires qui sont de leur ressort, les ministres avec leurs secrétaires accroupis autour d'eux, prêts à transcrire ce qu'ils leur dicteront. Il existe neuf bénikas ou postes de ministres; le plus important de tous est celui de l'*ouzir*, que nous appelons grand-vizir[1] et qui est une sorte de premier ministre ayant autorité sur les gouverneurs, pachas et caïds placés au commandement des grandes villes et à la tête des tribus. Le ministre de la Guerre ou *Alef* (payeur) est plutôt, ainsi que son nom l'indique, une

1. En réalité, c'est le seul ministre ayant droit au titre de vizir, qui est cependant donné quelquefois aux autres par courtoisie.

sorte d'intendant d'armée « chargé du fourrage ». Le ministre des Affaires étrangères[1] porte encore le nom de « ministre de la mer », comme au temps des corsaires barbaresques. Vient ensuite le ministre des Finances (*amin el oumana*), celui chargé de la perception des impôts et autres revenus, etc. A citer encore le « ministre des réclamations ». qui accueille les plaintes des tribus ou des particuliers contre les fonctionnaires et les transmet aux autorités compétentes, c'est-à-dire au sultan ou au tribunal du Chraâ, selon le cas.

Chaque bénika reçoit journellement un grand nombre de visiteurs, fonctionnaires et caïds pour la plupart; les plaignants se rendent auprès du ministre des réclamations.

Les ministres se réunissent périodiquement pour délibérer en une sorte de conseil. Leur assemblée a lieu dans une grande cour rectangulaire entourée d'une colonnade par laquelle on accède aux différentes bénikas. Au fond de la même cour, ouvre le cabinet de travail du sultan.

Jadis la politique de Moulay Hassan avait fait des ministres autant d'instruments dociles de la volonté souveraine et établissait le grand vizir fort au-dessus de ses collègues. Sous Abd el-Aziz, se mani-

1. A un représentant à Tanger auprès du corps diplomatique. C'est actuellement Mohammed Torrès, le même qui, avec El Mokri, fut délégué à Algésiras. On lui a adjoint tout récemment El Guebbas.

festa une tendance nouvelle : les ministres devenaient des inspirateurs, des conseillers, et ceux de la Guerre et des Affaires étrangères grandissaient en importance. De même, les ministres ne recevaient pas de traitement, mais prélevaient sur les affaires qui passaient entre leurs mains de forts jolis bénéfices, ou bien encore faisaient chèrement acheter leurs services par ceux de leurs subordonnés qui en avaient besoin; le sultan actuel, voulant supprimer les abus et rendre ses ministres moins accessibles aux « pots de vin », déclara qu'ils toucheraient dorénavant des appointements fixes. Ils n'étaient aussi responsables autrefois chacun que de sa bénika et ne délibéraient point entre eux; mais ils prirent désormais l'habitude de se réunir chez le grand vizir, après ou avant le moment où ils se rendaient auprès du sultan pour le conseil, et de discuter entre eux les diverses affaires.

La cour du sultan comprend, à son tour, un nombre important de fonctionnaires de tout rang. Au plus haut échelon, figure l'*hajib* ou chambellan, auquel ses fonctions valent le privilège de se tenir constamment aux côtés du souverain, et, comme il est le seul qui soit admis dans son intimité, il se trouve dans des conditions éminemment favorables pour gagner un grand ascendant sur le maître. L'hajib est le chef des divers corps que forment les gens employés au service du sultan. Il a so ses

ordres les gens de la tente, chargés de placer l'*afrag*[1] chérifien qui, en campement, sépare des autres la tente impériale et de veiller aux portes; les gens du thé, du lit, des ablutions, de la natte, etc... (ces derniers se recrutent le plus généralement parmi les chorfa de la dynastie). A titre d'intendant de la maison impériale, chargé des dépenses de la cour, l'hajib a les honneurs d'une bénika.

Il n'en est pas de même du caïd méchouar, qui est cependant, lui aussi, un des plus hauts fonctionnaires du Maghzen. De même que l'hajib a la direction de tout ce qui concerne le service intérieur du palais, le caïd méchouar est placé à la tête des services extérieurs. Il est toujours choisi parmi les officiers de la garde impériale et remplit les fonctions d'une sorte de maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs et aussi des caïds qui ont obtenu la faveur d'une audience (à lui incombe de même le soin d'arrêter ces derniers, quand ils sont tombés en disgrâce). C'est lui qui est chargé de remettre la correspondance du souverain. Il a également sous ses ordres les gens de l'écurie, affectés à l'entretien des grandes écuries impériales[2]

1. L'*afrag* est une grande toile de 2 mètres de haut qui, tendue sur des piquets, forme un mur de séparation entre la tente qu'habite le sultan et le reste du campement.

2. Ces écuries contiennent toujours deux à trois cents chevaux,

et parmi lesquels se recrutent les hommes qui marchent devant et à côté du cheval du sultan en agitant de légères mousselines pour chasser les mouches. En général, les divers titulaires, dont quelques-uns très importants, qui forment l'escorte immédiate du souverain relèvent du caïd méchouar : ce sont les porteurs du fusil, du sabre, de la litière, du coussin, etc., ceux qui précèdent le sultan en portant des lances, et d'autres encore. Parmi eux, les fils de caïd sont en majorité, et certaines fonctions, comme celles de porte-parasol, par exemple, sont, pour ainsi dire, héréditaires dans quelques familles.

La plupart de ces emplois de cour sont tenus par des gens de la *koumya* (poignard), dont le caractère militaire est désigné par un poignard recourbé qu'ils portent en sautoir, tandis que, par opposition, le personnel administratif, c'est-à-dire les fonctionnaires civils remplacent la koumya par une *chkara* (sacoche), qui est l'insigne de leurs fonctions.

La garde impériale est représentée par deux corps de cavalerie : les *msakrin*, qui sont les plus nombreux, composent la garde proprement dite[1], tandis que les *mchaouri* ne sont que des sortes d'estafettes.

parmi lesquels le sultan choisit ceux qu'il donne en cadeau. Le dressage est confié à des écuyers spéciaux.

1. Dans les campements, leurs tentes sont toujours dressées en bordure du camp chérifien.

Au point de vue administratif, les villes sont confiées à des gouverneurs, et le reste du pays est divisé en un nombre variable de tribus, à la tête desquelles sont autant de caïds chargés de remplacer le sultan et maitres absolus de leur caïdat. Ce sont eux qui répartissent l'impôt et en reçoivent le montant, qu'ils font percevoir par leurs agents; ils sont aussi juges pour tous les cas qui ne relèvent point de la loi religieuse et recrutent le contingent militaire. Les tribus sont réparties de façon quelque peu arbitraire, car, selon les besoins de sa politique, le Maghzen, tantôt les morcelle et en détache brusquement des fractions qu'il ajoute à d'autres caïdats ou qu'il forme en tribus indépendantes, tantôt en réunit plusieurs en une seule, afin d'empêcher des révoltes toujours possibles.

Chaque année, à l'occasion de certaines fêtes ou quand il est mandé à la cour, le caïd doit apporter au sultan la *hédia*[1], c'est-à-dire le montant de l'impôt. Il s'arrange de façon à ne donner que le moins possible et à conserver le reste pour lui, ce

1. La hédia, qui est la redevance des tribus, est reçue par le sultan aux trois grandes fêtes religieuses de l'année (Aïd el Kébir, Aïd es Seghir et Mouloûd). Elle peut être en argent ou en nature, selon sa provenance. Le cadeau que fait personnellement au sultan, et à titre de *ziara*, le caïd qui se rend à la cour est toujours en argent.

qui donne lieu, durant quelques jours, à un marchandage et une lutte de finesse de part et d'autre : l'un cherchant à tirer ce qu'il peut, l'autre à garder le plus possible. Cependant, il faut bon gré mal gré verser une somme suffisante, fixée le plus souvent par l'arbitraire ou le caprice du souverain, sous peine de s'attirer la disgrâce et le châtiment, c'est-à-dire l'arrestation et la confiscation de tous ses biens[1]. Les hautes fonctions que remplit le caïd ne le mettent point à l'abri de la mauvaise fortune, quand il a cessé de plaire, et sa chute n'en est alors que plus profonde. Il a été un personnage trop important, disposant d'une influence trop considérable pour n'être plus à craindre, même après qu'il est tombé; aussi ne lui permet-on pas de s'effacer, de se faire simplement oublier : il est parfois relégué dans quelque endroit qu'on lui assigne, parfois aussi incorporé dans l'armée à titre de simple cavalier.

Les intrigues du Maghzen, habile à consommer la perte de ceux qui lui semblent trop riches ou dont la puissance pourrait lui porter ombrage, ne sont pas le seul danger qui menace les caïds : ils ont aussi à redouter les velléités indépendantes des propres tribus qu'ils administrent, c'est pourquoi

1. Autrefois, le caïd qui avait déplu était revêtu d'un djellab en bois garni de clous à l'intérieur. Aujourd'hui, l'on se contente de piller et détruire sa maison et de faire main-basse sur ses biens.

FEZ. MOSQUÉE DE KARAOUÏN.

FEZ. RUE CONDUISANT DE LA BABEL MAHROUQ; A GAUCHE, MURAILLES DE LA KASBAH DE FILALA.

ils vivent, avec leur famille, retranchés dans des *kasbahs*, c'est-à-dire des enceintes suffisamment fortifiées pour leur permettre de soutenir, le cas échéant, un siège d'une certaine durée. En général, cependant, le caïd est choisi dans une des familles notables de la tribu, à moins que celle-ci n'inquiète par ses allures remuantes ou qu'elle témoigne de sentiments trop ouvertement hostiles au Maghzen, qui, alors, juge plus à propos de choisir un chef étranger pour ne point préparer une coalition contre lui-même. Mais dans ce cas, il peut aussi arriver que, ce chef ne plaisant pas à la tribu, elle refuse de l'accepter, et l'autorité, tenue en échec, est quelquefois obligée de modifier son choix. Malgré tous ces inconvénients et les menaces suspendues au-dessus de lui, le poste de caïd est très envié; d'ailleurs, son titulaire s'expose le moins possible aux mesures de rigueur et sait, à son tour, si bien pressurer ses administrés pour les faire débourser qu'il arrive encore à garnir très suffisamment sa propre escarcelle.

Certaines tribus jouissent de privilèges spéciaux, et d'une organisation différente : ce sont les *tribus maghzen*, sortes de colonies militaires dont les membres sont gens du Maghzen et durant toute leur vie à la disposition du sultan. De ce fait, ils sont exempts d'impôts et ont plus de chance que les gens des autres tribus de parvenir aux emplois publics et aux dignités gouvernementales. Leur ori-

gine remonte au XVIe siècle, à l'époque de l'établissement de la dynastie saadienne. C'étaient alors autant de corps de cavalerie formant la garde du sultan ou appuyant son pouvoir, et qui devinrent, avec les transformations apportées par le temps et les événements, des tribus d'élite vivant sur des terres autrefois données à leurs ancêtres. Leur organisation est purement militaire. Les villes maghzen[1] sont gouvernées par un pacha de guich[2], qui est une sorte de gouverneur militaire. De même que les tribus, elles fournissent un contingent déterminé et ces *mokhasni*, ou cavaliers, composaient autrefois toute l'armée marocaine[3]; mais vers le milieu du XIXe siècle, le sultan Sidi Mohammed ben Abderrahman, ayant reconnu l'insuffisance de ses forces, s'occupa d'organiser une armée permanente à laquelle participeraient toutes les tribus soumises, et les mokhasni ne formèrent plus que la garnison stable des villes, en même temps qu'ils étaient employés aux opérations de police[4].

1. Sont maghzen : les kasbahs de Marrakech et de Rabat; les villes de Larache (El Araïch) et Tanger en même temps que sa banlieue, puis quelques petites places fortifiées, disséminées dans le pays, etc.

2. Le guich est la réunion des combattants fournis par la tribu.

3. Ils touchent une solde, et aussi une indemnité de nourriture et d'entretien appelée le *râteb*.

4. Les modifications apportées à ce sujet par la conférence d'Algésiras mais qui n'ont pas encore jusqu'ici été mises en vigueur sont destinées à changer ces dernières attributions.

A côté de cet élément héréditaire, le Maghzen comprend aussi un élément temporaire; mais ceci plutôt dans l'ordre administratif. Ce sont les gens qui, n'étant pas nés maghzen, le sont devenus par fonctions, c'est-à-dire ont été appelés à en faire partie durant une période limitée ou à vie, parce que leur habileté, leurs talents, parfois aussi leur influence ou quelque autre cause les désignait pour occuper les fonctions dont ils ont été investis. Peut-être est-il superflu d'ajouter que le personnel maghzen, par cela même qu'il représente une fraction du pouvoir, affecte de se considérer comme fort au-dessus du reste de l'humanité, et que, de ce fait, dans les villes impériales, il se tient totalement à part du reste de la population.

Les tribus insoumises ou de *Blad-es-Siba*, tout en étant en révolte, gardent cependant des rapports avec le Maghzen. Elles ne fournissent, naturellement, pas de contingents en hommes ou en argent, mais tout au plus une vague redevance, qui s'adresse au chef religieux. Les villes des plaines, de même que les régions à la portée d'atteinte du pouvoir, sont forcément Blad-el-Maghzen, et vis-à-vis d'elles, l'administration marocaine use largement du droit du plus fort; mais les tribus montagnardes ne sont plus accessibles à son action, aussi, avec celles-là observe-t-il une réserve prudente. Certaines tribus sont généralement soumises, d'autres toujours

remuantes; quelques-unes oscillent perpétuellement entre ces deux états. Le sultan exige des tribus soumises qu'elles assurent le libre passage et la sauvegarde de la vie et des biens des voyageurs sur leurs territoires. Ce sont elles, aussi, qui lui fournissent les hommes avec lesquels il peut combattre les révoltés et l'argent pour faire face aux dépenses des expéditions et fournir au budget du Maghzen,

Jusqu'ici les impôts n'étaient que ceux imposés par le Coran : l'*Achour* qui, d'après la stricte loi de Mahomet, n'aurait dû être payé qu'en nature et ne devait pas dépasser un dixième de la récolte en grains, olives, etc.; mais les agents du Maghzen, peu scrupuleux d'observer cette loi, en sont arrivés à exiger en argent le paiement de la valeur du tiers environ des récoltes, dont l'estimation, faite sur pied, donnait lieu à d'autres abus encore : le fonctionnaire qui était chargé de l'évaluer, tâchant d'obtenir de l'argent des contribuables pour garnir sa propre bourse, donnait à la récolte une valeur exagérée, puis la diminuait selon la petite somme touchée en échange de cette complaisance. Un tiers environ de ce qui reste aux indigènes est généralement prélevé encore comme impôt sur l'eau des rivières. Celle-ci, détournée au moyen de *seguia* construites par corvée, appartient en effet au sultan, qui la fait payer à ses sujets. La *zekkat* se

rapporte aux bestiaux et enlève encore un tiers environ du reste, s'ajoutant à un autre impôt qui se paie par *gourbi* (hutte). Ecrasé d'impôts, le malheureux campagnard marocain en est réduit à cacher soigneusement toute trace, non pas de fortune, mais simplement de bien-être, pour ne pas devenir la proie d'un fisc toujours prêt à le dépouiller de ce qu'il amasse fort péniblement.

Abd el-Aziz voulut modifier les impôts existants en leur substituant le *tertib*, c'est-à-dire une taxe qui s'appliquait à tous, était établie d'après un tarif et prélevée sur les terres arables, le bétail, les arbres fruitiers. La réforme des impôts, comme d'ailleurs tout ce qui semble modifier quelque peu les institutions immuables au Maroc, a toujours été chose délicate, et, déjà au XVIIIe siècle, quand le sultan Sidi Mohammed (ben Abdallah) voulut imposer les balances des marchés aux huiles et au beurre, il fut obligé, pour rassurer les consciences effarouchées, de faire rendre par les *oulema* une sorte de jugement qui reconnaissait au souverain le droit d'établir des impôts supplémentaires lorsque ses ressources étaient insuffisantes à l'entretien de son armée. Dans le cas présent, les tribus ne comprirent pas et refusèrent de payer. Ce fut le signal de la rébellion du nord-ouest qui, en 1902, favorisa l'apparition de Bou Amara.

A côté de ces impôts directs et réguliers, il faut

en compter d'accidentels et d'indirects, tels que la *mouna* pour les personnages officiels, la *naïba*, ou impôt supplémentaire pour parer aux frais de la guerre, les amendes (*daera*). Certains monopoles, des droits sur les marchés, le revenu des douanes (en grande partie affermé pour garantir des emprunts étrangers) sont des sources de revenu de création relativement récente, qui viennent se placer à côté d'autres moins importantes. Il est difficile d'évaluer le rendement de tous ces impôts; d'après les calculs les plus vraisemblables, on suppose qu'environ 20 à 30 millions étaient annuellement versés à la *Bit-el-mal*, c'est-à-dire au Trésor impérial; le reste, et non la moindre part, s'arrêtant en route pour dorer les mains des divers fonctionnaires qui, à divers titres, entourent le souverain. La Conférence d'Algésiras a proposé un système établissant un meilleur rendement des impôts avec la création de nouveaux revenus, qui est de nature à faire disparaître bien des abus; mais l'on connaît, hélas! les difficultés que rencontre la mise à exécution des divers articles qui forment la fameuse convention

En attendant, l'argent des impôts, converti en pièces d'or, est divisé en deux parts inégales : l'une est affectée aux dépenses courantes, et l'autre est enfermée dans les mystérieuses cachettes de Fez, Mékinez et Rissani-Abouam, au Tafilelt. Les

sommes sont transportées à destination par des convois de mules sous bonne escorte de soldats du maghzen, et pour que le secret ne soit point violé, on fait disparaître les esclaves après qu'ils ont enfoui les trésors.

Le Trésor — « qu'Allah le remplisse! » telle est l'éjaculation qu'ajoutent les Arabes chaque fois qu'ils en font mention — le Trésor, d'après les suppositions les plus vraisemblables, car on en est réduit aux conjectures, devrait se monter à quelques centaines de millions. Il comporte une réserve à laquelle il est formellement interdit de toucher, sauf dans le cas de *djehad* (guerre sainte), cas pour lequel il est spécialement destiné.

Le sultan, avons-nous dit, est le juge suprême de ses sujets. Cependant, en dehors de celle des capitales où il réside momentanément, la justice est rendue par ses représentants : caïds, cheiks ou pachas des villes. La loi, on le sait, c'est, dans la vie civile aussi bien que dans la vie religieuse, le Coran, plus ou moins modifié, selon la localité, par un droit écrit et aussi par le bon plaisir ou la cupidité du juge, qui n'éprouve guère de scrupules à faire acheter son verdict. Ceux qui savent le mieux appliquer les principes du livre saint sont appelés à siéger au tribunal du *Chrâa* où le Coran et ses commentaires, particulièrement celui de Sidi Khelil, fort en honneur au Maroc, tiennent lieu de code.

Le caïd ou le pacha siège ordinairement en plein air, dans une sorte de petite cour couverte, où il entend les plaignants et rend son jugement. Pour la justice civile, il est assisté de *tolba* ou lettrés. Les *adoul* (notaires) peuvent être appelés à remplir les fonctions d'arbitres dans les causes obscures. Les motifs de contestations sont rendus plus nombreux par la facilité avec laquelle se fabrique un faux. En effet, la signature de deux adoul suffit pour donner à un acte toute son authenticité, et celle des parties contractantes n'est nullement nécessaire ; de sorte qu'avec la complicité des notaires, il est aisé de remanier complètement un contrat quand il n'a pas été légalisé par le cadi, ce qui est un moyen de se prémunir contre la fraude.

Au point de vue pénal, tous les musulmans devraient être justiciables du cadi ; mais le pacha et ses agents interviennent dans les cas de simple police et, par extension, aussi parfois quand le délit est plus grave.

Tout attachés qu'ils sont à leurs mœurs et coutumes, les Marocains n'ont pourtant point une confiance illimitée dans la justice de leur pays, car ils sont très heureux de se mettre sous la protection d'une nation européenne, en vertu de la convention[1] qui assure à tout indigène associé avec un Eu-

1. Madrid, 1880.

FEZ EL BALI VU DE BAB-FETOUH.

ropéen dans une entreprise ou exploitation commerciale, industrielle ou agricole, le bénéfice du protectorat de la nation à laquelle appartient son associé. C'est-à-dire qu'un Marocain associé à un Français ou employé par lui, devient protégé français; avec un Anglais, protégé anglais, etc., et que pour les délits qu'il commettrait ou les affaires litigieuses, il tombe sous l'autorité des lois françaises, anglaises ou autres, selon lesquelles il est jugé. Des tribunaux sont institués dans les légations — celui de France relève, pour les appels, de la Cour d'Aix.

Ce système est si avantageux pour soustraire les indigènes à l'oppression et aux abus que petits et grands recherchent la protection — les juifs ont largement bénéficié du privilège — et il arrive parfois que le courtier d'un marchand européen, au lieu de se faire rétribuer par lui, le paie, au contraire, en échange d'une situation qui lui assure une justice plus équitable. Dans beaucoup d'associations, une partie du capital apporté par l'étranger est représenté par la valeur de la protection acquise[1].

Parfois aussi, pour implorer la protection d'un

1. Les commerçants des villes de la côte se servent pour les affaires à l'intérieur de courtiers indigènes qui achètent les grains sur les marchés dans le pays, ou ont des associés agricoles, c'est-à-dire sont en rapport avec des cultivateurs auxquels ils fournissent une avance et qu'ils font bénéficier de la protection européenne.

homme puissant, les Marocains en détresse ont recours à une immolation. Immoler un mouton devant la maison ou la tente d'un grand personnage, c'est se déclarer son fidèle serviteur et aussi, selon le cas, lui offrir un holocauste pour implorer sa protection dans une affaire quelconque. Les indigènes font cela aux *bachadours* quand ils veulent les supplier d'intercéder pour eux.

Dans leurs démêlés avec les gens du pays, les Européens peuvent choisir entre la juridiction de leur consul ou celle des caïds; mais leur préférence n'est pas douteuse, car, devant les tribunaux indigènes, le témoignage d'un chrétien n'a pas de valeur contre un musulman.

Entre le Maghzen et ceux de ses sujets qui composent les tribus insoumises, la guerre est à l'état continuel, et plus ou moins latent. Quand celles-ci s'agitent violemment et qu'elles deviennent par trop remuantes, on est obligé de recourir aux grands moyens et une *harka* ou expédition militaire est décrétée. Celle-ci correspond, naturellement, à une levée supplémentaire et à l'appel de soldats fournis par les tribus maghzen. Si le cas est grave, les contingents ordinaires peuvent être doublés.

Quant à l'expédition elle-même, c'est plutôt une parade accompagnée de pillage qu'autre chose : le but principal étant, non de pacifier en s'efforçant d'établir l'ordre au milieu du désordre ou de rem-

porter une victoire à la suite d'un combat rangé, mais de *bluffer* en étalant et en faisant évoluer devant l'ennemi les forces qui pourraient intervenir, s'il fallait aller jusque-là, puis de négocier à la faveur de l'intimidation. D'ailleurs, la *mahalla*, très décimée par de nombreuses désertions, mais encore imposante, est installée sur le territoire ennemi, et s'applique consciencieusement à le manger, c'est-à-dire à le piller le mieux possible, justifiant les craintes de ceux qui prient le Ciel, « non pas de détourner la grêle, qui ne détruit que la moisson, ni de détourner les sauterelles, qui n'en veulent qu'aux récoltes », mais de les préserver des soldats du Maghzen, « qui détruisent la maison, égorgent les enfants, enlèvent les femmes et laissent derrière eux la ruine et le désespoir ».

Entre temps, comme il faut aussi faire quelques démonstrations militaires, les cavaliers exécutent d'inoffensives fantasias pendant que des *chorfa*[1], choisis par le Maghzen comme jouissant d'une grande influence locale, engagent avec d'autres chorfa, réquisitionnés par les tribus, une série de négociations dont le but inavoué est de semer la discorde entre les rebelles ou, tout au moins, de les dissocier. Une fois que l'accord est à peu près établi, que les conditions de soumission sont posées et

1. Pluriel de chérif.

discutées, le pays est complètement ruiné, et c'est le moment que choisit la *mahalla* pour se couvrir de gloire : elle tente alors un grand coup et accomplit une *songa*, c'est-à-dire une reconnaissance offensive. Quelques douars mal défendus sont attaqués, puis brûlés ; on coupe les têtes de malheureux paysans pris à l'improviste, pour fournir un butin qui, promené en signe de triomphe à travers les villes impériales, témoignera de l'éclatante victoire remportée par les troupes du Maghzen, et du châtiment exemplaire infligé aux rebelles.

Le rôle pacificateur de la mahalla est alors terminé ; elle peut désormais se retirer avec le sentiment de satisfaction qui naît toujours du devoir accompli et de la besogne achevée.

CHAPITRE III

LES DIVERSES RÉGIONS MAROCAINES

Le Rif. — Les Presidios espagnols. — Les relations avec le Maghzen. — Point d'appui du rogui. — Le type rifain. — Le Gharb. — La région de Marrakech. — Le Sous et quelques villes du passé. — Rivalités de familles chérifiennes. — Les grandes foires. — Les nomades. — Origine de la dynastie actuelle. — Une richesse du Tafilelt. — Les *Ksouri* des régions frontières.

Le vaste empire du Maroc, uniformément divisé en tribus et en caïdats, ne comporte pas d'autre organisation territoriale; mais il est cependant composé d'un certain nombre de régions suffisamment distinctes les unes des autres, qui forment chacune un ensemble ayant ses caractères particuliers. Ces régions peuvent, à grands traits, être classées ainsi : le Rif avec les Djebala, le Gharb, le Houz ou région de Marrakech, le Sous avec l'oued Draa, le Tafilelt, le sud-est marocain et enfin le bassin de la Moulouya. Dans les unes prédomine l'influence du sultan, tandis que d'autres sont totalement ou partiellement insoumises.

Une des contrées les plus farouches et les plus remuantes est, sans contredit, le Rif, cette dernière partie inexplorée du littoral méditerranéen, pays d'épouvante et d'effroi d'où, comme l'a dit M. Duveyrier — qui lui-même fut réduit à le voir de loin sans y pénétrer — on connaissait seulement ce qu'on peut en apercevoir du pont des navires.

Le Rif, dont la configuration offre beaucoup d'analogie avec notre Tell algérien — il peut d'ailleurs en être considéré comme le prolongement, — est cette bande de côte qui s'étend depuis la province d'Oran jusqu'à la tribu maritime de R'mara, non loin de Tetuan. C'est dans son territoire que se trouve enclavé le petit *presidio* de Melilla, dont la frontière, marquée par des tas de pierres blanchies à la chaux, s'étend en un demi-cercle de quatre kilomètres de rayon. Et elle sert de profonde démarcation, cette frontière; les soldats espagnols, qui tiennent garnison à Melilla, ne peuvent, sans risquer leur vie ou s'exposer aux coups de fusil de leurs turbulents voisins, s'aventurer au delà d'une bande de terrain neutre protégée par une ligne de petits forts; et l'établissement d'un de ces forts près d'un marabout faillit, en 1893, amener une guerre entre l'Espagne et le Maroc.

Il est expressément stipulé que les Européens ne pourront pénétrer au Maroc par le territoire de

Melilla et que le commerce marocain doit rester entre les mains indigènes. Les Rifains, qui vont et viennent sur le territoire espagnol, doivent, avant d'y pénétrer, déposer leurs longs fusils et leurs armes; ils les laissent généralement dans une sorte d'auberge située à la limite, et les prennent au retour. Près de la porte de la ville se trouve la douane marocaine, établie en 1866 par un accord spécial, et par laquelle passe une certaine partie des importations.

L'Espagne ne tire pas grand bénéfice de la petite colonie, où elle a établi des pénitenciers, guère plus de Alhoucemas et des Zaffarines; mais elle tient à conserver, par un louable sentiment de tradition, ce petit coin de terre dont la conquête fut une page de son histoire; ce qui n'empêche pas les militaires qui tiennent garnison dans la petite ville aux rues en décor d'opéra-comique rangées à l'abri de la forteresse, d'éprouver la sensation d'un exil.

Une tentative que fit l'Espagne, en 1854, pour châtier ses turbulents voisins sans l'intervention du Gouvernement marocain, ainsi que ses traités lui en conféraient le droit, amena indirectement la guerre de 1859-1860 et, en 1893, lui valut des représailles qui nécessitèrent une expédition pour venger les affronts. L'affaire se termina, vers l'époque de la mort de Moulay El-Hassan, par le paiement d'une indemnité de vingt millions de pesetas.

Placés dans une forteresse naturelle, qui leur facilite le métier de pilleurs d'épaves, les Rifains ont toujours su conserver leur indépendance, et aucun peuple ne peut se vanter de les avoir asservis. Aujourd'hui encore, englobé dans le *Moghreb*, le Rif fait partie de ces territoires considérables que les Marocains qualifient du nom de *Blad-es-Siba* (pays abandonné), ce qui signifie que les Rifains, n'ayant rien à redouter d'un souverain sans marine et sans armée puissantes, vivent dans un état de demi-indépendance. Les cadeaux ou offrandes que leurs caïds peuvent envoyer au sultan ne représentent qu'une soumission très platonique : cadeaux et offrandes s'adressant au Chef des Croyants et non au suzerain, et le Maghzen, connaissant son impuissance à faire une conquête plus complète, satisfait à la vanité ou aux prétentions de la Cour chérifienne en leur donnant le nom d'impôt.

Pourtant, le Maghzen ne manqua jamais de profiter des occasions qu'il rencontrait pour agrandir son autorité. Chaque fois que s'éleva un différend avec les voisins espagnols, une querelle entre tribus ou quelque incident de piraterie, il sut se placer en médiateur ou en policier, et, chaque fois, son influence semblait faire un petit progrès. Des agents secrets sont chargés de cette besogne bien plus que les soldats, qui, en des cas pareils, se

ACCÈS DE CASABLANCA, DU CÔTÉ DE LA MER.

contentent d'exercer le métier de pillard et de emer la ruine derrière eux, entretenant dans une terreur salutaire les habitants du pays.

Pas n'est besoin de dire que le Rif a déjà plus d'une fois servi de refuge à des rebelles ou à quelque prétendant : il en faut peu pour allumer l'étincelle de révolte qui couve toujours dans ces populations remuantes, aussi, dès l'apparition de Bou Amara, des agents du Maghzen furent-ils envoyés dans le Rif et chez les Djebala pour empêcher le soulèvement de s'étendre de ces côtés. Mais, depuis lors, l'influence du Rogui a longtemps tenu le Maghzen en échec et le Rif ne se pique point de fidélité à son suzerain. Sans trop de peine, Bou Amara y a établi ses quartiers. Retranché dans son camp de Sélouan, à l'entrée des derniers contreforts des Kebdanas, il prétend faire régner son influence, aide au développement de la ville de Mohammedia, des factoreries de Mer-Chica et gouverne en souverain, entouré de fonctionnaires, tout comme Abd el-Aziz lui-même. Les récentes complications de la situation du sultan ont momentanément détourné de lui l'attention et les forces chérifiennes concentrées en face d'un danger plus pressant.

Sauf quelques exceptions, le Rif est plutôt fertile, et produit une végétation magnifique, dit-on; mais il est cependant des endroits qui ne récoltent pas suffisamment de céréales pour suffire à la consom-

mation annuelle; l'on supplée au déficit par des fruits frais ou secs et le produit de rapines.

Les Rifains, de race berbère, en ont les traits principaux. Ils sont, en général, plutôt grands et fortement charpentés. Leur peau, un peu brune, est tannée par le grand air, et dans leur mine, assez ouverte, passe souvent une expression de raillerie ou de brutalité. Comme costume, ils portent plus fréquemment la *hendira* de couleur terreuse; comme coiffure, ils ont le *khît*[1] brun fait en poil de chèvre ou la rezââ blanche; ils ne se couvrent point la tête avec la *tangia*[2] ou la *tarbouch*[3] et leur tête, rasée entièrement, à l'exception d'une seule mèche, est exposée à toutes les ardeurs du brûlant soleil d'Afrique.

Les femmes ne sont point voilées. Un haïck sale les enveloppe; un fichu blanc ou de couleur recouvre les cheveux, séparés en raie au milieu du front et tombant sur les épaules en deux nattes tressées de laine brune ou noire entremêlée aux mèches de cheveux. Leurs pieds sont nus ou chaussés de babouches rouges; des jambières berbères tricotées, à damiers blancs, bleus et rouges entourent parfois la cheville. Contrairement aux femmes de l'intérieur, elles n'emploient guère de

1. Sorte de turban fait de corde enroulée mainte et mainte fois.
2. Sorte de calotte en tricot de coton de plusieurs couleurs.
3. Le bonnet rouge,

henné pour leurs ongles et leurs pieds, et usent à peine des parfums. La tête des petites filles est arrangée de façon comique : on la leur rase complètement, en conservant quatre grosses touffes placées en face l'une de l'autre, sur le front et au-dessus de la nuque, puis sur chaque oreille.

La jalousie des Rifaines est proverbiale, de même que leur beauté. Elles ne laissent point blanchir leurs cheveux, mais les rougissent au henné quand ils se décolorent. Drapées de leurs haillons, avec leurs traits prématurément flétris — car elles vieillissent très vite, — leur peau brûlée par le soleil, elles représentent bien, sous cette tignasse rousse, le type que l'imagination prête aux sorcières.

Les Rifains ne craignent point de quitter le sol natal ; il est même fréquent, chez les Berbères du Rif et de l'Atlas, qu'un membre de la famille s'expatrie pour chercher fortune en Algérie. C'est en nombre considérable qu'en rade de Melilla, des bateaux plats les amènent au paquebot qui les transporte dans l'Oranais. L'avant-pont fourmille de pauvres gens accroupis pêle-mêle, les uns sur les autres, ou tassés sur eux-mêmes ; dans leurs brunes et grossières tuniques, on les prendrait presque pour des sacs de denrées, tant ils sont ramassés dans un petit coin. Ces gens, si farouches, sont là bien humbles et tenant peu de place. Parfois, au milieu d'eux, tranche la *djellab* d'un homme particulièrement

vénéré qu'ils entourent avec déférence. Les uns débarqueront à Beni-Saf, pour aller y travailler à l'exploitation des mines; d'autres, poussant plus loin, iront jusqu'à Oran. Ils se gageront comme maçons, jardiniers, moissonneurs ou terrassiers; puis, quand ils auront gagné de quoi acheter un fusil et un bœuf, ils rentreront chez eux et prendront femme.

Chose étonnante, le Rif, si bien fermé, a cependant laissé s'infiltrer chez lui le juif tant méprisé des Arabes. Les Rifains, comme du reste une grande partie des Berbères, font assez bon accueil aux Juifs, à condition toutefois qu'ils achètent la sauvegarde d'un chef puissant, et celui-ci, naturellement, leur vend très cher sa haute protection.

Le Gharb est la région de l'ancien royaume de Fez, qui s'étend au nord du Sbou, jusque vers Tanger. C'est dans cette partie que sont situées les villes importantes : El-Ksar-el-Kébir, Ouezzan, Mekinez. C'est aussi celle que traversent les pistes de Tanger, Fez, Mekinez, et qui, par conséquent, est une des mieux connues, puisqu'elle peut être le plus facilement parcourue, offrant le plus de sécurité aux voyageurs. Cependant, en appuyant vers le nord-est, on se trouve chez les montagnards Djebala, tribu montagneuse et remuante, où l'on est déjà fort exposé.

Le Gharb, qui constitue la région la plus civilisée

du Maroc, abrite une population quelque peu frondeuse, assez disposée à accueillir par des critiques railleuses les actes de la cour chérifienne, à laquelle il est cependant soumis. Le sultan, retranché dans sa kasbah de Fez-Djedid, ne s'y trouve jamais parfaitement à l'aise, et s'il y réside si souvent, c'est que les circonstances l'y obligent. A plusieurs reprises, ces dernières années, Abd el-Aziz tenta d'ailleurs de le quitter, et en fut empêché par les événements[1]; mais quand s'aggrava sa situation, il n'eut pas un instant l'idée de s'y retrancher en faisant appel à la fidélité de ses sujets de la région, tant il sentit la nécessité de gagner un endroit plus sûr.

Le souvenir des anciennes luttes avec l'Espagne y est resté vivace, et la race est fortement trempée, comme aussi l'esprit est plus aiguisé, mais plus enclin à la révolte; tandis que, dans la région de Marrakech, la population, d'humeur moins volontaire et plus douce, se soumet de meilleur grâce à l'autorité.

Le Houz de Marrakech est, par excellence, le territoire maghzen; c'est l'ancien royaume de Marrakech, jadis opposé à celui de Fez, et nulle part l'autorité du sultan ne rencontre plus de loyalisme. Autour de la capitale se groupent les tribus maghzen

1. Dans les capitales impériales, le Gouvernement vit à part, dans le Dar-el-Maghzen situé au centre de la Kasbah.

qui, si elles ne fournissent point d'impôts en argent, donnent du moins leurs *mokhasni* pour la défense du sultan; aussi est-il naturel que le souverain se sente plus en sécurité dans cette partie de son empire, où il est plus sûr de la fidélité de son entourage.

Moins avancé intellectuellement que Fez et ses alentours, le Houz est fanatiquement farouche, et notre malheureux compatriote, le docteur Mauchamp, fut récemment la victime de cet état d'esprit. Son attachement au sultan tient à ses croyances religieuses qui, vis-à-vis de l'étranger, le portent à une attitude de défiance hostile; et c'est ce sentiment qui s'est fait jour par la proclamation de Mouley Hafid, en lieu et place d'un sultan lequel attire sur sa tête les colères d'Allah, en pactisant avec les chrétiens.

Au nord, le Houz de Marrakech est séparé du Gharb par les territoires des Zemmour, tribu à l'humeur indépendante et belliqueuse qui, d'un loyalisme plus que douteux, barre la route directe entre les deux capitales. La partie sud du Houz se prolonge jusque dans la grande chaîne de l'Atlas, où vivent des tribus situées hors des atteintes du Maghzen et, naturellement, indépendantes.

Le Sous a été, à plusieurs reprises et depuis plus d'un siècle, l'objet de vaines tentatives d'explora-

tion et de pénétration commerciale ; mais depuis la fermeture d'Agadir Ighir[1], aucun port n'y a plus été ouvert, et cette remuante contrée, si souvent en lutte avec le Maghzen, est fort peu connue. Cependant la province ne manque pas d'importance commerciale, car elle est traversée par les principales caravanes du Soudan occidental, qui se rendent à Mogador ; mais le Gouvernement, peu sûr de la fidélité du pays, et désireux d'éviter les complications, le tient fermé, tout au moins jusqu'à ce qu'il y sente son autorité mieux établie.

Agadir Ighir est donc la seule ville où les Européens aient résidé de façon permanente, et la seule qui soit bien connue. Pittoresquement perchée au sommet d'une colline et dominant la falaise, au pied de laquelle s'abrite un petit peuple de pêcheurs belliqueux, elle est encadrée de cactus et d'oliviers. Son port fut fermé en 1773, sous le règne de Mohammed ben Abdallah, qui, pour réduire une insurrection, fit sortir tous les étrangers et détruisit la ville, dans la crainte que les Espagnols ne s'en emparassent pendant qu'il dirigeait ses forces vers Melilla (1774).

La principale ville du Sous, Taroudant, est située

1. Le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah ferma ce port pour isoler les Soussi, et ouvrit à sa place celui de Mogador. Le commerce local déclina, puis se transporta dans le nouveau port accessible aux vaisseaux étrangers, ce qui amena à Mogador l'immigration d'une colonie de juifs du Sous.

sur cet éperon de l'Atlas qui court vers le cap Gheur. Bien qu'elle ait toujours joui d'une certaine indépendance, et qu'elle n'ait jamais connu la domination d'un conquérant étranger, elle ne semble pas avoir, à une époque quelconque, été excessivement importante, même aux plus beaux jours d'Agadir. Au XIIe siècle déjà, Taroudant était connue comme une ville florissante, grâce aux mines situées dans ses environs, et, en 1687, elle fut repeuplée par des Rifains amenés de Fez par Moulay Ismaïl, vainqueur de son rival Haran.

Les habitants de la ville sont sur un pied d'hostilité avec ceux des alentours, et il en résulte assez fréquemment des conflits.

Iligh, résidence de l'ancienne famille chérifienne, rivale de la dynastie établie, a été décrite par Gatell, comme composée seulement d'environ deux cent cinquante maisons; elle semble être devenue un peu plus importante depuis et prendre rang immédiatement après Taroudant. Il est vrai que dans ces régions, les lieux sont sujets à se modifier de telle façon qu'un village fait de huttes peut, dix années plus tard, se trouver une ville prospère avec un marché bien fréquenté. Tel fut le cas de Tisnit, petit hameau en 1862, quand Gatell le visita; mais où, en 1883, Audrews trouva déjà un bourg assez considérable avec sept mille habitants. Depuis lors, le lieu, dont l'importance a encore grandi, a

été enclos de murs d'une circonférence de 2 à 3 kilomètres et percés de six portes. De même que Taroudant, cette ville fut visitée par M. de Segonzac, lors de son voyage dans le Sous.

Plus au sud, non loin de l'Oued Noun est la ville d'Agelmin. Gatell nous l'a décrite comme renfermant dans son enceinte, très fortifiée, environ trois mille habitants.

On est fort peu renseigné en ce qui concerne l'intérieur du pays; cependant, d'après les récits de quelques trafiquants aventureux ou de naufragés jetés sur cette côte, on en serait amené à supposer que la différence n'est pas très grande entre ces régions et le Maroc proprement dit.

Au dire de certains explorateurs, différentes parties du Sous contiendraient les vestiges d'anciens établissements d'origine étrangère; mais on ne sait rien de positif à ce sujet. Davidson a entendu parler des ruines d'une église et de villages chrétiens près de Tazalt; vers l'est de Taroudant, d'autres voyageurs rapportent avoir vu ces ruines. Gatell en mentionne à Tinkarr, près du district des Ifran, au sud de Tazeroualt et parle aussi des restes d'un aqueduc situé à une demi-journée au sud de l'Oued Siad et de l'Oued Assaka, appelé Agouidir (petit Agadir ou forteresse) ou Nouna, d'où dériverait le nom de Oued Noun. Lenz parle de Gada, près de Taroudant, avec des constructions étrangères et un pont sur

l'Oued Sibouya. Non loin d'Arksis, une tour d'origine portugaise et le nom Sok-en-Nasara (marché des Nazaréens) semble rappeler quelque établissement d'aventuriers étrangers.

Parmi les quelques villages échelonnés sur la côte et susceptibles de devenir des ports, si le trafic avec l'étranger y était permis, se trouve Massa, très bien situé au milieu d'une campagne fertile. C'est dans ses environs que les croyances locales placent le lieu où la baleine rejeta Jonas.

Arksis semble situé de façon à devoir être un port très bien placé, au cas où le Gouvernement se déciderait à en ouvrir un dans cette région; plusieurs tentatives d'établissements étrangers y ont été vainement tentés jusqu'ici.

En mai 1882, Moulay Hassan III, à la tête de 20 000 hommes, entreprit une expédition dans le Sous où, en conséquence de la famine qui régnait alors, Sidi Hosaïn ben Hisham menaçait d'entrer directement et sous sa responsabilité en relations directes avec l'étranger. Pressé par les circonstances, le sultan promit d'ouvrir un nouveau port, et, à partir du 15 septembre de la même année, Agadir et Assaka furent ouverts pour six mois à l'importation des blés et céréales ou marchandises comestibles de provenance étrangère, avec un prélèvement de 10 pour 100. Puis, ils furent de nouveau fermés, et, bien qu'en 1886 le bruit se fût répandu à

Tanger que le sultan avait promis de rouvrir Assaka, il n'en fut dès lors plus question.

Depuis longtemps, les familles chérifiennes des Hamed ou Mousa et des Filali (à laquelle appartiennent les sultans actuels) sont en rivalités et, à plusieurs reprises, des prétendants se sont élevés dans cette région. Maintes fois aussi, des chefs plus ou moins indépendants, ou du moins très désireux de le devenir tout à fait, ont cherché à se ménager des appuis et tenté de passer des accords ouvrant quelque peu le pays à des étrangers; c'est ce qui rend le Maghzen si jaloux de ne point établir de port de commerce.

Les expéditions de Moulay Hassan, en 1881 et surtout en 1886, où Sidi Hosaïn, chef des Aït-Bou-Amra, qui avait essayé d'entrer en relations avec l'Europe comme souverain indépendant, fut vaincu, établirent la suzeraineté actuelle du sultan dans le Sous. Depuis lors, la zone d'influence du Maghzen a toujours été marquée par l'établissement et la fondation de villes en remplacement des groupements irréguliers d'habitations autour de la maison fortifiée d'un chef, afin de développer des mœurs moins farouches et partant moins belliqueuses, et aussi d'avoir, à l'occasion, de quoi loger des soldats.

Dans les régions de l'Oued Noun et du Sous, la plupart des transactions ont lieu aux grandes foires régionales, qui durent de huit à quinze jours, durant

lesquelles la sûreté des routes et des environs est garantie par les chefs de tribus, qui veillent aussi à l'ordre et à la police de la foire, de manière à ce que les commerçants puissent s'y aventurer sans craindre pour eux ou leurs marchandises. Le plus important de ces marchés est le *Mogar Imjad*, qui se tient près d'Iligh en mars, août et octobre et dure quinze jours. Celui d'août déploie le plus d'activité commerciale. Les juifs ne sont pas admis à l'intérieur de ces foires, mais ils plantent leurs tentes tout à l'entour. Les hommes et les femmes occupent des quartiers séparés. Viennent ensuite les marchés de Sidi-Boubker, Glîmin qui dure cinq jours, en juillet, d'Asirn, en août (trois jours) et commençant toujours le mercredi.

Seules les fortifications comportent des bâtiments solides, et il n'y a des mosquées pourvues de minarets que dans des centres de l'importance de Taroudant, Agadir, Aglou et Iligh.

Les habitants du Sous sont d'habiles trafiquants, et c'est à ce titre qu'on les rencontre aux marchés qui se tiennent dans les villes du nord. Dans certaines régions, comme en Tunisie par exemple, un certain nombre de Soussi sont gardiens, veilleurs. Ce sont aussi d'habiles travailleurs en métaux.

Au sud d'Assaka, au delà de l'Oued Noun, il n'y a plus de ports dignes de ce nom. Environ à mi-chemin, entre Ouïna et Ihbika sont des ruines étran-

gères, déjà mentionnées, qui, après tout, sont peut-être le fameux Santa-Cruz-de-Mar-Pequena, revendiqué par l'Espagne dans le traité de 1860 et demeuré introuvable.

Un des principaux centres de caravanes du Sahara marocain est Tindouf, qui est aussi un entrepôt d'esclaves. C'est le lieu de rencontre des routes de l'Oued Noun et Glimin, du Tafilelt, de Marrakech et de Mogador. Sur la route de Tombouctou, le point le plus important est Araouen, perdu au milieu des dunes de sables, mais où l'eau se trouve en abondance.

La population de ces régions extrêmes est un peu plus connue que le pays, puisqu'un certain nombre des habitants, amenés par les besoins du trafic, se sont aventurés au nord. Sauf que, comme les gens du Sud-Atlas, ils ont des habitudes plus primitives, ils ne diffèrent pas excessivement des campagnards du Maroc central. La grande masse est berbère et la langue chelha, mais dans les plaines et vers le désert, l'élément arabe domine.

Ces nomades qui « suivent l'herbe » ne ressemblent pas à ceux du nord et rappellent plutôt ceux d'Arabie. Ce sont des hommes grands et robustes, qui ne se rasent point la tête, mais ont des épaisses chevelures noires et frisées. Leur vêtement principal est le *khunt* ou un haïck jeté sur les épaules. Armés de leurs inséparables

fusils, ils forment une population intrépide et redoutable.

Gatell les décrit comme des êtres « les plus fanatiques qui soient sous l'autorité marocaine » formant une sorte de république chaotique sous le gouvernement de l'homme le plus fort du district, agissant à leur guise et jugés par les anciens de la tribu.

Douls a dit des nomades marocains que ce sont des gens excessivement fanatiques, qui, particulièrement chez les Filali, passent une grande partie du temps à étudier le Coran et se contentent d'une seule femme.

Il y a parmi eux deux grandes fractions : les Aït Jimmel et les Aït Billah; chacune comprend un certain nombre de tribus. Les cavaliers y sont relavement rares, car c'est la région où l'on emploie surtout les chameaux.

Le thé, le café, les liqueurs fortes sont inconnus.

Au delà des atteintes de l'autorité du Maghzen, bien que situé dans ce qui pourrait en quelque sorte être appelé sa zone d'influence, s'étend le pays qu'arrose l'Oued Draa. La rivière qui le sépare du désert marque aussi la limite sud du Maroc.

Rohlfs, avec M. de Foucault, un des rares explorateurs qui en ait longé les limites, parle de la ville sacrée de Tamagrout dont les juifs sont exclus, et qui renferme le sanctuaire de Sidi Hamed ben Nazir, et aussi d'Adouafit, habité par des chérifs

arabes. Mais l'endroit le plus important serait Beni-Sbih, dans la province la plus méridionale, contenant une centaine de *ksour* (sortes de forteresses disséminées où se retranchent les habitants sédentaires) et peuplé principalement par des Arabes; les Berbères occupant l'extérieur du pays.

M. de Foucault décrit les hommes des Aït Yahya, qui vivent au nord de l'Oued Draa, comme portant l'*aknif* brun rayé de blanc et noir ou de gris, le haïck blanc ou brun et, autour de la tête, un petit turban blanc ou noir ou une corde, ou même quelquefois rien du tout. Les femmes riches sont vêtues du *khunt*, les autres de laine blanche ou brune. Vers la région du Tafilelt, les hommes, qui portent des *selham* noirs ou bleu foncé, sont armés de longs fusils et de poignards courbés. Des poches à poudre en cuir brodé de soie pendent à leur côté; une étroite bande de coton blanc ou une corde de poil de chameau ou de soie entoure leur tête; ils mettent aux oreilles des anneaux d'argent.

Dans la vallée du Draa, les hommes sont petits, courts et bruns. Ils ont les lèvres épaisses et le nez aplati, ce qui est dû sans doute à un léger mélange avec les tribus soudanaises. Ils forment cependant une race à part, qui ne veut point être confondue avec l'autre, et leur donner le nom de mulâtre, c'est leur faire la pire injure. Par-dessus leurs vêtements, ils portent une pièce carrée d'étoffe de laine jetée

sur les épaules et retenue en place par deux boutons de passementerie placés à l'encolure. En hiver, ils jettent encore par-dessus l'*aknif*, ou manteau en poil de chèvre de couleur foncée, un peu court, avec un dessin jaune et noir au dos.

En ce qui concerne la topographie du pays, tous les auteurs se sont trouvés d'accord pour signaler le *Dabiayah*, c'est-à-dire une sorte de marécage formant lac en hiver et cultivé en partie l'été. En plusieurs parties le sol est salin, ce qui tient à ce que quelques-unes des rivières descendant de l'Atlas renferment des matières salines en dissolution.

La région du Draa rivalise avec celle du Tafilelt pour la production des dattes, et c'est d'une famille chérifienne (issue de Mahomet) dont l'établissement coïncida avec un accroissement de la récolte des dattes, qu'est née la dynastie des Saadi, qui précéda celle des Filali et régna de 1574 à 1648[1].

La région d'où est issue la dynastie actuelle, le Tafilelt, est une des plus importantes parmi celles

1. Selon les traditions marocaines, des pèlerins sahariens qui arrivaient de la Mecque amenèrent avec eux deux chorfa, dont l'un s'établit vers l'Oued Draa, l'autre au Tafilelt. Ceux du Draa fondèrent la dynastie saadienne, qui monta sur le trône au XVIe siècle, au moment du réveil religieux de l'Islam au Maroc, succédant à la décadence des Merinides qui amenait le progrès des établissements portugais et espagnols. Les Saadiens occupèrent le trône durant un siècle, puis furent renversés par les Filali de la branche Alouite, actuellement régnante.

PORTE PRINCIPALE DE MARRAKECH.

MOULAY HAFID.

du sud de l'Atlas; il est difficile d'en définir les limites, mais elle a son noyau à Rissani, fondé par Moulay Ismaël, dans le district de l'Oued Ifli, à une dizaine de jours de voyage de Fez et douze de Marrakech. Jadis existait dans cette région de l'Ifli la grande ville de Sajilmasa, fondée au VIIIe siècle de notre ère par les Berbères de la tribu Metgara; mais elle fut détruite à la fin du XIe siècle, au temps de Yousef ben Tasfin. Ses ruines s'étendent encore sur une longueur de quelques kilomètres le long de la rivière, et, depuis sa chute, les habitants de ces régions vivent en état de lutte perpétuelle entre tribus, les unes berbères, les autres arabes et se retranchent dans les forteresses appelées *ksour* qui, échelonnées dans l'oasis en forment un des traits principaux.

Les Européens ne peuvent pénétrer librement dans ces régions et, sauf ceux qui y furent expressément envoyés par le sultan, les rares explorateurs qui ont visité le Tafilelt, l'ont fait au risque de leur vie et, naturellement, déguisés en Marocains[1]. La description qu'en a faite Caillé est encore applicable actuellement, bien que son ksour Gaïrlan soit depuis lors devenu insignifiant.

Dans ces régions, où les hommes se rattachent de plus ou moins loin à la postérité de Mahomet, puis-

1. Douls y fut reconnu et assassiné dans une mosquée.

que, depuis l'accession au trône des Filali, ceux-ci y ont toujours envoyé quelques-uns de leurs nombreux enfants et les membres gênants de leur famille, la sainteté est telle que souvent les juifs doivent se déchausser et qu'ils sont obligés de délier leurs sandales devant un chérif.

Mais ce qui fait la renommée du Tafilelt et sa richesse, ce sont ses dattes exquises. M. Harris a estimé à quatre cents milles carrés la surface consacrée à la culture des palmiers. « Pour se faire une idée de l'énorme quantité de dattes que produit le Tafilelt », dit-il, « il faut voir l'oasis. Les palmiers, plantés si épais et si serrés qu'ils ferment la vue de tous côtés, forment une forêt gigantesque... »

La dynastie des Filali, qui règne actuellement, de même que celle qui la précéda, doit son élévation à une plus abondante récolte du précieux fruit. Au XVIIe siècle, Hassan vint s'établir dans la contrée et soit hasard, soit qu'il ait su améliorer la culture des palmiers, son arrivée coïncida avec une si belle production de dattes qu'il passa pour avoir attiré sur le Tafilelt la *baraka* ou bénédiction de Dieu et acquit tant d'influence, qu'en 1648, sa descendance était appelée à occuper le trône chérifien.

Une autre ressource de la région vient du passage des caravanes du Soudan et du Touat, qui y bifurquent pour Fez et Marrakech. Le Tafilelt était jadis renommé par ses dromadaires, particulière-

ment recherchés à cause de leur endurance. Caillé parle aussi d'une belle race de brebis blanches et de chevaux appartenant aux Berbères. Les fameuses peaux et des haïcks de fine laine blanche sont parmi les seuls articles de quelque importance exportés du Tafilelt, qui est un entrepôt d'esclaves.

Selon M. Harris, les Arabes du Tafilelt seraient un mélange de diverses tribus, ayant aussi des origines berbères. Ils ont la peau plutôt foncée et le visage peu expressif, mais peut-être l'aspect un peu moins rude que les gens des autres tribus.

Berbères et Arabes ont un costume à peu près identique; les premiers ne retiennent point la longue *tsamirah* à la taille par une ceinture. La djellab ne se porte pas; elle est remplacée par le haïck et le haïdus, communs aux deux sexes. Les vêtements des femmes sont en cotonnade bleue ou en jute, appelé *khunt;* parfois aussi, ce sont de grossiers haïcks en laine de manufacture indigène; comme parure, elles ont des colliers d'ambre, d'argent, de corail, et quelquefois aussi, selon leur fortune, des périscélides et des bracelets en argent.

Les femmes sont généralement petites et un peu vulgaires d'apparence; leur voix est forte. Leur tâche quotidienne comprend, outre les soins du ménage, ceux du bétail, la récolte du bois et une foule de choses encore; aux hommes il ne reste d'autre passe-

temps que la chasse et la guerre. Les combats sont sérieux et il n'est pas fait de quartier dans les luttes entre Arabes et Berbères. Tous les mâles en âge de porter les armes, qui sont faits prisonniers, sont égorgés sans pitié.

Le Sud-Est marocain est une de ces régions-frontières, vaguement dessinées, qui bordent nos possessions algériennes. Au nord de la chaîne des ksour, son Dahra est le prolongement des hauts-plateaux oranais et renferme peu de lieux habités. Les nomades Mehaïa et Beni Matar en parcourent la partie nord, de même que le bassin moyen de la Moulouya, tandis que les Sidi-Cheikh, les Ouled-Naceur, les Beni-Guild — ceux-ci plus rapprochés de nos possessions — établissent leurs campements dans sa partie sud. Ces tribus sont soumises au sultan, du moins nominalement, car elles paient peu ou pas d'impôts et changent de chefs à volonté.

La population comprend les habitants des ksour, sans cesse razziés par les nomades, auxquels ils résistent fort bien derrière leurs murs, mais avec lesquels ils ne peuvent se mesurer en rase campagne, car leurs adversaires ont l'avantage d'être excellents cavaliers, tandis qu'eux ne possèdent ni chevaux, ni troupeaux, qui leur seraient bien vite enlevés.

Les ksouri représentent la population sédentaire et paisible, tandis que chez les turbulents nomades

la guerre, soit avec les voisins d'Algérie, soit avec les habitants des ksour, soit même entre eux, est à l'état perpétuel.

Malgré les caïds nommés par lui, le sultan peut à peine faire sentir son autorité ou même son influence dans le bassin de la Moulouya, entravé qu'est le pouvoir central par la difficulté des communications, qui ne peuvent se faire que par les territoires des remuants Riata, presque toujours rebelles à l'autorité chérifienne. La région est donc le théâtre des exploits de quelques tribus batailleuses, qui se font les unes aux autres une guerre si acharnée que, parfois, la plus faible est obligée de se réfugier sur territoire algérien pour quelque temps.

Les armes de guerre et les munitions arrivent abondamment aux belligérants, par Melilla.

CHAPITRE IV

LA VIE MAROCAINE

Un marché marocain. — Le trafic. — Associations avec des étrangers. — Recouvrement des dettes. — Prêts à échéance. — Les gens de la campagne. — « A quoi bon faire aujourd'hui ce qui peut être fait demain ? » — Divertissements. — Jeux de poudre. — Conteurs et rassemblements du Soko.

RIEN ne saurait mieux représenter la vie arabe prise sur le vif que le *Soko*, c'est-à-dire la place du marché. Si les maisons percées d'étroites fentes en guise de fenêtres sont bien closes et si la vie familiale est jalousement dérobée aux regards indiscrets, il n'en est pas moins certain que, pour le commun du peuple, une partie de l'existence se passe au grand air et que l'activité se concentre tout entière sur la vaste place.

Rien de pittoresque comme les scènes qui se déroulent aux divers moments de la journée dans le grand centre de l'activité commerciale : il ne s'y fait pas seulement un échange de denrées; mais de là partent aussi les agitations, les mouvements

politico-religieux qui soulèvent toute une région.

Les marchés se tiennent à jour fixe une ou plusieurs fois par semaine, suivant la localité ou aussi leur importance, et, dès la veille, on rencontre par les routes des caravanes de chameaux pesamment chargés, d'ânes, de chevaux, de mulets amenant des marchandises; elles convergent toutes vers un même point et passeront la nuit en campement sur la place.

Il est difficile de se représenter la foule grouillante, animée, bruyante d'êtres humains, de quadrupèdes et d'animaux emplumés qui se trouvent réunis et confondus pêle-mêle à l'heure du trafic. Tous les fermiers d'alentour sont venus, aussi bien par distraction que pour écouler les produits de eur exploitation; des femmes de la campagne, non voilées, sont là en assez grand nombre, assises sur leurs talons près des petits tas de charbon de bois ou de fruits qu'elles vendent et qui sont simplement étalés à terre, devant elles. Le grand *haïck* blanc ne les enveloppe pas entièrement de ses plis — ce n'est le plus souvent chez ces pauvresses guère autre chose qu'une grande *foutah* ou une espèce de châle en grossier tissu jeté sur la tête et sur les épaules — mais il les couvre cependant assez pour leur donner, lorsqu'elles sont accroupies, l'apparence de gros ballots blancs-gris, d'où part un jacassement de voix aiguës et piaillardes.

MELILLA. LE PRÉSIDIO.

LE PORT DE MELILLA.

Quelques unes se sont abritées des ardeurs du soleil sous l'énorme chapeau caractéristique des campagnardes. Les bébés, trop petits pour marcher ou se tenir tout seuls, sont attachés sur le dos de leur mère ou d'une sœur aînée, quelquefois pas beaucoup plus grande qu'eux; les autres courent à l'entour. Plus calmes se tiennent les hommes, attendant l'acheteur, parfois aussi l'invitant cependant par des appels réitérés.

On trouve tout dans ces marchés : laines, poteries, étoffes, thé, chandelles, sucre, épicerie, miel, pacotille européenne, etc., etc.

Parfois dans les ports de la côte, la foule est brusquement fendue par des hommes qui portent, disposées en plateaux de balance au moyen de cordes retenues à un épais bâton — lequel bâton, formant fléau, est posé sur l'épaule — d'énormes caisses pleines d'œufs destinés à l'exportation. Le poids du fardeau les entraînant, ils descendent rapidement la rue en pente qui mène à la marine. Puis ce sont des marchands d'eau, vêtus d'une tunique courte et de couleur sombre, qui passent dans la cohue pittoresque et bariolée en agitant leurs sonnettes et en criant : « *likhass-hu'l ma* » (pour qui veut de l'eau). Une outre en peau de chèvre qui, lorsqu'elle est pleine, reproduit encore vaguement les formes de la bête, est suspendue en bandoulière à côté d'une petite tasse de cuivre, dans

laquelle ils versent à boire. Quelquefois un homme charitable paie à un de ces marchands le prix d'une outre pleine, afin qu'il distribue gratuitement l'eau aux indigents; il s'écrie alors : « Les voies de Dieu — eau sans payer — buvez, ô gens altérés .» Habitants des montagnes et des plaines se coudoient dans la cohue; les Rifains sont reconnaissables au milieu de la foule à leur crâne complètement rasé et découvert, à la cordelette en poil de chameau enroulée un nombre incalculable de fois autour de la tête pour remplacer le turban, et la petite mèche de cheveux par laquelle l'ange Gabriel doit, selon l'affirmation du Coran, saisir au jour de la résurrection tout fidèle musulman pour le transporter au milieu des félicités du paradis de Mahomet, est représentée chez eux par une boucle de cheveux qui retombe sur l'oreille.

Le goût du trafic, inné chez les Marocains, a existé de tout temps et a même été plus fort que les haines de race, puisqu'autrefois déjà, les écumeurs de mer offraient des privilèges aux vaisseaux marchands qui relâchaient dans leurs ports et, aux plus beaux temps de la piraterie, Moulay Ismaël, le Sanguinaire, déclara que les vaisseaux européens qui viendraient trafiquer dans les ports marocains ne seraient pas capturés en vue du Maroc, de même qu'au retour ils ne seraient pas inquiétés avant d'avoir touché à un port étranger. Dès le XVIe siècle,

la France était en relations commerciales avec le sud du Maroc, et une compagnie rouennaise établit des comptoirs à Saffi, Marrakech, Taroudant et même vers le cap Gheur. Actuellement, les marchands étrangers jouissent — grâce, il est vrai, à la protection de leurs Gouvernements respectifs — de privilèges tels que les indigènes, afin d'échapper à l'arbitraire oppression du pouvoir local, sont trop heureux de recourir à leur protection et même de l'acheter. Les transactions opérées par la majorité des négociants sont plus ou moins influencées par les demandes de ce genre, aussi quelques-uns s'arrangent-ils pour entretenir un trafic d'une certaine importance dans le seul but d'être à même d'avoir des protégés, car il faut être reconnu négociant en gros par les autorités de la douane pour avoir le droit de protéger des courtiers marocains.

En ce qui concerne la production indigène, dans le commerce des laines, du bétail, etc., le système des avances est en haute faveur. Les blés sont parfois acquis par le courtier avant même d'être semés, et le fermier, avec l'argent touché d'avance, achète de quoi ensemencer ses champs. Si l'année a été mauvaise, que la récolte n'a pas réussi ou qu'elle a été détruite, le fermier se trouve dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements et est obligé de céder à des conditions désastreuses la récolte

future de l'année suivante. D'autre part, le créancier court aussi de grands risques et plus d'une maison de commerce a été ruinée par de trop longs crédits.

Pour le recouvrement des dettes impayées, il existe un usage singulier en vertu duquel le créancier, au lieu de s'adresser directement à son débiteur, porte sa réclamation devant les autorités marocaines, qu'il charge de faire rentrer l'argent. Il en résulte que les créanciers sont, trop souvent, hélas! à la merci des mauvais payeurs de profession, c'est-à-dire que ceux qui pourraient s'acquitter de leur dette « graissent la patte » aux fonctionnaires, tandis que de pauvres gens, ne disposant pas de ces moyens, sont jetés en prison par des agents zélés et y croupissent le restant de leur vie, à moins qu'un fonctionnaire ne les prenne en pitié, et s'étant assuré qu'il n'y a rien à en tirer, les fasse relâcher.

Cette méthode de prêt à longue échéance ne va pas sans entraîner un autre mal, l'usure. Mais comme la loi de Mahomet défend de réclamer aucun intérêt pour une somme prêtée, la difficulté est habilement tournée par le prêteur, qui fait signer à l'emprunteur un reçu pour une somme dite, représentant le capital et l'intérêt; cette somme est portée fictivement comme versée à l'avance pour prix d'une certaine quantité de marchandises de nature déterminée, que l'emprunteur est obligé de

fournir à telle date, faute de quoi il est tenu de rendre l'argent. Mais les marchandises spécifiées sont comptées à des prix tels, qu'il est beaucoup plus avantageux au créancier de payer en espèces qu'en nature. Le taux « philanthropique » usuel est de 5 pour 100 par mois ; il peut s'élever à 100 pour 100 pour six mois ou plus haut encore quand, à force de renouveler les billets, l'emprunteur est à la merci de son créancier.

Les juifs sont trop nombreux au Maroc pour ne pas détenir entre les mains une grand partie du trafic tant extérieur qu'intérieur et même, dans certaines régions isolées et montagneuses, ils forment, pour ainsi dire, un lien commercial entre des tribus hostiles. Est-il besoin de dire qu'eux aussi ont leur grande part dans les pratiques usuraires ?

Les cultivateurs végètent lamentablement, mal outillés et ayant à lutter contre divers ennemis, parmi lesquels les sauterelles et les rats ne sont pas les moindres. Le peu qu'ils gagnent leur est encore disputé par le fisc, de sorte que si, par aventure, ils sont parvenus à acquérir une certaine aisance, ils la dissimulent soigneusement pour ne pas éveiller les cupidités. Le sort des laboureurs ressemble à celui des patrons qui les emploient et il y a peu de différence dans leur situation sociale.

Le labourage se fait au moyen d'une très primi-

tive charrue en bois, traînée par des bœufs ou même d'autres animaux, chameaux ou ânes, possédés par le fermier. S'il n'a qu'un âne pour tirer, il ne s'embarrasse pas pour si peu et attelle tout simplement sa femme à côté.

Beaucoup de fermiers pauvres sont obligés de s'associer à des Européens ou des juifs, qui leur avancent l'argent nécessaire à l'achat du bétail ou des grains. Au fermier incombe alors le soin et l'entretien du bétail, moyennant une part variant de un cinquième à la moitié des bénéfices nets ; il doit à son commanditaire une vingtaine de livres de beurre par vache (chacune étant comptée comme pouvant fournir environ cinquante livres). La moitié du prix des moutons et des chèvres, sinon du bétail entier, doit être remboursée à une date fixée; mais si le laboureur est dans l'impossibilité de payer son bailleur de fonds, celui-ci prend possession du reste ou du moins en touche le revenu : laine, peaux, agneaux etc., jusqu'à ce que la dette soit totalement payée. S'il y a déficit, le fermier est obligé soit d'emprunter à taux usuraire pour le couvrir, soit de consentir à un arrangement désastreux le mettant à la merci d'un partenaire contre lequel il n'ose se révolter, puisqu'il lui est redevable de la protection d'un Gouvernement étranger.

Dans les régions plus sauvages et dans certaines

tribus, c'est la vie nomade, avec sa poésie et ses revers. Elle forme des hommes énergiques, vigoureux, indépendants, mais peu accessibles à la civilisation ou au développement des arts ou des sciences. Ceux qui mènent une existence de luttes incessantes ont peu de temps à consacrer à ces raffinements et le changement de lieu, de campement, le plus souvent à la recherche d'un pâturage ou pour éviter la poursuite d'un ennemi, sont, sinon les principaux incidents de leur vie, du moins un de ses grands intérêts.

Si deux tribus convoitent le même endroit ou la possession d'un même puits, on échange des coups de feu et les alliances de l'une et de l'autre peuvent suffire à allumer toute une région. Dans le Sous, où les querelles naissent presque toujours à propos de *seguia* ou conduites d'eau, chaque famille a droit à l'eau pendant un temps donné que l'on mesure en comptant celui que met à s'enfoncer dans un grand vase plein d'eau une bassine percée de trous, et ce sont de très importants personnages que les mesureurs d'eau.

Les déplacements ne comportent pas plus de deux ou trois jours de voyage; au printemps, les nomades se rapprochent plutôt du nord et des villes pour l'écoulement de leurs produits. Il n'existe pas de tribus nomades assez fortes pour tenir en échec l'autorité établie; le Maghzen, tou-

jours anxieux des révoltes possibles, s'est efforcé de les disséminer et de les morceler, en détachant brusquement des fractions qu'il constitue en tribus indépendantes. De là vient que l'on rencontre un peu dans toutes les parties du pays des divisions des principales tribus et qu'il n'y a pas de cohésion entre elles.

Les campagnards marocains sont toujours prêts à suspendre leurs occupations lorsqu'il s'agit de célébrer une fête quelconque, religieuse ou familiale. A l'occasion d'une naissance, d'un mariage, d'un décès, ils s'empressent d'accourir. Quand il y a quelque divertissement, ils y prennent part sans arrière-pensée; car, disent-ils, à l'encontre de notre proverbe : « l'ouvrage d'aujourd'hui ne sera-t-il pas tout aussi bien fait demain? » Les grandes foires, où Arabes et Berbères se confondent et où descendent les gens des tribus montagneuses, se tiennent à tour de rôle dans l'une ou l'autre région. Dans les villages marocains, soit qu'ils se composent de tentes ou de *gourbi*, on trouve très rarement un magasin, aussi les cultivateurs profitent-ils de la proximité des marchés pour écouler leurs marchandises ou les transporter à la côte, en même temps que pour s'approvisionner en denrées et aussi quelquefois en vêtements.

Chez les Marocains, les divertissements sont d'ordre tout à fait sportif ou guerrier. En première

TANGER : UN MARCHÉ HORS LES MURS.

ligne, il faut placer les jeux de poudre ou *fantasias*, qui constituent en même temps un parfait exercice de cavalerie. Ces fêtes ont lieu de préférence l'après-midi et durent quelquefois plusieurs jours de suite, attirant les gens en foule. A l'extrémité d'un vaste espace, ménagé à cet effet, se tient une ligne de cavaliers montés sur des chevaux richement caparaçonnés. Les habits de fête aux vives couleurs se marient agréablement avec le velours et l'or des selles et sont poétisés encore par le flottant des fins manteaux de laine. A un signal donné, tous les cavaliers s'élancent au grand galop, puis, tous en même temps, au milieu de leur course folle, brandissent à plusieurs reprises leur fusil au-dessus d'eux en un geste plein d'ampleur, puis à un autre signal, ils lancent en l'air ce fusil et le rattrapent en tirant un coup de feu. Le galop est arrêté brusquement au moment où le cheval semble le plus emballé, ce qui n'est pas sans éprouver la monture, et le cavalier revient au petit trot pour reprendre sa place.

Le décor lumineux, la pureté du ciel bleu, le soleil qui se joue dans l'acier des harnachements et des armes pour faire reluire les dorures, l'excitation de la course rapide, tout contribue à l'éclat de la fête et à son aspect si pittoresque.

Il y a aussi des jeux de poudre d'ordre plus modeste. Ceux-ci, au lieu d'être équestres, sont

formés par des piétons rangés en cercle et qui, après avoir manié leurs longs fusils dans diverses directions, les déchargent ensemble en tirant vers le sol, à moins que, pour satisfaire à quelque vengeance, un des hommes n'ait chargé à balle.

Ce jeu de poudre est fréquemment usité dans les cortèges nuptiaux et pour certains pèlerinages vers un sanctuaire fameux. Les exécutants chargent les fusils en marchant, puis s'arrêtent pour reformer le cercle et ainsi de suite.

La chasse est très en faveur aussi au Maroc et les caïds les plus riches chassent encore au faucon; par contre, la pêche n'est pas considérée comme un sport.

Parmi les divertissements plus tranquilles, qui ne nécessitent pas le plein air, le jeu de dame vient en première ligne; il est même joué avec une extrême dextérité. Les échecs ne sont connus que dans la bonne société et par un petit nombre de personnes. Les cartes et les dominos, défendus par la loi religieuse, ont été peu à peu introduits par les Espagnols, en même temps que les boissons spiritueuses et l'usage du tabac.

Il ne faut pas non plus oublier les récreations offertes par le marché, quand est terminé le trafic. L'après-midi, la physionomie du *Soko* devient toute différente, mais non moins pittoresque. Ce ne sont plus des gens affairés, vendeurs ou acheteurs, qui

le remplissent, mais des oisifs, des flâneurs, réunis en cercle, tantôt autour d'un jongleur qui lance et rattrape habilement des balles en l'air et fait des tours d'adresse, tantôt autour de deux ou trois bouffons jouant quelque farce enfantine. Ici, c'est un charmeur de serpents qui enroule autour de lui des reptiles dociles, ou met tout entière dans sa bouche la tête de l'animal devenu inoffensif. Plus loin, un groupe est formé autour d'un conteur : les hommes qui se tenaient debout, émerveillés, attentifs, se sont accroupis sur leurs talons pour mieux se recueillir et suivre la mimique animée de celui qui parle et gesticule au milieu d'eux.

Que leur conte-t-il donc, cet homme qui les tient ainsi en haleine? Est-ce un des merveilleux récits des *Mille et une Nuits*, ou bien s'agit-il d'une prédication politico-religieuse, par exemple? Car c'est sur la place publique que se tiennent les discours qui font vibrer les foules, et en contemplant ces groupes, on croirait feuilleter les images d'une Bible illustrée et se retrouver reporté en Palestine, bien des siècles en arrière.

Oui, c'est bien ainsi que durent se faire les premières prédications. Cette foule, que nous trouvons ici, en un temps et en un lieu si différents, elle a bien quelque analogie avec celle des hommes qui se tenaient debout autour des apôtres, buvant les paroles qui tombaient de leurs lèvres et répétant

CHAPITRE V

LES FEMMES MAROCAINES

Monogamie et bigamie. — La femme pauvre et celle de la classe riche. — Les terrasses. — Comment sont conclus et célébrés les mariages. — Réceptions et préparatifs. — Le cortège nuptial et l'arrivée de la jeune femme dans la maison de son époux. — Le divorce. — Beauté féminine. — Quelques femmes ayant eu une réputation de sainteté. — La famille. — Serviteurs et esclaves.

JALOUSEMENT fermé à toute influence étrangère, le Maroc est, depuis des siècles, endormi dans la civilisation d'antan, sans infiltration sensible d'idées ou de mœurs nouvelles créant des horizons nouveaux. Aussi, tandis qu'en Turquie ses sœurs, à la faveur des coutumes modernes, tentent en quelque sorte leur émancipation, la femme marocaine occupe encore à l'heure actuelle la place que lui assigna jadis le Coran. L'idée ne lui vient même pas que sa condition pourrait être différente de ce qu'elle est, et la distance qui, en Orient, se creuse entre les vieilles générations et les nouvelles n'existe pas au Maroc. Les femmes restent confinées dans le

harem, dont le nom est pour nous évocateur de jardins séduisants, de labyrinthes aux allées ombreuses, aux jets d'eau rafraîchissants, où se nouent les intrigues, où se vivent les contes de fées et où se promène l'imagination; et la musulmane, sous le voile épais qui l'enveloppe, nous apparaît pleine de mystère et de poésie.

Mais, ceci, c'est le rêve, le beau rêve coloré de la chaude et resplendissante lumière de l'Orient. La réalité est moins séduisante : d'une part un maître et seigneur, de l'autre des créatures jeunes et vives confinées dans la prison, plus ou moins dorée, où elles mènent, en somme, une vie sans relief et sans couleur.

Si dans les classes élevées la bigamie devient moins générale (probablement, comme en Turquie, pour des raisons d'économie), dans les classes moyennes ou inférieures elle subsiste. C'est que, dans le premier cas, la femme est un luxe, un bibelot à mettre en valeur, et dans le second, au contraire, elle apporte deux bras robustes qui travaillent pour le maître. Aussi, pour que toute la besogne soit faite, la maison bien entretenue, le jardinet cultivé, les repas du maître préparés, celui-ci, au lieu de prendre une ou deux domestiques, épousera autant de femmes. C'est du reste ce qu'expriment les Rifains en disant que « la femme ne peut être à la fois épouse, mère et servante ». Ils prennent plus

TROUPES DE FEMMES SE RENDANT A TANGER PAR LA PLAGE.

TANGER : SOLDAT DE LA LÉGATION ET FEMMES DE LA CAMPAGNE.

généralement trois femmes parce que, prétendent-ils encore : « Deux femmes font un enfer, mais trois un paradis. »

Il faut aussi tenir compte de la différence de région ou de race. En général, on peut dire que la condition de la femme est plus élevée chez le Berbère que chez l'Arabe; les premiers sont aussi plutôt monogames, tandis que les Arabes profitent assez volontiers du privilège d'avoir quatre femmes légitimes, ainsi que le Coran permet à tout bon musulman.

Chez les Berbères, la femme est servante mais non esclave. Elle ne porte pas l'odieux voile des citadines et a voix consultative au foyer. Elle est plus considérée, plus influente, participe à toutes les évolutions de la famille et prend ses repas en commun, même lorsqu'il y a des étrangers.

La femme arabe, par contre, ne peut jamais assister aux réunions des hommes ; elle ne doit paraître que voilée et ne peut manger avec son mari, encore moins avec des hôtes. Chez les tribus arabes qui vivent sous la tente, la besogne la plus dure est réservée aux femmes : « bêtes de somme le jour, reines bien-aimées la nuit » dit le dicton. Dès que, dans la tribu nomade, la voix du coq a annoncé l'aube naissante, la femme arabe se lève et bénit Dieu. Les croyances populaires, lui ont appris que le coq qui chante ainsi vient d'apercevoir un ange

et qu'il clame dans son langage particulier : « Louez Dieu, ô créatures indolentes ! » Si, par contre, vers la même heure, elle entend braire un âne, elle s'écrie tout effarée : « Je me réfugie auprès de Dieu, contre Satan le lapidé », car elle sait de même que l'âne brait parce qu'il a vu un démon.

Bientôt tout s'anime sous la tente, excepté le coin où dort le maître et seigneur, enveloppé dans son ample manteau. Durant la nuit, c'est à peine s'il a goûté un léger repos, car il lui faut veiller sur les siens et être constamment prêt à les défendre lorsque l'aboiement des chiens signale quelque danger. Son oreille est si bien exercée à épier tous les bruits insolites qu'il reconnaît, à ne pas s'y tromper, si la voix du dogue annonce la présence d'un malfaiteur, un pas lointain ou l'approche d'une bête féroce. C'est seulement au lever du jour qu'il s'abandonne au sommeil. Son épouse n'a garde de le déranger ; elle a d'ailleurs à s'occuper au dehors, où il lui faut compter le bétail, répartir les troupeaux entre les bergers, parmi lesquels se trouvent ses propres enfants, s'ils sont en âge. Elle ne leur prépare point de repas, mais leur distribue le morceau de pain qui, vers le milieu du jour, composera leur déjeuner ; puis, quand ils se sont éloignés, les garçons emportant pour charmer leurs loisirs des flûtes rustiques qu'ils se sont fabriquées eux-mêmes dans les roseaux, les fillettes munies de fuseaux et

d'une provision de laine à filer, elle s'occupe du ménage. Il s'agit de faire cuire la bouillie d'orge, de pétrir le pain, puis, aux moments de loisir, de filer les vêtements de la famille, un morceau de toile pour raccommoder la tente, etc.

Le maître éveillé, on lui sert son repas avant qu'il ne s'éloigne, et, seulement alors, la femme songe à sa toilette, qui est des plus sommaires puisque les mêmes habits sont portés durant des semaines entières, sans être même quittés pour la nuit. Un peu de kohl aux paupières, du henné au bout des doigts, aux plantes des pieds, c'est le principal; et si, par aventure, les femmes se nettoient les dents avec une racine de noyer, elles n'oublieront pas que l'opération se fait de haut en bas, pour ne pas imiter Satan, qui se brosse les dents dans le sens horizontal.

Dans la classe inférieure ou dans les campagnes, la femme est un pauvre être qui semble ne connaître de la vie que le travail et la fatigue. Péniblement courbée sous un fardeau trop lourd qui la ploie en deux, on la voit se traîner passive, sordidement vêtue. Pas de cafetan, mais une *foutah*, sorte de serviette nouée en jupe par-devant, accompagne la courte veste de drap; le tout est entièrement recouvert et caché par le *haïck*, voile de laine et coton en tissu très épais qui, jeté sur la tête, enveloppe tout le corps. Un énorme chapeau

de sparterie à glands de laine multicolore est quelquefois encore posé par là-dessus, et c'est ainsi accoutrées que les pauvresses s'en vont cueillir l'herbe destinée au bétail ou chercher au loin de grands fagots de bois. Elles s'en viennent par groupes de cinq ou six, portant sur le dos la pesante charge, qui constitue un vrai travail de bête de somme pour lequel il faut de solides reins. Les jambes nues, souvent gonflées au point que cheville et mollet ont la même grosseur, sont parfois entourées d'une sorte de rudimentaire guêtre de cuir, qui les soutient aussi, probablement. Et l'homme, fier et digne, chemine à côté, le fusil sur l'épaule, n'ayant pas même, durant une fugitive seconde, l'idée qu'il pourrait soulager quelque peu sa compagne en partageant son fardeau ou seulement en la débarrassant du surcroît de chargement qu'elle porte encore à la main.

D'autre part, les femmes d'un homme opulent mèneront une vie de mollesse et d'oisiveté voluptueuse dans le désœuvrement des longues journées. Joujoux fragiles, que la main du maître peut facilement rejeter, puisque le mari, par le seul fait de prononcer sur sa femme la fameuse formule du *haram alia*, a régulièrement divorcé selon les lois, instruments de plaisir, du moins dans leur jeunesse, personne ne leur a jamais appris la dignité du rôle d'épouse et de mère. Elles aiment beaucoup leurs

enfants, cela est certain, mais d'un amour plutôt animal et instinctif, et il est difficile de déterminer si l'état d'infériorité des femmes marocaines est plutôt le fait des institutions que celui de leur mentalité.

Tandis que ses frères, sous la surveillance d'un maître, ont étudié — oh ! très peu ! — en apprenant à lire et à réciter les versets du Coran de façon rythmée[1], en se balançant d'avant en arrière sur les nattes qui leur servent de siège, et à écrire sur des planchettes polies les mots du livre saint, la fillette n'a point eu de culture intellectuelle ou morale qui fût capable de l'élever au-dessus d'elle-même ; donc rien d'étonnant à ce qu'elle soit devenue l'être nonchalant et désœuvré qui, bien souvent, abandonne aux mains des ouvrières la confection de ces jolies broderies marocaines sans envers ou de tapis aux vives couleurs, et laisse s'écouler, comme il peut, un temps employé à se parer, à mollement rêver ou à causer aux voisines auxquelles on rend visite par les toits-terrasse. La bonne harmonie ne règne pas toujours ; forcément naissent les rivalités, les petites querelles puériles. Se voyant entre soi, papotant, bavardant, les femmes arabes se chamaillent et se jalousent souvent ; mais, quelle que soit leur inimitié ou leur colère, elles sont toutes liguées contre

1. L'écriture est difficile à déchiffrer, ce qui oblige à lire en chantant.

l'ennemi commun, l'homme, et elles ne se dénoncent point pour des choses graves.

Les terrasses, on le sait, sont le domaine exclusif de la femme, le chemin par lequel elle s'aventure volontiers pour aller d'une maison à une autre. Ces terrasses sont assez rapprochées entre elles pour que l'on puisse facilement enjamber, et les dames, fort habituées aux escalades de ce genre, s'en acquittent très adroitement. Inutile d'ajouter que la présence d'un homme en ces lieux serait, non seulement une action de la dernière inconvenance, mais une dérogation absolue aux lois sociales et aux usages. Si des réparations sont nécessaires, il faut que le propriétaire en avertisse la police du quartier et les voisins, afin que les femmes se retirent. Les hommes ont la rue pour aller et venir. Je dois dire, cependant, que c'est surtout dans les villes de l'intérieur que les femmes usent si largement des privilèges de la terrasse.

J'eus la curiosité d'y pénétrer un jour que, pour la première fois, je me trouvais en présence de femmes arabes que j'allais voir chez elles. Elles appartenaient à, ce que je pourrais presque appeler, la classe moyenne, et, ma visite leur étant annoncée, je fus reçue avec enthousiasme par l'hôtesse, ses deux sœurs et sa belle-mère, qui nous sautèrent au cou. Nous prîmes place sur des matelas qui couraient le long du mur, seuls sièges usités, formant,

avec des tapis, le principal ameublement de la pièce. Plus tard, visitant une Marocaine d'une situation fort élevée, je retrouvai chez elle ce même arrangement intérieur, avec la seule différence que les pièces étaient plus vastes, les tapis, les tentures plus riches et le personnel domestique plus nombreux.

Une conversation s'engagea, si l'on peut appeler ainsi les quelques mots péniblement traduits par le domestique indigène qui nous avait accompagnées, mais qui, respectueux des usages, se tenait dans l'escalier, de façon à ne pouvoir aucunement apercevoir les dames.

Les compliments aimables, les remerciements d'être venues étaient surtout accompagnés de rires joyeux. Puis on apporta, autour d'une sorte de samovar en cuivre, de jolies petites tasses de porcelaine rouge, bleu et or. La maîtresse de céans versa l'eau bouillante sur le thé, ajouta une poignée de menthe verte et une importante quantité de sucre en poudre, puis se mit à verser le breuvage infusé. Toutes les tasses uniformément remplies, on offrit à la ronde, avec des pâtisseries arabes au beurre rance (ce qui au Maroc est, paraît-il, une qualité pour le beurre).

La stricte politesse exige que chaque convive n'absorbe pas moins de trois tasses de thé. Chaque tasse vide est replacée sur le plateau, et quand elles

sont au complet, la maîtresse de céans les remplit toutes, comme la première fois, et chacun reprend une tasse. Je dois avouer que, pour être bien sûre de ne pas me tromper en confondant la mienne avec une autre, j'eus chaque fois grand soin de laisser sur la soucoupe un morceau de biscuit destiné à me servir de point de repère... et je ne la perdais pas de vue.

Puis la fantaisie me prit d'essayer un costume arabe, et, par dessus mes vêtements, je passai un gilet à multiples boutons et passementeries, un cafetan de soie jaune brochée de fleurs de couleur, puis un autre en mousseline brodée. Une ceinture d'environ trente centimètres de haut, en brocart d'or et d'argent, excessivement rigide, fut enroulée plusieurs fois autour de la taille ; les cheveux, serrés près de la tête, étaient cachés sous un mouchoir de soie aux teintes vives.

Accoutrées de la sorte, nous montâmes sur le toit en plate-forme. Au-dessus et au-dessous s'étageait la ville en amphithéâtre, et les maisons autour de nous se serraient, toutes peintes en blanc ou en bleu pâle. Sur les terrasses avoisinantes se groupaient des femmes arabes qui, nous apercevant, se mirent à nous dévisager, puis à en appeler d'autres qui, à leur tour, vinrent nous contempler. Je m'amusais fort de les voir ainsi, de pénétrer dans leur sanctuaire, et ne me faisais pas faute de les

CARTE DU MAROC.

CAMPAGNE MAROCAINE.

regarder curieusement aussi, lorsque mes yeux s'arrêtèrent plus particulièrement sur l'une d'elles dont la physionomie paraissait plus frappante. Les sourcils prolongés par le kohl de façon à ne former qu'une seule et même ligne passant au-dessus du nez, les yeux agrandis artificiellement, le fard du visage produisirent sur moi une impression pénible : l'expression de cette figure ne reflétait aucune vie morale ou intellectuelle, rien que la sensualité animale cachée dans la mollesse, le désœuvrement, le vide de l'existence, un laisser-aller plutôt deviné qu'entrevu. Et tout à coup, prise d'écœurement, je descendis pour quitter au plus vite ce déguisement.

Le mariage des femmes arabes est une affaire qui se négocie et se conclut, pour ainsi dire, en dehors d'elles, entre les parents ou tuteurs et le prétendant. L'inclination ne doit pas y jouer un très grand rôle, puisque, là du moins où les femmes ne circulent que voilées, le fiancé ne voit pas celle qui lui est donnée en mariage avant que toutes les cérémonies de leurs épousailles n'aient été dûment accomplies. Il ignore donc si son épouse est belle ou laide, obligé de s'en rapporter là-dessus à l'avis d'une mère, d'une sœur ou d'une parente quelconque qui est allée voir la jeune fille. Cette envoyée du prétendant, chargée de choisir femme pour lui, n'est pas toujours secondée dans sa mission, et je sais

un mariage qui faillit ne pas se faire parce que, sous un prétexte quelconque, la mère du jeune homme s'était introduite auprès de la jeune fille, afin de la voir et de la mieux connaître, pour se rendre bien compte qu'elle était l'épouse qui convenait à son fils. Le père, ayant découvert la supercherie, commença par refuser sa fille et ne consentit au mariage qu'après de vives instances, quoique le prétendant fut un chérif et le parti fort avantageux.

L'union conjugale n'est guère autre chose qu'une sorte de marché dont le prix est débattu par les deux pères ou tuteurs. Le futur époux verse la somme, à titre de don nuptial, entre les mains de la famille de celle qui doit devenir sa femme. Toutes choses ainsi réglées, on célèbre les noces, non pas sans longues réjouissances.

Environ une semaine déjà avant le grand jour, les amies de la maison sont invitées pour aider à la confection des friandises; puis, cinq jours avant la cérémonie, la mariée se rend à minuit au bain public, accompagnée de ses amies et aux sons de la musique. Spécialement lavée et parfumée, elle se retire alors dans son appartement, tandis que les invitées se divertissent dans les pièces de réception.

Le lendemain, aux sons de la musique et des tambours, un mouton, offert par les amis du marié, est

égorgé devant la maison de la fiancée. Celle-ci, pour la première fois soumise à une application de henné, (à la plante des pieds et à la paume des mains, à l'articulation supérieure des doigts et aux orteils) se prépare à recevoir les jeunes vierges, ses compagnes. Ensemble elles évoquent les amies disparues et se lamentent.

Le lendemain, nouvelle réception des jeunes filles, qui apportent chacune un présent. Celui-ci, consistant en thé, pains de sucre, parures, voire même un agneau, une génisse envoyés à l'avance est pompeusement annoncé par une vieille négresse, maîtresse des cérémonies, qui, chaque fois, ajoute : « Dieu la bénisse et puissions-nous bientôt lui rendre le même honneur. » En effet, il est tenu registre de tous les cadeaux, afin qu'à son mariage, chaque donatrice reçoive le pareil à celui qu'elle a offert.

Le jour suivant, la maison est ouverte aux femmes mariées, qui viennent en grand apparat, parées comme des idoles de longs colliers de perles, de lourds bracelets d'argent, de périscélides, et arborent pour la circonstance des splendeurs interdites aux jeunes filles. Les ongles des mains et des pieds ont été soigneusement teintés au henné, et les cheveux pommadés, roulés et tressés avec de la laine se cachent sous des foulards multicolores. Les jeunes mariées de l'année sont en place d'hon-

neur et se distinguent par la richesse de leur parure, dont elles diminueront un peu les ornements chaque fois qu'elles seront invitées à des réceptions de ce genre. C'est la première fois qu'elles paraissent en public, et elles sont vêtues exactement comme au jour de leurs propres noces. La réception s'accompagne, naturellement, de présents offerts à la mariée.

Çà et là, par terre, au milieu des groupes, de petites tasses à thé ornées de beaucoup de dorures sont rangées sur de grands plateaux de cuivre, avec des pâtisseries, autour d'un samovar. Ailleurs, ce sont des brûle-parfums qui répandent dans les pièces une odeur agréable ; et des musiciennes arabes accroupies font résonner leurs instruments parmi lesquels dominent des sortes de tambourins qu'elles tapent à tour de bras pour produire une cacophonie, peut-être fort harmonieuse aux oreilles arabes, mais qui n'a, certes, rien d'agréable pour les nôtres.

Pas plus en cette circonstance que dans la vie ordinaire, les femmes ne sont réunies aux hommes, et le fiancé reçoit, d'autre part, ses amis dans sa maison. La veille du mariage, ils viennent le soir avec des lanternes et on leur offre du thé, des gâteaux ; quelquefois aussi, on distribue de la poudre, dont il sera fait grand usage le lendemain. Le jeune homme a également soigné sa toilette et mis du

henné au petit doigt d'une de ses mains ; peut-être même a-t-il eu soin de tracer avec de la couleur une petite marque bleue derrière l'oreille, pour conjurer les effets du mauvais œil.

Dès le point du jour, le fiancé se rend au bain où il se fait raser la tête, mais non la barbe, ni les moustaches, qui seront solennellement coupées chez lui par le barbier habituel de la famille, pendant qu'au dedans et au dehors de la maison, des musiciens se feront entendre. Les invités jettent chacun quelque pièce de monnaie sur un mouchoir étalé à cet effet, et cet argent est destiné à une petite fête, à payer les musiciens et le barbier, dont la charge est si lucrative en un jour pareil que, souvent, un barbier consent à raser gratuitement la tête d'un adolescent, afin d'occuper l'emploi important durant ses noces. Pour augmenter encore ses bénéfices, la famille lui amène quelquefois ce jour-là un petit frère du marié, dont il faut aussi couper les cheveux, et la recette s'en accroît sensiblement, puisque chaque personne présente est obligée de presser une pièce de monnaie sur le front de l'enfant.

Vers la fin du jour, les parents et amis du marié se mettent en route pour aller chercher la fiancée avec l'*ammarîah*, sorte de caisse carrée en bois surmontée d'un petit toit en pente et drapée d'étoffe de couleur recouverte de mousseline très enrubannée. Cette caisse, où la pauvre jeune fille doit se trouver

bien à l'étroit, (car elle est à peine de la taille d'une moyenne niche à chien — que l'on excuse la trivialité de cette comparaison; elle est ce que j'ai su trouver de plus juste) — surtout si, selon les règles de l'esthétique arabe, elle est dotée d'un certain embonpoint, cette caisse est juchée sur un âne, après qu'on y a rangé une miche de pain, de la bougie, du sucre et quelques raisins secs. Arrivés chez la fiancée, les plus proches parents de celle-ci portent l'*ammarîah* jusqu'à la porte de sa chambre; ils se retirent ensuite pendant qu'une forte négresse, prenant dans ses bras robustes la jeune fille étendue sur son lit, la porte dans la niche où elle l'installe, puis dont elle rabat soigneusement les draperies. Les hommes reviennent chercher la caisse qu'ils replacent sur un âne. Un cortège se forme : le marié est à cheval, entouré de parents, d'amis; la mariée, dérobée à tous les yeux, suit dans son étroite retraite. Elle ne doit pas être sans appréhensions, la pauvre petite qui va ainsi vers un sort inconnu : que se passe-t-il en elle-même, tandis qu'autour d'elle tout est en fête? Des hommes ouvrent la marche, les uns jouant du fifre et du tambourin, d'autres exécutant des pirouettes qui se terminent chaque fois par des salves de coups de fusil à blanc — car il n'est point de fête sans que la poudre ne joue son rôle. — Les badauds s'arrêtent, puis se mêlent au cortège; les gamins et les femmes pous-

sent des *you you* joyeux, et c'est ainsi que la jeune épousée est conduite dans la demeure de son maître et seigneur.

En route, le cortège fait des détours pour s'arrêter à quelques mosquées ou sanctuaires. Le marié ne va pas toujours au-devant de la jeune fille; il se contente parfois de l'attendre sur le seuil de sa demeure et la fait passer, en signe de soumission, sous son bras ou son épée tendu en travers de la porte. Dans certaines régions du Sous, le mari fait acte de maître en déchargeant par-dessus la tête de la jeune femme son fusil, dont la balle va s'incruster dans le mur, où elle est conservée comme un avertissement salutaire.

Le lendemain des noces, le marié, si la jeune fille lui plaît, exprime sa satisfaction à la *nagafah*, ou négresse qui a dirigé les diverses parties du cérémonial et tire trois coups de fusil. Il est censé ne pas sortir pendant la première semaine, et la jeune femme pendant la première année. Une semaine après le mariage on repeint encore au henné les pieds et les mains de la mariée et c'est l'occasion d'une réception où la jeune femme, exposée aux regards curieux de ses amies qui échangent entre elles mille réflexions, doit rester sans ouvrir les yeux ni parler, tandis qu'on se divertit devant elle. Après cinq jours, on lui attache solennellement sa ceinture, et les invitées se

retrouvent encore le quatorzième jour pour assister à la dernière toilette publique avec application ordinaire de henné.

Les mariages n'ont point lieu pendant le mois d'*El Achour* (1er de l'année), qui est un mois de deuil, et sont célébrés de préférence le jeudi, ou tout au moins le lundi; les autres jours étant considérés comme porte-malheur.

L'union conjugale est chose bien fragile car, ainsi que nous le disions plus haut, le divorce, autorisé par le Coran, est très facile et très usité chez les Arabes et les Berbères. Les formalités sont des plus simples. On va chez le cadi, à moins que celui-ci ne vienne lui-même avec deux témoins. Le cadi entend les griefs et joue le rôle de conciliateur en s'efforçant d'apaiser les ressentiments et de réconcilier les parties. S'il ne peut y parvenir, il prononce le divorce.

Chez les Berbères, le mari se contente de dire à sa femme : « Je te répudie pour tant de douros », et le divorce est accompli; l'épouse ainsi renvoyée n'a plus qu'à retourner chez elle avec la somme octroyée.

Et pourtant, quand il s'agit d'une femme bien apparentée ou de famille riche, le mari y regarde à deux fois, car il sait qu'il trouvera des ennemis, parfois très redoutables en la personne du père et des frères de celle qu'il a répudiée. Quelles que

CAMPAGNARDS DU DOUAR DE DOUKKALA, PROCHE DE SOUK EL TLATA.

soient les causes de la séparation, les enfants appartiennent au père. Une femme peut être prise et renvoyée deux fois par le même mari; la troisième fois, il ne peut plus l'épouser que si elle a été entre temps la femme d'un autre; il en est de même s'il a été prononcé au début un triple divorce.

Pour ce qui est de la beauté féminine, c'est question d'appréciation et l'esthétique marocaine diffère quelque peu de la nôtre. Chez les Arabes, une femme n'est réellement belle que si elle possède l'embonpoint quelque peu débordant que contribuent à lui faire acquérir une alimentation spéciale, sa vie sédentaire et les dix mois de réclusion imposés par l'usage aux jeunes mariées. Les femmes de certaines régions sont plus particulièrement renommées pour leur beauté; telles sont les femmes des Djebala, dont la réputation est grande; celles de Marrakech, les Rifaines. Ces dernières passent aussi pour intelligentes, fières et fidèles; mais l'opinion de certains explorateurs est qu'elles sont profondément ignorantes, ayant « des instincts plus que des sentiments[1] ».

Les femmes arabes ne restent point confinées perpétuellement dans l'intérieur de leur demeure. Elles voyagent peu, il est vrai, mais tout leur est prétexte à nombreuse réunion, et il est même des

1. M. de Segonzac.

jours, concordant avec certaines fêtes religieuses ou autres, plus particulièrement consacrés aux visites. La bienséance veut que les femmes ne se reçoivent entre elles que si les hommes se sont éloignés. Une paire de babouches placées sur le seuil d'une maison les avertit de ne pas entrer parce qu'il y a un visiteur étranger.

Le vendredi, conformément à la coutume islamique, les femmes se rendent aux cimetières pour visiter les tombes. Parmi celles-ci, il y en a de particulièrement vénérées. Il est aussi des femmes qui ont su acquérir un grand renom de sainteté et dont les tombes sont devenues des sanctuaires très considérés. La protectrice d'El-Araïch (Larache) est une jeune fille, Lallah Mannana el-Misbah, qui, prétend la légende marocaine, sauva jadis la ville de la destruction par le bombardement des chrétiens. Près de Rabat, le marabout d'une autre femme, Lallah Aïcha Liabourah a grande réputation. El-Ksar el-Kébir est sous la protection d'une femme, Lallah Fatma Andalousiah. Près de l'embouchure de l'Oued Sous est le marabout de Lallah Ouma Tazza Mansour, dont la protection s'étend sur la mer. Sur la côte qui s'étend au sud de Larache, à une quarantaine de kilomètres vers l'intérieur des terres, est le sanctuaire de Lallah Maïmounah Tagonaout, qui, dit la légende, éprouva une telle inclination pour un autre vénéré personnage, Moulay Bouselham —

dont la tombe est actuellement située à quelque distance de là — qu'elle obtint par ses prières, afin de pouvoir le servir sans l'induire en tentation, d'être changée en une affreuse négresse; mais elle retrouvait sa forme ordinaire la nuit. Ses adeptes se reconnaissent à ce mot de passe : « Dieu connaît Maïmounah, et Maïmounah connaît Dieu. » A Tanger, une fort belle propriété européenne a enclavé dans son parc la sépulture de Lallah Chafia, en grand honneur chez les mères arabes, qui y viennent nombreuses en pèlerinage pour implorer la guérison de leurs enfants malades et laissent sur le tombeau de *la guérisseuse* des couteaux destinés à « trancher le mal ».

Il n'est point de fête, point de procession qui ne voie des femmes massées en curieuses sur la route et qui ne soit accompagnée de leurs joyeux *you-you*. Elles sont parmi les Aïssaouah, et non des moins excitées, dansant en cadence, se balançant d'avant en arrière, dans le lent cortége qui s'avance. Les voiles ont glissé dans la nuque, des cheveux, blancs ou gris parfois, tombent en longues mèches : ce ne sont plus des femmes, ces sybilles dansantes...

Au Maroc, comme dans les pays musulmans, la famille est patriarcale; unie et forte, elle se serre autour du chef dont le moindre signe est un ordre promptement obéi. L'autorité du père de famille est au-dessus de quelque loi que ce soit; il reste tou-

jours gardien et maître de ses enfants, même si le divorce a été prononcé contre lui.

Si le maître est un chef de quelque importance, il groupera autour de lui des clients, gens qui vivront sous sa protection et à ses frais, mais qui, par contre, créeront son influence politique. Dans la maison, sa domesticité sera composée de *koutba*, c'est-à-dire de serviteurs travaillant en échange d'un salaire ou même de leur simple entretien et d'esclaves. Ceux-ci sont généralement bien traités et font en quelque sorte partie de la famille, car, si la loi de Mahomet a autorisé l'esclavage, elle a, du moins, édicté en même temps des dispositions propres à l'adoucir, si elles sont bien observées. Il n'y a pas de préjugés ou de haine de race : le Maure considère le nègre comme une créature humaine qui, en possession de sa liberté, est capable de devenir son égal. Il est difficile d'évaluer la proportion de ceux qui appartiennent à cette classe, mais elle est petite.

Les nègres sont importés du Soudan occidental sur les marchés du Sous ou de Marrakech, et de là revendus plus loin. A Marrakech, le marché aux esclaves, navrant spectacle de misère humaine, a lieu à la tombée de la nuit. Dans les six ou sept jours qui suivent la vente, l'acquéreur peut rendre son acquisition au marchand s'il découvre quelque défaut physique qui lui ait été dissimulé ou si

l'esclave n'est pas en état de fournir à la tâche qui est exigée de lui.

A l'intérieur de la maison, une grande partie des travaux du ménage incombe à des esclaves, puisque les femmes arabes jugent au-dessous de leur dignité de travailler dans une maison qui n'est pas la leur.

L'esclave de la famille est nourri, vêtu et ne doit pas être maltraité; il peut d'ailleurs, si la loi a été transgressée à son égard, s'adresser au cadi pour demander à changer de maître. L'affranchissement d'un esclave est considéré comme œuvre pie; certains maîtres l'accordent par testament, d'autres laissent à leurs gens quelques heures de liberté chaque jour afin qu'ils puissent gagner le prix de la rançon; mais s'ils ne possèdent pas de papiers d'affranchissement, les malheureux peuvent être saisis et vendus comme du bétail. Les lois marocaines ne permettraient pas aux Européens, ni aux juifs de posséder des esclaves au Maroc; les lois européennes étendent la prohibition aux Marocains qui sont placés sous la protection d'un gouvernement européen.

Le maître a droit de vie et de mort; il peut à son gré marier, mais non désunir ses esclaves, et, parmi ceux-ci, un homme ne doit pas posséder plus de deux femmes. Les enfants, nés de père et mère esclaves, sont la propriété du maître de leurs pa-

rents, qui peut les vendre à son gré; mais la femme enceinte ne peut être vendue, et si le maître est père de l'enfant, celui-ci est considéré comme légitime et a sa place au foyer.

CHAPITRE VI

UNE PRINCESSE MAROCAINE

La maison d'Ouezzan. — Postérité du prophète et descendance d'un archevêque anglican. — Un mariage comme il ne s'en célèbre pas tous les jours. — Vie conjugale et influence d'une chériffa. — Une demeure chériffienne. — Première éducation de petits chorfa.

La destinée a parfois d'étranges caprices, et, certes, ce fut un de ceux-là, ce mariage qui, du plein consentement des parties, unit une jeune Anglaise et un *saint* musulman, la descendante d'un archevêque anglican de Canterbury avec un des chefs vénérés de l'Islam, un homme dont l'origine remonte par la ligne ininterrompue de trente-cinq générations, à Mahomet lui-même.

La famille des *chorfa* d'Ouezzan est une des plus considérables et des plus considérées du Maroc où, ainsi que chacun sait, l'autorité découle de source purement religieuse, et où l'on peut être saint ou chérif de naissance et par simple hérédité, aussi bien que par ses mérites personnels. Les

chorfa d'Ouezzan sont de la meilleure souche, puisqu'ils descendent directement de Fatma el Zohra, la fille chérie du prophète, en passant par Moulay Idriss, fondateur de Fez et premier empereur du Maroc. Ils ont, de par leur naissance, des droits au trône, tout aussi légitimes que ceux des chorfa Filali, qui règnent depuis 1636.

Quoi qu'il en soit — est-ce parce qu'un oracle leur a prédit qu'ils ne règneraient pas ou pour quelque autre motif — ils n'aspirent pas à jouer un rôle politique. Leur autorité spirituelle est immense, de récents événements l'ont prouvé encore, et les sultans du Maroc, eux-mêmes, reconnaissent implicitement la primauté de la maison d'Ouezzan, puisqu'à leur avènement ils sollicitent du chef de la famille une bénédiction, qui est comme la consécration de leur légitimité, et qu'à la guerre ils se font toujours accompagner d'un chérif de cette maison.

« Pas de sultan sans nous, pas de sultan chez nous! » telle est leur fière devise, et de fait, leur fief d'Ouezzan, qu'ils gouvernent eux-mêmes, est à peu près indépendant.

Vers 1870, le chef de la famille était Sidi el-Hadj Moulay Abd es-Selam, un homme un peu trapu, d'assez fort embonpoint, aux traits bronzés, à la lèvre épaisse et sensuelle, l'œil fatigué. Peu dévôt, il entreprit cependant le voyage de la Mecque, et, s'étant embarqué sur un vaisseau français, il revint

MARCHAND D'EAU.

CHARMEUR DE SERPENTS.

de son pèlerinage plus épris de nos us et coutumes qu'édifié par la vue de la Kaabah. Ses idées nouvelles scandalisèrent ses sujets, et les marabouts de la ville d'Ouezzan le prièrent d'aller vivre hors de sa *zaouïa*. Il était, vers la même époque, en conflit politique avec le sultan du Maroc, lequel, afin d'y affirmer son pouvoir, venait d'établir un pacha à Ouezzan. Le chérif chercha et obtint la protection du Gouvernement français et, répudiant sa femme, qui lui avait fait une violente scène conjugale, il alla s'établir à Tanger pendant que l'épouse abandonnée, contre laquelle avait été lancée la fameuse phrase consacrée : « *Haram alia*, se réfugiait avec son fils à Fez, auprès du sultan.

A Tanger, le chérif eut l'occasion de connaître une jeune fille anglaise dont il s'éprit vivement. Miss Emily Keene descendait, de par sa mère, de l'archevêque Wharram, qui occupa le siège épiscopal de Canterbury au XVIe siècle, sous les règnes d'Henri VII et d'Henri VIII. Son père fut gouverneur de la prison de Horsemonger Lane. C'est pendant son séjour à Tanger, dans la famille Perdicaris, que miss Keene rencontra sa destinée. Quand elle se promenait dans la campagne, sous la garde d'un *mokhasni*, ou qu'elle circulait par la ville, la jeune fille ne se doutait guère que ce blanc cavalier parfois entrevu, fièrement campé sur sa monture et drapé de son burnous, ce cavalier dont les dévôts

musulmans baisaient avec révérence le pan du manteau, l'avait aperçue et remarquée. Une soirée donnée dans la maison de ses hôtes les mit en présence et acheva le vague roman par de formelles fiançailles.

Le mariage fut célébré le 12 janvier 1873, à la Légation d'Angleterre à Tanger. Le contrat, dressé et signé par des notaires indigènes, est rédigé de la façon suivante :

« Louange au Dieu unique, que la bénédiction et le salut soient sur notre seigneur Mohammed, son prophète et son serviteur, sur sa famille, sur ses compagnons, ses épouses, sa postérité et sa confédération !

« Ensuite, ceci est un mariage (qu'il soit béni et que la grâce de Dieu — qu'il soit exalté — l'enveloppe !) contracté entre :

« Le saint, le pieux Sidi El Hadj Abd es-Selam, fils de Moulana El Arbi, fils de Moulana Ali, fils de Moulana Ahmed, fils de Moulana El-Taïeb, fils de Moulana Mohammed, fils de Moulana Moussa, fils de Moulana El-Hassan, fils de Moulana Moussa, fils de Moulana Brahim, fils de Moulana Ahmed, fils de Moulana Abd El-Djellar, fils de Moulana Jamelet, fils de Moulana Mechiche, fils de Moulana Abou Bekkeur, fils de Moulana Ali, fils de Moulana Aïssa, fils de Moulana Selam, fils de Moulana Mezouar, fils de Moulana Haïarara, fils de Moulana Mohammed, fils de

Moulana Idriss, fils de Moulana Idriss, fils de Moulana Abd Allah, fils de Moulana Hassen, fils de Moulana El-Hassen, fils de Moulana Ali, fils de Moulatena Fathma, fille de l'Envoyé de Dieu, que Dieu lui donne la miséricorde et le salut.

« Et entre le chrétien Jean Keene, Anglais.

« Le premier a contracté pour lui-même et le second au nom de sa fille Emilie, sous sa tutelle et sa surveillance.

« Moyennant une dot bénie totale — c'est-à-dire ce qui est payable au comptant et ce qui est payable à terme — de cinq cents francs. La moitié de cette dot est payable comptant, et l'autre moitié par annuité jusqu'à l'expiration de vingt ans. Le mari ne sera libéré de cette somme que par un moyen légal (par un mode de libération admis par la loi).

« Le chérif a contracté ce mariage :

« 1° En se conformant à la parole sublime de Dieu (le Coran), et à la loi traditionnelle de son prophète (la Sonna) — que Dieu lui donne la miséricorde et le salut ! — *loi sur laquelle tout le monde doit s'appuyer* ;

« 2° Avec la bonne foi et la loyauté ;

« 3° D'après le Coran précis, qui prescrit d'agir avec procédés au moment de saisir et au moment de rendre à la liberté.

« Celui qui a contracté au nom de l'épouse, c'est son père, en vertu des pouvoirs que Dieu lui a

donnés sur elle et du devoir qu'il lui a imposé d'agir avec procédés, comme surveillant.

« L'époux sus-nommé a accepté d'une façon complète et de plein gré les clauses de ce contrat. Il s'oblige à les respecter et à y donner suite.

« Puisse Dieu réunir les deux époux et les mettre d'accord pour l'accomplissement de ce qui pourrait lui plaire et lui être agréable !

« Témoignage a été porté de tout ce qui précède, relativement à ce qui est consigné au présent acte, l'identité des parties étant dûment constatée.

« Le 14 doul-Kaada 1289 — 12 janvier 1873.

« Le mari consent à donner à l'épouse sus-nommée vingt-cinq mille francs pour son trousseau; elle disposera de cette somme comme elle l'entendra. Il lui donnera en outre quinze cents francs par an.

« Il ne se mariera pas avec d'autre femme : s'il le fait, il lui paiera vingt mille francs.

« Il ne pourra pas la répudier de son propre avis, mais seulement si c'est elle qui le demande sous la forme dite Khataa. S'il agit d'après le premier cas, il devra lui payer deux cent mille francs.

« Elle conservera sa religion.

« Elle aura le droit de sortir, mais seulement avec lui ou avec celui qu'il voudra.

« Ses enfants (elle) apprendront à lire et à parler (l'anglais).

« Il ne lui fera pas habiter d'autre ville que les ports de mer.

« Elle conservera sa nationalité.

« Il n'y aura dans la maison d'autre gouvernante que celle qu'elle voudra.

« Si elle vient à mourir, son corps devra être envoyé dans son pays.

« Le mari pose comme condition que ses enfants, si Dieu lui en donne, devront suivre leur père (en religion) conformément à la loi de notre seigneur Mohammed, — que Dieu lui donne la miséricorde et le salut!

« Ont signé, à la date précitée :

« Les serviteurs de Dieu — qu'il soit exalté!

« Mohammed Ben el-Hachemi, Ben Daoud Abd Allah, Ben Ahmed Fellous el-Hosseni; — que Dieu les contienne!

« Vu :

« *Le représentant à Tanger,*

« ABD EL-KADER DON KALI EL-HOSSENI (Kadi).

Cette union n'était pas sans créer une situation des plus délicates. L'homme saint de par sa naissance, le chérif vénéré s'alliant à la race maudite, il y avait là de quoi soumettre à une rude épreuve les consciences des farouches sectateurs de Mahomet.

De son côté, la jeune épousée, est-il besoin de le

dire, allait se trouver en face de bien grandes difficultés. Elle entrait toute seule dans un milieu des plus hostiles et était considérée avec défiance, sinon avec antipathie, tant dans son voisinage immédiat que dans le pays entier. Elle allait se trouver dans un monde trop étranger pour que ses amis européens, un peu déroutés aussi, tout d'abord, devant sa résolution inattendue, fussent capables de la soutenir ou seulement de l'aider de leurs conseils. Qui pourrait décrire les sentiments qui l'agitèrent quand elle se lança ainsi dans l'inconnu!

Secondée par sa vive intelligence, la chériffa, dès le début, sut agir avec un tact parfait. Au point de vue des Arabes, le chérif, en la prenant pour épouse, lui conférait en même temps de sa sainteté, cette sainteté héréditaire que rien ne peut lui enlever puisqu'elle tient à la noblesse de sa généalogie. Sans trop déroger à sa dignité, la jeune femme sut parfaitement se plier aux exigences de sa nouvelle vie et de sa situation de femme d'un pontife musulman. Elle a escorté son mari dans ses pèlerinages pieux et a recueilli avec lui les redevances des fidèles, qui ont baisé l'ourlet de son vêtement européen, tout comme le burnous arabe de son époux. Avec celui-ci, ou même plus tard parfois seule avec ses enfants, elle a traversé les districts les plus turbulents et les plus insoumis du Maroc; elle a pénétré sur les territoires des farouches Beni Hassan et des

Zemmour, qui reconnaissent à peine l'autorité du sultan. Seule, entre *tous* les Européens, elle a pénétré dans les sanctuaires de Fez et visité ses mosquées, si rigoureusement fermées aux *roumi*. Seule, elle a franchi le seuil de la fameuse mosquée Karaouine et s'est promenée dans ses vastes jardins, et jamais, dans tout le cours de sa vie conjugale, pas plus que depuis son veuvage, le respect des fidèles ne lui fit défaut.

La chériffa acquit sur son mari une influence des plus heureuses. Grâce à elle, il renonça peu à peu à la funeste habitude qui scandalisait tant les Arabes, car elle est la transgression formelle des préceptes du Coran ; il arriva, lui qui en avait tant abusé, à ne plus user même des liqueurs alcooliques. Singulière ironie des choses : l'ascendant d'une femme de croyances si différentes, l'amenant à ne plus violer un précepte de sa propre religion !

Elle prit une part active aux affaires. Par ses conseils, des machinations des vizirs de Fez furent déjouées et le pacha retiré d'Ouezzan. Elle sut empêcher Moulay Abd es-Selam de devenir la proie d'un syndicat d'aventuriers européens, qui l'avaient persuadé de céder ses propriétés moyennant une annuité de cent vingt-cinq mille francs.

Fidèle épouse, mère dévouée, elle a toujours été à la hauteur d'une tâche si souvent aride. Elle vécut, dans les dernières années, séparée du chérif,

mais ne cessa jamais de l'assister de ses conseils et de son affection. Il fut ramené dans sa maison quelques semaines avant sa mort, de sorte qu'elle le soigna encore dans sa dernière maladie, et jusqu'à la fin, malgré tout, il respecta sa force de caractère, son esprit de justice et la sagesse maternelle qui dirigeait l'éducation de ses enfants.

L'éducation de ses enfants! La tâche était particulièrement délicate. Il y a toujours une certaine difficulté pour une mère à élever des enfants dans un culte qui n'est pas le sien; mais combien se complique cette difficulté lorsqu'il s'agit des pontifes d'une religion si dissemblable, de princes destinés à vivre dans des conditions si différentes, au milieu d'un peuple si étranger à leur mère.

La chériffa d'Ouezzan, il faut le dire à sa louange, ne faillit pas à ce lourd devoir : elle fut une excellente mère pour ses deux fils. Moulay Ali et Moulay Ahmed apprirent d'elle à parler couramment le français et l'anglais. Après avoir passé quelque temps au lycée d'Alger, ils ont tous deux achevé leur éducation en France, où la chériffa, qui depuis de longues années n'avait plus été en Europe, les a accompagnés, séjournant près de l'un ou de l'autre, à Saumur et à Tours.

Les deux princes, de même que l'était leur père, sont protégés français. Moulay Ali, l'aîné, fut élève de notre Ecole militaire de Saumur et a acquis le

TANGER : LE SOKO VU LE JOUR DE LA PROCESSION DU RAMADAN.

grade de sous-lieutenant dans l'armée française. Ils sont fidèlement attachés aux traditions de leur pays et à la religion de leurs pères, et tout aussi vénérés au Maroc que les autres membres de leur famille dans les veines desquels ne coule aucun sang étranger. On voit journellement dans les rues de Tanger de hardis cavaliers, des guerriers farouches et des Arabes de toutes conditions se précipiter au-devant d'eux, s'incliner dévotement et mettre genou en terre pour baiser respectueusement le pan de leur habit ou leur babouche et solliciter leur bénédiction.

Ils sont restés tout à fait Arabes, mais l'éducation maternelle, le contact de notre civilisation et la connaissance de nos institutions leur ont communiqué des idées plus larges et plus généreuses, un sens plus net de la justice, et plus d'une fois leur grande influence, mise au service de l'humanité, a obtenu des résultats importants.

Il y a quatre ou cinq ans, quand le pacha de Tanger fut cerné par des rebelles, et que, réduit à la fuite, il rentra précipitamment dans la ville en abandonnant piteusement son *caïd mechouar* entre les mains des révoltés, ce furent les deux chorfa d'Ouezzan qui, courageusement, partirent délivrer le prisonnier. Hélas! s'ils arrivèrent à temps pour le sauver de la mort, ils trouvèrent cependant le malheureux déjà effroyablement supplicié et les yeux crevés.

Plus récemment encore, c'est à leur intervention que l'on eut recours et c'est eux que l'on chargea des pourparlers avec le fameux Erraïssouli, lorsque M. Harris ou MM. Perdicaris et Varley furent ses prisonniers. Eux aussi se chargèrent de négocier avec Valiente la liberté des deux officiers anglais capturés par le frère du brigand. Leur prestige les rend médiateurs tout désignés entre le Maghzen, c'est-à-dire ce qui devrait représenter l'ordre public, si pareille chose existait seulement de nom au Maroc, et les brigands les plus redoutés; c'est pourquoi, plus d'une fois, le sultan appela un chérif d'Ouezzan auprès de lui, lorsqu'il se trouvait dans des circonstances plus particulièrment délicates vis-à-vis de tribus insoumises.

Mais la chériffa d'Ouezzan n'a pas uniquement placé dans son voisinage immédiat sa sphère d'action. Femme intelligente et active, elle occupe une situation bien trop prépondérante pour ne pas exercer une certaine autorité, et parmi les bons effets dus à son influence, il faut compter la part active qu'elle prit jadis à l'introduction et la propagation du vaccin. La petite vérole est, hélas! un des terribles fléaux du Maroc, où elle cause d'immenses ravages, et les Arabes, par principe religieux, se refusaient formellement à toute mesure préventive. Elle trouva l'occasion de vacciner, à l'insu de leurs parents, quelques enfants arabes, et

bientôt on s'apercevait que ces enfants restaient indemnes, alors que dans leur entourage plusieurs étaient atteints de la variole. Ce fait fut considéré comme une protection spéciale d'Allah, due à la bénédiction chérifienne, et depuis lors, peu à peu, un certain nombre d'Arabes voulurent acquérir cette protection providentielle. Cela ne veut point dire cependant que le terrible fléau, qu'elle aida à combattre, ait disparu. Si les malades sont peut-être moins nombreux à Tanger, ils existent en grand nombre encore dans l'intérieur où l'on en coudoie presque journellement dans certaines villes.

Quand, après avoir quitté la Marine de Tanger, l'on s'est engagé dans la rue principale qui grimpe vers le *Soko*, il faut, la première porte franchie, tourner à droite pour arriver à une montée très raide conduisant à un plateau qui, bordant la mer au nord, domine à l'est une partie de Tanger la Blanche. C'est le Marshan. A droite, un peu en retrait, est située une maison déjà ancienne qu'entoure un mur élevé; la vue s'étend sur la mer bleue resserrée entre les deux colonnes d'Hercule : là-bas, en face, la côte d'Espagne; le rivage africain est dominé par le Djebel-Moussa, dressé en face de son rival européen, le Djebel-Tarik, dont il est séparé par le détroit.

Dans cette maison résident les chorfa d'Ouezzan et leur mère européenne. Celle-ci, après avoir

choisi à chacun de ses fils, dans des familles notables du pays, une épouse marocaine, vit actuellement auprès d'eux de la vie d'une grand'mère qui se consacre à l'éducation de petits-enfants qu'elle chérit tendrement. Moulay Ali et Moulay Ahmed sont pères de beaux enfants et les deux chorfa ont laissé à leur mère pleine autorité en ce qui concerne les soins et la première éducation de leurs babies. La chériffa s'est donnée tout entière à cette douce tâche. Il est probable que les deux mères arabes ont tout d'abord trouvé pénible de voir leurs enfants soignés d'une manière si différente de celle à laquelle elles étaient accoutumées; mais elles s'y sont résignées et, cédant devant son autorité et son expérience, elles vivent en assez bonne intelligence avec leur belle-mère.

Les jeunes chorfa sont donc élevés et vêtus à la façon des babies anglais et s'en trouvent fort bien. C'est un piquant contraste que de voir l'un d'eux dans les bras de sa mère, revêtue des riches atours de son costume arabe, parée de bijoux exotiques ou près d'une nourrice indigène ou négresse. Cependant, si dans leur intérieur les enfants sont habillés à l'européenne, pour la promenade au dehors, la petite robe de piqué blanc est recouverte d'une mignonne *djellab* et la *tarbouch* à gland bleu coiffe la petite tête.

Les jeunes ménages et la chériffa-mère, tout en

habitant très près les uns des autres, occupent cependant chacun un pavillon séparé situé dans le même jardin. Après avoir franchi une porte massive, on pénètre dans une enceinte aux allées étroites bordées d'arbustes, formant autant de couloirs de verdure, et disposée, comme les jardins arabes, de façon à ce que la vue ne puisse s'étendre au delà. Tout un monde de pigeons roucoule au-dessus de la vieille maçonnerie; dans les allées vont et viennent des domestiques indigènes dans leur pittoresque costume, des fillettes négrillonnes ou arabes, enfants des serviteurs de la maison, vêtues de leurs chatoyants cafetans de soie voilés de mousseline ou de tulle brodé et retenus par la haute ceinture.

Le salon de Son Altesse la Chériffa d'Ouezzan est meublé à l'européenne; mais avec les banals fauteuils rembourrés, le canapé, le piano fraternisent les tapis marocains, les poteries de Fez aux arabesques bleues ou jaunes. Les tentures à rayures et à franges, qui tapissent les murs, furent tissées sous les tentes de farouches Zemmour et, çà et là, sont accrochés des trophées de poignards damasquinés, d'épées au fourreau de velours et à la poignée richement travaillée. Mais l'ornement principal, la pièce la plus remarquable du mobilier est une riche tenture de velours rouge — *El kessivah* — couvert de broderies d'or exécutées par les femmes de Fez. Le dessin forme des arceaux mau-

resques brodés en relief et les panneaux sont remplis de versets du Coran, également brodés au fil d'or. C'est une offrande que firent jadis les fidèles pour la couverture du cercueil de Sidi El Hadj Abd es-Selam.

Depuis son veuvage, la chériffa a repris une vie tout européenne ; elle a de nombreuses relations dans la colonie étrangère et, le plus généralement en compagnie de ses deux fils, va dans le monde aussi souvent que ses goûts l'y portent. Il va sans dire que ses belles-filles arabes, fidèles aux traditions, ne partagent point son genre de vie et que ses fils ont, malgré toute leur déférence et leur affection pour leur mère, conservé les mœurs et les usages de leur pays, tout comme s'ils n'avaient point d'attaches européennes.

Tel est le cadre où s'écoule actuellement une existence qui ne manqua point de vicissitudes ni de péripéties et qui, maintenant encore, n'est point sans originalité.

CHAPITRE VII

L'ÉDUCATION

Autour d'un nouveau-né. — Les premières années. — Respect des enfants pour leurs parents. — Événements mémorables d'une existence enfantine. — Instruction primaire. — Rétribution du *fokih*. — Principales étapes dans les études. — Un *taleb*. — A l'Université de Fez. — Vie des étudiants dans les *medersa*. — Les études. — La discipline. — Les professeurs. — Fête des tolba. — Carrières ouvertes.

DANS une famille marocaine, la venue d'un nouveau-né est accueillie par une série de fêtes traditionnelles qui, de même que celles du mariage, se prolongent durant plusieurs jours. Nombreux sont les visiteurs qui viennent féliciter les parents à l'occasion du joyeux événement, et, pour les bien traiter et n'être pas prise de court, la ménagère s'approvisionne longtemps à l'avance de beurre, d'œufs, de volaille, de miel, de farine, de semoule, etc., et l'on achète un mouton ou un bélier. La naissance d'un fils est saluée de cris de joie et fêtée en conséqnence, aussi arrive-t-il assez fré-

quemment que, pour ne pas diminuer l'éclat des fêtes ou enlever le prétexte des réjouissances, lorsqu'une fille est née,on cache le sexe de l'enfant jusqu'au moment du baptême.

La première toilette du nouveau-né se fait en présence d'amis accourus pour y assister. Elle consiste à frotter le bébé par tout le corps avec de l'huile et du henné, à noircir ses yeux à l'antimoine, à dessiner de même les sourcils, puis à enduire la bouche de jus de noix et d'huile. A la jeune mère, on fait boire un mélange d'huile et de miel aromatisé de cumin, ou simplement de l'eau sainte, c'est-à-dire rendue telle par le contact d'un saint personnage, qui y a trempé le doigt.

Pendant tout une semaine, l'enfant ne sera pas lavé et sera vêtu seulement de vieux habits, jusqu'au huitième jour, qui est celui des ablutions prescrites pour la mère et le nouveau-né, et aussi le baptême de ce dernier. Pour attirer le bonheur sur la tête de l'enfant, on place auprès, la nuit qui précède ce grand jour, une jarre d'eau et un peu de sel avec de la graine de fenouil. L'eau est celle qui servira au premier bain du bébé, et, après cette opération, on la fait passer devant chaque personne de la société assemblée, avec un plateau où les convives placent une pièce de monnaie à l'intention de la garde. Le sel et le fenouil sont versés à terre pour écarter les envieux. Après ce premier bain solennel, le petit

CHÉRIFFA D'OUEZZAN ET SON PETIT-FILS.

être n'en doit plus avoir durant douze mois ; il ne doit non plus quitter la maison les quarante premiers jours, de crainte que sa santé n'en souffre ; mais, par contre, la mère, qui a été purifiée au bain, y retourne tous les quinze jours.

La mère est généralement consultée au sujet du nom que doit porter l'enfant, dont le baptême a lieu de la façon suivante : le père ou, à défaut, le plus proche parent mâle tue un mouton en disant, pendant qu'il enfonce le couteau dans la gorge : « Au nom du Dieu puissant, pour nommer un tel, fils (ou fille) d'un tel. »

Si les parents en ont les moyens, il y a journellement table ouverte durant la première semaine. Aux femmes on offre du pain et du miel ou du thé avec des gâteaux, et si le nouveau-né est un garçon, les hommes aussi reçoivent le matin une collation, servie à part, naturellement. Le huitième jour, la réception, plus solennelle encore, comporte une réunion de femmes richement habillées qui se tiennent accroupies par terre à côté des brûle-parfums et des plateaux de thé, tandis que se font entendre des musiciennes arabes, et que la jeune mère, élégamment attifée, est assise toute souriante sur un lit de parade richement tendu de satin brodé, où l'on vient la féliciter et admirer le nouveau-né. Le soir a lieu un festin, dont le mouton égorgé fait les frais ; la toison et un pied de devant sont offerts à

la garde avec un peu d'argent en échange des soins qu'elle a donnés. La jeune maman y assiste habituellement, assise sur un siège spécial.

Au bout de quinze jours, l'enfant est apporté dans la demeure de quelque saint personnage ou au sanctuaire d'un marabout décédé.

Dès ses premiers ans, un bébé marocain est livré à lui-même et fait quelquefois un peu rudement l'apprentissage de la vie. Il passe la plus grande partie de ses journées étendu dans un drap disposé en hamac, et c'est dans ce drap, attaché au dos de sa mère ou d'une grande sœur, qu'il fera ses premières sorties. Quand il pourra se tenir, elles le placeront à cheval sur la hanche, toujours au moyen d'une toile, la petite tête nue exposée à l'air et au soleil[1].

Qu'il s'agisse d'un enfant rustique ou d'un petit citadin, ou même d'un bébé assez fortuné pour connaître les conforts d'un berceau, il sera traité de la même façon, c'est-à-dire qu'on le laissera crier et s'époumonner dans sa couche, sans le bercer ou le porter, et le pauvre petit, ayant acquis à ses dépens la dose de philosophie nécessaire, se résignera à devenir sage et tranquille.

Garçons et filles sont élevés ensemble jusqu'à l'âge de onze ou douze ans, et dans les campagnes

1. La première méthode est plus usitée chez les Djebala ou les tribus montagneuses du nord; les Arabes choisissent de préférence la seconde.

le costume des bébés des deux sexes, très sommaire d'ailleurs, ne diffère pas beaucoup durant les deux ou trois premières années. La fillette est alors retenue à la maison et voilée; il suffit parfois qu'elle manifeste quelques tendances à la coquetterie, du goût pour la parure, ou que ses parents la trouvent en possession d'un miroir pour qu'ils se décident même à prendre cette mesure un peu plus tôt.

Les jeunes garçons entre eux s'exercent à la lutte et aux jeux d'adresse; ils aident à la chasse au lapin en atteignant l'animal avec des bâtons courbés qu'ils lancent très habilement. Vers l'époque de la fête du Mouton, ils se livrent à un jeu spécial au cours duquel un des joueurs, dont les bras sont protégés par des fourreaux de cuir, rend avec une lanière les coups que les autres lui portent avec leurs babouches.

Dès leur plus tendre âge, on inculque aux enfants un profond respect et la plus grande déférence envers leurs parents. Un enfant arabe ne pénètre dans la pièce où se tient son père que si on l'appelle, et son premier soin est de lui baiser la main, puis celle de ses convives, s'il en a. Il est excessivement rare qu'il mange en sa présence; il ne goûte d'un plat que lorsqu'il est envoyé dehors, après le repas des convives. Mais il n'en faudrait pas conclure que les parents n'aiment point leurs enfants, loin de là; père et mère les chérissent, s'occupent d'eux, et il

n'est pas rare de voir un homme, aux traits rudes, à l'aspect énergique, jouer avec ses enfants devant sa maison.

La vie des jeunes filles, plus effacée que celle de leurs frères, s'écoule monotone et obscure auprès de leur mère, sans faits remarquables. L'existence des garçonnets, par contre, leur offre quelques mémorables étapes. C'est d'abord la circoncision, qui a lieu ordinairement vers l'âge de deux ou trois ans, dans les villes, mais qui, dans les campagnes, est parfois ajournée jusqu'à la douzième ou treizième année. La cérémonie a lieu plus particulièrement le jour de la fête du Moûloûd. Auparavant, l'enfant, tout pénétré de son importance, est promené en grande pompe par les rues, en habits de fêtes et monté sur un cheval richement caparaçonné, que l'on conduit par la bride. En tête du cortège marchent des musiciens, qui font sans cesse résonner leurs instruments, puis viennent la famille et les amis. Des hommes, marchant à côté du cheval, s'occupent constamment de chasser les mouches et d'éventer l'enfant, dont un mouchoir très empesé entoure la tête. Quelquefois aussi, des drapeaux accompagnent le convoi, et tous ces déploiements ont pour but de détourner l'attention du petit héros de la fête, de crainte du mauvais œil. Parfois deux enfants sont promenés sur le même cheval, car les parents ne renoncent pas facilement à cette sortie

solennelle, et il faut qu'ils soient absolument indigents pour qu'elle n'ait pas lieu.

La première coupe des cheveux, à un an, est l'occasion d'une fête spéciale, appelée *akîkah*. La tête des petits garçons est généralement rasée tout entière de près, à moins que certains usages locaux, mêlés peut-être à un peu de fantaisie, ne prescrivent de laisser croître une ou deux mèches de cheveux sur quelque partie de la tête.

Arrive l'âge où, le garçon n'étant plus tout petit, il faut songer à son instruction. C'est à partir de cinq ans que le père, un beau jour, amène pour la première fois son fils à l'école. Il apporte en même temps un présent quelconque au maître ou *fokîh*, et, peut-être aussi, quelques légères friandises destinées, celles-là, à adoucir quelque peu les premiers jours de classe du bambin pour l'y habituer plus facilement. Au bout d'une semaine environ, un goûter réunit, chez les parents du nouvel élève, tous ses petits amis, auxquels on a accordé à cette occasion une demi-journée de vacances.

Quand il s'agit de familles riches, qui font venir un maître à domicile, ou d'enfants que le père instruit lui-même, les petites filles recevront peut-être aussi quelque bribe d'instruction ; mais cela est rare, et il y a toujours le proverbe : « N'instruis point ta fille, et ne la laisse pas habiter sur le toit ».

L'instruction, au Maroc, est fort sommaire et à

peine digne de ce nom. Elle est plus littéraire que scientifique : cette dernière partie étant plutôt considérée comme une branche d'études volontaires et facultatives à titre particulier. Certaines sciences sont à peine effleurées, ou les notions qui en sont enseignées sont parfois absolument surannées et fausses. Des scrupules religieux interdisent les études approfondies en physique ou chimie, et cette dernière est considérée comme quelque chose de mystérieux et terrible à la fois. La médecine, par exemple, est à l'état plus que rudimentaire : l'étude de l'anatomie étant également défendue par la religion, et le barbier joue souvent le rôle de médecin et de chirurgien. C'est lui qui pratique les saignées, applique le fer rouge à proximité d'une partie malade, etc. D'ailleurs, les maladies étant considérées comme une conséquence plus ou moins directe du mauvais œil, on a parfois recours, pour les combattre, à la bénédiction d'un chérif, à un pèlerinage dans un lieu vénéré ou à des applications d'huile et d'eau ayant touché la tombe d'un saint homme. Dans certains cas, on écrit quelques formules spécialement destinées à conjurer le sort sur de petits papiers qui sont roulés et déchirés en petits morceaux pour être absorbés avec l'eau[1].

1. En cas de maladie contagieuse dans une famille, on expose les autres personnes à la contagion au lieu de les en préserver, parce que s'ils doivent prendre la maladie, il vaut mieux que ce soit

Bien que les lettrés jouissent parmi le peuple d'une immense considération et qu'il soit, pour ainsi dire, à portée de tout adolescent marocain d'apprendre à lire et à écrire, l'instruction n'est pas indispensable pour se faire un chemin dans la vie ; aussi, quand un enfant ne témoigne pas d'aptitudes particulières, il arrive fréquemment que ses parents le retirent de l'école, avant même qu'il ne connaisse ses lettres, pour lui faire apprendre un métier quelconque.

Les écoles primaires se tiennent dans la mosquée ou dans des locaux appelés *m'sid*, situés en ville, mais qui dépendent de la mosquée. Les enfants sont assis par terre ou sur des nattes, en face du maître et à portée de sa férule. Ils lisent tous ensemble en se balançant en cadence, d'avant en arrière, pour marquer la mesure. Pour écrire, les élèves se servent de minces planchettes, un peu rétrécies vers le bas et frottées d'une sorte de terre de pipe ou enduites de cire, qui leur tiennent lieu d'ardoise ou de cahiers. Ils y tracent des caractères au moyen

tout de suite. C'est aussi cette doctrine fataliste qui fait que certains Marocains éprouvent de la répugnance à se faire soigner dans un hôpital européen. J'en sais un qui mourut parce que, victime d'un accident, il eût fallu, pour le sauver, lui amputer un bras et sa famille ne voulut jamais y consentir. Malgré le désir du malade, ses proches vinrent le chercher à l'hôpital en répétant comme consolation : « Si la volonté d'Allah est qu'il guérisse, il guérira bien tout seul. »

de plumes de roseau et d'une encre spéciale. Les plus âgés apprennent aux autres les lettres et leur font copier un modèle d'écriture tracé sur les planchettes.

Le maître cumule souvent ses fonctions avec celles de *imam* ou de *muezzin*, ce qui augmente un peu son très petit revenu. Les élèves lui apportent à jour fixe, une fois par semaine, leur petite redevance, qui varie en nature et en valeur, depuis un centime jusqu'à un œuf et au-dessus. A chaque nouvelle lune, au moment des fêtes, des vacances, l'enfant donne quelque chose au fokîh, et il est assez courant que celui-ci désigne ce qu'il attend de lui, en raison de la fortune de ses parents.

Le programme des premières études se compose d'écriture, d'un peu de calcul et principalement du Coran, qui doit être appris par cœur. Sitôt que l'élève a parcouru le premier des soixante chapitres dont se compose le livre, il apporte au fokîh un cadeau ou *khatmah* et toute la classe — généralement une vingtaine d'écoliers — reçoit un demi-congé. Quand l'enfant a appris quinze chapitres, le père, pour peu qu'il en ait les moyens, offre au maître et aux autres élèves une *zerdah*, c'est-à-dire une petite fête ; puis, quand on est au trentième chapitre, une fête plus grande, à laquelle il fera peut-être cadeau d'un mouton ou d'une vache au fokîh. Enfin, au bout d'environ deux années, l'écolier ayant parcouru

ENFANT ARABE.

PETITE MAROCAINE.

les soixante chapitres, son père est obligé de donner une fête plus importante encore, dût-il emprunter pour en faire les frais.

L'étude du livre est ainsi entreprise généralement trois ou quatre fois, et le certificat du maître porte 1/4, 1/2, 3/4 ou 1 selon que le Coran a été appris une, deux, trois ou quatre fois. A partir de ce moment l'élève, qui a achevé sa première éducation, devient *taleb* et on le promène cérémonieusement par les rues, pour faire naître chez les jeunes gens le goût de l'étude; il gagne en considération parmi les siens, car, au Maroc, ces « savants » sont grandement vénérés et leur présence est une garantie de bonheur pour ceux qui les reçoivent. Parfois, durant la belle saison, un fokih d'ordre plus élevé entreprend avec les *tolba*[1], ses disciples, un pèlerinage plus ou moins long. Ils vont de village en village et y séjournent quelque temps. Hébergés par les habitants, trop heureux de l'honneur qui leur est fait et des bénédictions par là attirées sur eux, ils discourent, devant les gens accourus pour les écouter, sur quelque sujet religieux ou autre.

Avec un fokih de son choix et de certaine réputation qui, désireux d'augmenter sa renommée et aussi son revenu, cherche à grouper autour de lui le plus grand nombre d'élèves possible, le taleb

1. Pluriel de taleb.

acquerra des notions de géométrie et d'astronomie nécessaires au calcul des heures; il étudiera les livres de loi et surtout les divers commentateurs du Coran, parmi lesquels Sidi Bokhari[1] vient en première ligne. S'il veut pousser ses études très loin, il se rendra à une université marocaine. Celle de Fez, de beaucoup supérieure aux autres, est surtout célèbre, bien qu'elle ne soit plus que l'ombre de ce qu'elle fut jadis, au quinzième et au seizième siècle.

Pas toujours très fortunés, les étudiants apportent généralement avec eux quelques provisions : du beurre, de la viande séchée, les ingrédients nécessaires à la préparation du couscouss, en même temps que quelques vêtements et un matelas. Ils sont logés dans des sortes de collèges ou *medersa* et doivent, au moment de prendre possession de leur chambre, en « acheter la clé » au dernier occupant, moyennant une somme qui varie entre cent et cinq cents francs. A leur tour, ils la revendent à leur successeur. Cela réglé, ils n'ont rien à payer comme loyer et peuvent séjourner aussi longtemps qu'ils veulent — généralement entre trois et cinq ans[2].

1. Célèbre docteur musulman, auteur d'un livre intitulé *Recueil de Vérités*, qui est révéré au Maroc presque à l'égal du Coran. Tous les ans, le sultan, entouré des plus savants docteurs de la cour, en fait la lecture avec un cérémonial spécial.

2. Leur séjour a cependant été quelque peu limité maintenant, car au bout d'un certain temps on exige qu'ils donnent une preuve

Chaque matin, aux frais de la mosquée — quoique cette libéralité soit plus communément attribuée au sultan — une miche de pain est glissée par l'ouverture de la porte dans chacune des chambres; pour ce qui est du reste de leur entretien, les étudiants reçoivent des provisions ou de l'argent que leur envoie leur famille. Ceux qui sont trop pauvres pour compter sur cet appoint se créent quelques ressources en faisant des copies, transcrivant des lettres ou lisant le Coran, à moins qu'ils ne trouvent en ville des amis généreux qui les invitent à leur table.

Il existe à Fez cinq ou sept medersa contenant des chambres pour environ quinze cents étudiants qui lisent à la Karaouine. Chaque medersa est confiée à la garde d'un *mokkadem*, qui en assure le nettoyage et l'entretien, et distribue le pain. Elle héberge aussi un imam chargé de la prière. L'instruction est exclusivement donnée à la mosquée par des *oulema*, ou hommes sages, dont l'entretien provient de legs et dotations faites à l'effet de fonder des chaires. Les élèves se rendent d'un édifice à l'autre, suivant les différents cours qui y ont lieu. Toutes les matinées sont consacrées à l'étude de la religion, qui inclut aussi la loi, (c'est-à-dire les cours de droit) et les après-midi à celle de l'arabe (grammaire, syntaxe, éloquence, rhéto-

de leur savoir et ils ne peuvent plus prolonger leurs études indéfiniment.

rique, prosodie). Les autres sciences : astronomie, mathématiques, etc, sont enseignées par des professeurs de moindre importance. Le maître lit généralement un passage du livre, qu'il explique et développe ensuite; ses élèves, qui l'écoutent toujours avec la plus profonde et respectueuse attention, prennent çà et là quelques notes et ne l'interrompent jamais. Si l'un ou l'autre désire quelque éclaircissement complémentaire sur un point quelconque, il attend le professeur au passage après la leçon et demande l'explication. Les jeudis et vendredis sont jours de vacances.

Pour ce qui est des livres, les étudiants peuvent en consulter dans certaines bibliothèques, notamment à la Karaouine, ouverte le vendredi et accessible aux fokihs de notoriété. Bien qu'un grand nombre des volumes que contenait la fameuse bibliothèque ait disparu, elle en renferme cependant encore une collection dont le nombre, évalué à plusieurs reprises, est difficile à déterminer[1]. Ceux-ci sont rigoureusement refusés aux étrangers

1. La fondation de la bibliothèque Karaouine date du XIIIe siècle. Elle provient de livres qui faisaient partie du butin conquis au roi chrétien de Séville. En 1861, Rohlfs a estimé à 5 000 le nombre des volumes; d'après Erpenius (van Erpe) il y en aurait eu 32 000 en 1613. Les étudiants ne rendaient pas toujours ceux qui leur étaient prêtés et plus tard Moulay Hassan fit enlever les ouvrages de quelque valeur pour les transporter dans les Dar el-Maghzen des villes impériales (Fez, Marrakech, Mékinès et Rabat). Aujourd'hui, les évaluations ne montent plus guère qu'à 1 000 ou 1 200 volumes.

et aux juifs, mais les étudiants peuvent en prendre des copies. Le vendredi, après les prières du milieu du jour, ont lieu des ventes de livres aux enchères, et quelques libraires ont des échoppes derrière la Karaouine. Les jeunes gens qui ne peuvent acheter les volumes nécessaires en sont réduits à les emprunter à des condisciples plus fortunés ou à les copier, suivant le cas. Quand un taleb déchire un papier quelconque, il en ramasse avec soin les morceaux pour que le nom de Dieu, qui s'y trouve souvent répété, ne puisse être foulé aux pieds. C'est pour ce motif aussi que ce nom ne se trouve pas gravé sur les monnaies.

Les étudiants sont responsables entre eux pour tout ce qui pourrait entraver ou troubler le bon ordre et la discipline à l'intérieur de la medersa. Ils ont aussi voix en ce qui concerne la nomination des professeurs. Ceux-ci, en dehors de la mosquée, n'ont plus aucune autorité sur leurs élèves et ne peuvent intervenir dans leur vie privée. Les délits commis sont justiciables du cadi, dont l'opinion prévaut aussi pour l'élection du professeur. Les fokih, qui sont des tolba de plus grande réputation, sont tout d'abord nommés professeurs de cinquième classe, ce qui leur donne droit à une rétribution fournie par les biens *habous*[1], et leur octroie le pri-

1. Qui dépendent des mosquées.

vilège d'obtenir en don du Maghzen, à l'occasion des grandes fêtes, un habit neuf, du blé et de la viande avec une somme d'argent. A mesure qu'ils montent en grade, — car il leur faut passer par tous les degrés — leur traitement augmente d'importance. La première classe, qui est le couronnement, leur donne seule le droit de prendre place au haut d'une estrade élevée de quatre marches, d'où ils dominent leur auditoire.

Une fois par an, les tolba célèbrent une importante fête traditionnelle dont l'origine remonte, paraît-il, à Moulay Rechid II. Elle a pour but de commémorer l'assistance que prêtèrent jadis à ce sultan les étudiants de Taza, alors que, soulevé contre son frère Moulay Mohammed, il combattait pour soutenir ses droits au trône et, appuyé par les tribus orientales, cherchait à se frayer la route vers Fez. Le juif Ben Mechaal, qui s'était rendu maître de Taza, jouissait d'une influence considérable dans les montagnes du Djebel, lorsque quarante tolba, enfermés dans des caisses qui étaient censées contenir des présents, arrivèrent jusqu'à lui et le tuèrent. En souvenir de cet acte de dévouement, Moulay Rechid et ses successeurs instituèrent les fêtes du *Solthan el tolba.*

Quelque temps avant la fête, les étudiants se rendent en délégation auprès du sultan, duquel ils obtiennent audience. Ils sollicitent l'autorisation

de procéder à l'élection d'un « sultan des tolba », ce qui leur est toujours octroyé en même temps qu'une petite somme d'argent destinée à aider aux frais de la fête. Alors ils choisissent le souverain, ou plutôt mettent la dignité aux enchères pour la vendre au plus offrant. Le sultan nommé forme aussitôt sa cour, composée sur le modèle de la vraie cour marocaine. Il choisit son porte-parasol, son chambellan, un trésorier, un premier ministre, etc., etc., puis il parcourt dans toute sa gloire, entouré d'une suite nombreuse, les rues de la capitale, va faire sa prière à la mosquée d'El Andalous et visite la koubba du patron des étudiants, Sidi Ali ben Harazem[1]. Les négociants offrent des cadeaux et les tolba vendent, pour un bon prix, des figues, des oranges et des dattes aux gens désireux d'acquérir leur baraka. Enfin, le sultan des tolba s'en va camper, suivi de toute sa cour, de ses sujets et d'un grand nombre de gens de la ville, attirés par la curiosité et le désir de se divertir, à quelque endroit bien choisi au bord de la rivière. Son règne dure juste une semaine, durant laquelle on vient quotidiennement lui rendre hommage. Tour à tour, et chacune à son jour déterminé, les diverses corporations des cordonniers, marchands d'étoffes, ouvriers en cuivre, etc., etc., lui apportent leur tribut. Le sultan

1. Vint d'Andalousie et fut renommé par sa science.

envoie à son tour sa hédia, qui se compose généralement de 500 metkals[1] en argent, trente moutons, trente pains de sucre, du thé, des bougies, du beurre, de la semoule, et ces dons sont apportés par un membre de sa famille accompagné de hauts dignitaires. Le lendemain, c'est-à-dire le dernier jour, c'est le souverain lui-même qui se rend au camp du Solthan el tolba. Ce dernier monte à cheval et va à sa rencontre. Il peut profiter de cette circonstance pour solliciter une faveur, généralement accordée, et obtient l'important privilège d'être, à l'avenir, exempté de tout impôt. Le lendemain, par contre, au petit jour, ses grandeurs ayant pris fin, il lui faut s'enfuir à bride abattue hors de son camp pour échapper aux mauvais tours de ses ex-sujets. Après cela, la cour se disloque, les fêtes prennent fin et tout rentre dans l'ordre jusqu'au printemps suivant.

Quand son éducation est terminée, le taleb quitte l'université avec le grade de fokih. Son instruction lui ouvre désormais plusieurs carrières : il peut devenir professeur dans une medersa, secrétaire d'un haut personnage, cadi (juge), *adel* (notaire) et acquérir une notoriété en rapport avec sa réputation de savant.

1. Le metkal vaut environ 40 centimes.

CHAPITRE VIII

ARTS ET INDUSTRIE

Vestiges d'autrefois. — Architecture mauresque. — Mosquées. — Type de la maison d'habitation. — Décoration. — Cacophonie musicale. — Cuirs de Fez, tapis de Rabat, cuivres et autres produits de l'industrie indigène. — Partie de l'ameublement d'un intérieur marocain. — Ce que l'on trouve dans les bazars.

Le long état d'engourdissement dans lequel s'est trouvée la civilisation marocaine a été fort peu favorable au développement de son industrie, tout comme aussi à celui des arts. Quelques-uns prétendent que tous deux furent jadis florissants, mais qu'ils déclinèrent depuis l'époque où les Maures furent refoulés en terre africaine, tandis que, selon d'autres versions, il faudrait supposer que l'état de civilisation et de culture des Marocains fut en réalité moins avancé que certains auteurs l'ont prétendu et qu'à l'époque où ils occupaient l'Espagne, la supériorité qu'on leur attribue aurait été extrêmement exagérée. Toujours est-il que les étrangers

jouèrent un certain rôle dans l'édification de quelques chefs-d'œuvre.

En architecture, les monuments les plus remarquables sont les trois tours sœurs : Giralda à Séville, Koutoubyia de Marrakech et tour Hassan de Rabat, élevées vers l'an 1200, par le Maure Ghuever aidé d'esclaves chrétiens, sous le règne du sultan Yacoub el Mansour; et l'on a déjà fait remarquer que, dans toutes trois, l'époque de leur construction, de même que celle de Rabat, révèle seule l'emploi de la pierre sculptée comme mode d'ornementation, alors que les mosaïques ou la brique émaillée sont la caractéristique de la main-d'œuvre indigène.

Il est certain qu'à un moment donné, l'architecture atteignit un haut degré de perfection, et que de beaux monuments sont là pour en témoigner; mais, en cela comme en tant d'autres points, le Maroc vit sur son passé, et l'on ne construit plus guère d'édifices publics. Les anciennes mosquées et leurs minarets restent donc les monuments les plus remarquables. Les premières n'ont point de coupoles, mais de simples toits en pente, généralement recouverts de tuiles vertes en briques vernissées. Les minarets, qui les dominent, n'affectent point la forme élancée qu'ils ont en Orient. Ce sont ici des tours octogones ou quadrangulaires, à plusieurs étages avec ogives. Les arabesques, des

combinaisons variées de faïences jaunes, noires, vertes, leur servent de motifs de décoration. Dans beaucoup de monuments se retrouve la même profusion de colonnes, d'arceaux mauresques, de portes à ogives, de cintres rétrécis; les murailles sont généralement massives.

Le type de la maison d'habitation, au Maroc, est un quadrilatère un peu irrégulier, dont trois côtés intérieurs sont occupés par des chambres, qui ne mesurent guère plus de quatre à cinq mètres de large, et le quatrième est réservé à la cuisine et dépendances, passage avec escalier dans le coin. Le centre forme une cour carrée, découverte, mais entourée d'arcades faisant un passage couvert sur les quatre côtés. Une colonnade semblable, sur laquelle ouvrent les chambres, se retrouve à l'étage supérieur, quand la maison est surélevée. La cour centrale est pavée de carreaux de faïence ornementés d'arabesques noirs, jaunes, bleus sur blanc, ou simplement de briques rouges ou blanches ou encore de marbre vrai ou imité, noir et blanc; les colonnes qui l'entourent sont blanchies à la chaux et réunies entre elles par l'ogive caractéristique du style mauresque. Le corridor est le plus souvent coudé en forme d'L.

Comme décoration, ce sont encore les carreaux de faïence qui jouent un grand rôle; de même aussi le bois, plus ou moins délicatement fouillé et tra-

vaillé ou peint de multiples couleurs. Pas de motifs d'ornementation représentant des êtres vivants, des fleurs ou des plantes : rien que des arabesques variés à l'infini, des combinaisons de lignes droites, courbes, brisées. La stricte interprétation du Coran, qui défend la reproduction de la figure humaine, tant en peinture qu'en sculpture, font qu'au Maroc ces deux arts n'existent absolument pas.

La musique n'est, à notre appréciation européenne, qu'une cacophonie incompréhensible. Plus bruyante qu'harmonieuse, elle doit cependant charmer les oreilles indigènes, à en juger par le rôle qu'elle joue dans toutes les fêtes et les réjouissances. Les instruments, comme le rythme, comme l'harmonie, sont des plus primitifs. Ils consistent principalement, pour la musique de chambre, en une mince guitare de construction grossière, à deux ou trois cordes, c'est le *guîmbri*. Une sorte de mandoline (*aoud*) à plusieurs cordes rentre déjà dans une catégorie plus perfectionnée. Elle se touche, de même que sa sœur espagnole, au moyen d'une plume de corne. Il existe aussi une mauvaise imitation du violon, le *rabab*, qui a deux cordes, et est plus particulièrement usité par les musiciens israélites.

Dans les processions on joue généralement du fifre et du hautbois, et durant le Ramadan il est fait usage d'une longue trompette mince, le *nafir*.

Certains campagnards, émules de Pan, se construisent aussi des espèces de doubles flûtes avec des roseaux, et un autre instrument assez caractéristique formé de deux cornes courbes accouplées à des roseaux et débouchant, le plus souvent, dans une espèce de cornemuse.

Les sons aigres des fifres s'accompagnent des battements de tambourins, qui sont de plusieurs sortes : les uns allongés et étroits, d'autres à deux faces, d'autres encore formés d'un cylindre en terre de dimensions variables, sur lequel est tendue une peau. Les tambours sont battus avec deux bâtons de dimensions différentes, et l'ensemble discordant produit par un orchestre dans lequel on fait résonner tous ces instruments réjouit les oreilles de nombreux auditeurs, à l'occasion de toutes les solennités joyeuses.

Voici pour les arts. Quant à ce qui concerne l'industrie, elle est aussi peu florissante, car l'isolement systématique du Maroc et son horreur des changements, quels qu'ils soient, en ont entravé le développement. Là, comme partout ailleurs, rien n'a varié et les procédés de fabrication, l'outillage sont aussi, à quelques exceptions près, ceux qui furent employés, il y a des siècles.

De tous temps, les cuirs marocains ont eu leur réputation. Le fameux maroquin, tanné à l'écorce de grenade, se fabrique moins à Marrakech qu'à

Fez, qui est aussi un centre de production pour les briques, les poteries aux tons gris et bleus, parfois aussi, mais plus rarement, bruns et jaunes, ornées d'arabesques, comme on en fabrique également à Saffi. On fait aussi à Fez des armes blanches, et particulièrement les *koumya* ou poignards recourbés, richement damasquinés. Le tissage des étoffes de laine, de soie, de coton y est prospère, de même que celui des fameux couvre-chefs auxquels la ville a donné son nom. C'est une des cités les plus riches et les plus industrieuses du Maroc, tant à cause de son commerce que par la main-d'œuvre, et ses produits sont parmi les meilleurs du pays. Tapis, harnachements, nattes en alfa, riches broderies de soie au dessin serré comme une étoffe, tout cela y est fabriqué. Les cuirs rouges, très recherchés, le sont moins cependant que le fameux « filali » qui vient du Tafilelt et est le plus estimé, et en ce qui concerne l'industrie des tapis, Rabat vient en première ligne.

Quoique assez beaux et tissés en haute laine, les tapis marocains ne peuvent guère rivaliser avec ceux d'Orient. Leur forme étroite, par rapport à la longueur, et surtout l'opposition des couleurs les plus crues — qui ne se fondent qu'avec le temps, lorsqu'elles se fanent un peu — font qu'ils sont moins appréciés en Europe. Rabat, où l'on fabrique aussi des babouches, des couvertures, des poteries,

est surtout renommé pour ses teintureries et pour ses tapis, un peu au-dessous desquels on place ceux de Casablanca et de Mazagan.

Les maroquins sont tannés en divers points : ceux qui affectent une belle couleur rouge viennent du Tafilelt ou aussi de Fez, tandis que les jaune citron se font plutôt à Marrakech et à Tetuan. On prépare aussi du maroquin blanc, violet, bleu ou vert, mais ces diverses couleurs, moins solides, sont aussi moins recherchées. A Marrakech se fait encore le tissage des étoffes de soie, les travaux de broderie et les passementeries qui ornent à profusion les costumes indigènes.

Une des villes les plus prospères au point de vue de l'industrie locale est, sans contredit, Tetuan. On y fabrique une foule d'objets : meubles en bois vernissé et articles en bois peint de multiples couleurs, soieries brochées, poignards artistement travaillés, longs fusils, que les Rifains se plaisent à ornementer plus ou moins richement d'incrustations faites de morceaux de turquoise, de corail et d'autres fragments précieux ou d'arabesques d'argent; *djebira* ou sacoches en cuir brodé, etc... On y exécute aussi ces magnifiques et lourdes broderies en fil d'or et d'argent sur velours et sur cuir, dont les riches Marocains se plaisent à ornementer leurs selles et les harnachements de leurs chevaux, ou qui servent à la confection de tant d'objets divers :

poches à poudre, bourses, babouches, etc., etc. C'est à Tetuan aussi que se fabriquent ces fameuses *foutah* ou serviettes rayées, qui composent une partie du costume des femmes de la campagne.

Le travail des métaux, et particulièrement du cuivre, occupe également une large place dans l'industrie marocaine. Il se fait surtout dans le Sous et jusque dans le sud-est marocain. Un peu partout, au Maroc, se font les plateaux et objets divers en cuivre ouvragé et ciselé. Ceux-ci, moins délicatement travaillés que ceux de Tunisie, par exemple, ne sont point sans mérite; malheureusement, la fabrication moderne tend à exécuter, du moins pour les bazars de la côte, des articles dont les ciselures à la main sont remplacées par un travail assez grossièrement fait à l'emporte-pièce.

Dans les riches intérieurs marocains, le mur est tendu à mi-hauteur d'un *haïti*, c'est-à-dire d'une draperie en damas de soie ou en velours brodé, à panneaux de tissus différents, et dont l'ornementation forme des arceaux mauresques; le long du mur courent des matelas recouverts d'étoffe de couleur imprimée ou rayée et voilés d'un tissu blanc opaque ou mi-transparent, dont les extrémités sont souvent couvertes de broderies unicolores et sans envers, à dessin très serré. Des coussins de velours brodé, de cuir ciselé ou brodé sont jetés sur ces matelas. Le sol est couvert de nattes ou d'épais tapis marocains.

PORTE DU MAGHZEN A RABAT. (LES POINTS NOIRS LE LONG DE LA CORNICHE SONT DES TÊTES COUPÉES DE REBELLES).

Pl. 19, page 152.

L'industrie indigène, on le voit, offre des produits assez variés et caractéristiques, et pourtant, malgré leur diversité, l'amateur européen trouve relativement peu de choses à sa convenance dans les bazars de la côte. Quantité d'objets manquent de finesse ou sont d'un usage trop spécial. Point de ces délicats bibelots d'étagères, de fines sculptures en bois ou en ivoire, point non plus de bijoux originaux aux arrangements capricieux. Les magnifiques soieries brochées qui composent les cafetans, les foulards des femmes riches viennent en grande partie de Lyon; les fameuses broderies de Fez, très belles sans doute, sont exécutées sur de si laides étoffes que l'on est obligé de les découper pour les réappliquer sur un tissu mieux approprié... De lourds bracelets en argent, des périscélides de même métal, quelques boîtes à amulettes et flacons de formes diverses, également en argent, des babouches, des cuivres : plateaux, samovars ou chandeliers — voilà, avec des colliers de perles baroques, de lourdes boucles de ceinture en métal, toute la pacotille des bazars tangériens offerte à l'appréciation des voyageurs européens.

CHAPITRE IX

L'ISLAM AU MAROC

Étroite union entre la loi religieuse et la loi civile. — Chorfa et marabouts. — Doubles sépultures. — *Koubba*. — Sanctuaires et villes saintes. — Confréries religieuses. — *Dheukhr*. — Quelques ordres religieux de l'islamisme. — *Zaouïa*. — Pèlerinage à la Mecque. — Voyage et provisions de route. — Mosquées et prières. — Droit d'asile. — Les aumônes. — L'hôte de Dieu. — Le jeûne. — Rites funéraires. — Anges inquisiteurs. — — Croyance aux *djenounn* et pratiques superstitieuses.

De tous les pays de l'Islam, le Maroc a su le mieux conserver dans leur intégrité les traditions de Mahomet. Non pas, peut-être, que la foi y soit plus vive qu'ailleurs : n'a-t-on pas prétendu, à tort ou à raison, que la religion, toute de pratique, n'y est qu'extérieure, et que sous les prescriptions si rigoureusement observées se dissimule l'indifférence, que la haine du *roumi* cache la peur du conquérant ?

Quoi qu'il en soit, la loi religieuse est si étroitement mélangée à la loi civile qu'elles ne font qu'un,

et il serait difficile d'établir ce qui est plutôt du ressort de l'une que de celui de l'autre. Le Coran ne se contente point de trancher les questions d'ordre moral ; il indique aussi bien des remèdes aux souffrances physiques. C'est *le* livre, l'incomparable, l'unique : la source de la science où les marmots apprennent à épeler et que les *tolba*[1] achèvent d'étudier.

De même dans l'ordre social, toute noblesse a une source religieuse. On naît chérif parce que les grâces spéciales d'Allah ne sont pas purement individuelles, mais s'étendent de générations en générations dans une famille particulièrement chérie du Ciel. Le chef d'une maison chérifienne est possesseur de la *baraka* (droit de bénir), qui se transmet du plus digne au plus digne sans loi de succession précise[2]. Il en est ainsi de Mahomet et sa postérité, bénie dans les siècles des siècles. Nombreux sont les chorfa qui habitent le Maroc ; ceux qui, de près ou de loin, se relient à la branche régnante sont les chorfa alouïa, tandis que les Drissin descendent de Moulay Idriss. Mais on devient aussi chérif par des mérites exceptionnels, des austérités, des vertus et

1. Étudiants qui aspirent au grade universitaire d'*ouléma*, le plus élevé.

2. L'accueil d'un chérif ou d'un marabout est la *fatiha* ou bénédiction, qui consiste à rapprocher les deux mains ouvertes et à les porter au visage ou à la poitrine, en murmurant un verset du Coran.

des grâces personnellement acquises par toute une chaîne spirituelle. D'ailleurs certains chorfa, dont le titre est contestable, portent en sautoir des rouleaux de parchemin contenant leur généalogie.

Lorsqu'un individu connu par sa sainteté ou, comme disent les Arabes, marabout, c'est-à-dire attaché à Dieu, vient à mourir, ses disciples lui construisent un tombeau en forme de dôme ou *koubba*, qui devient un lieu de pèlerinage. Partout on voit de ces blanches coupoles qui, dans leur isolement au milieu d'une plaine ou sur quelque colline maigrement gazonnée, se détachent nettement sous l'éblouissant soleil d'Afrique, car le Maroc est si fécond en saints, qu'on a prétendu qu'une hagiographie complète exigerait au moins cinquante volumes in-folio. Quelquefois aussi on élève des koubba en l'honneur de marabouts morts en pays étranger, comme celle du fameux Abd el-Kader Gilali, mort à Bagdad, ou, quand deux localités se disputent l'honneur d'abriter une dépouille, chacune édifie son tombeau, et chacun de ces tombeaux est vénéré à l'égal de l'autre, car les restes de certains marabouts marocains jouissent, dans la croyance populaire, du don d'ubiquité. C'est ainsi, par exemple, que Moulay Bou Chta a deux sépultures : l'une à Ez-Zrira, et l'autre à Es-Safiyn, et que dans un endroit il est considéré comme le patron des tireurs, tandis que dans l'autre il est celui des musiciens.

Aucune inscription ne distingue ces monuments : la piété seule des fidèles les leur fait connaître, et toujours il se trouve un croyant pour faire restaurer et crépir à neuf les murs les plus délabrés, même quand il s'agit d'une tombe si vieille que celui qu'elle renferme est presque oublié.

Quelques-unes de ces sépultures sont plus particulièrement vénérées et attirent de très loin la foule des pèlerins. Le marabout d'Abd es-Selam ben Mechiche, par exemple, attire annuellement des milliers de fidèles. Elles ont aussi souvent une réputation pour la guérison de certaines maladies, et les vertus curatives des eaux minérales sont attribuées au saint dont le tombeau est situé à proximité ; tel est le cas des sources thermales et sulfureuses de Moulay Yacoub, probablement l'ancienne *Aquæ Dacicæ* des Romains, situées dans les montagnes, entre Fez et Mekinès.

Dans le voisinage des koubba importantes s'élèvent des établissements appelés *zaouïa*, sortes de monastères, qui renferment un lieu où l'on fait la prière, un collège et un local pour les pèlerins, ou hôtes de Dieu. Certaines zaouïa, dites *horra*, sont exemptes d'impôts ; toutefois cette dispense ne s'étend qu'aux terrains situés dans leur voisinage immédiat. Cependant, quand le marabout décédé ne jouissait pas d'une notoriété excessive ou qu'il n'a pas laissé les fonds nécessaires à l'érection d'un

tombeau plus considérable, celui-ci, parfois, n'est désigné à l'attention des fidèles que par un assemblage de quelques pierres blanchies à la chaux et un drapeau formé d'un chiffon blanc attaché au bout d'un bâton.

En général, les cimetières marocains sont à peine entretenus, mais les sépultures des saints personnages sont extrêmement vénérées. Nulle part les sanctuaires ne sont plus respectés et la sainteté de certains d'entre eux est telle que l'approche en est interdite aux chrétiens et aux juifs. Il est même des villes entières qui, considérées comme sacrées en raison des tombes qu'elles renferment, sont fermées rigoureusement à tout non musulman et servent, en même temps, de lieu de refuge pour les fidèles sectateurs de Mahomet. De ce nombre est Moulay Idriss Zerhoun, située dans les montagnes, au nord de Mekinès, qui, grâce au tombeau enclavé dans son enceinte, jouit du privilège d'être exempte d'impôt et de ne pas fournir de soldats. Son sanctuaire reçoit des offrandes de valeur considérable : feu Moulay Hassan avait coutume de lui faire don de sommes d'argent. Chaque vendredi, les dons sont partagés entre les principaux héritiers de Moulay Idriss par les chérifs chargés de l'entretien du sanctuaire, et qui sont, eux-mêmes, descendants du chérif.

Les approches de la ville sont interdites aux chré-

tiens et aux juifs. Ces derniers ont, par contre, accès à Chechaouen[1], une autre ville sainte, grande à peu près comme Tanger, où ils vivent au nombre de trois cents environ, confinés dans une trentaine de maisons et exposés à tous les mépris. S'ils passent dans le voisinage d'une mosquée ou d'un sanctuaire, ils sont obligés de se déchausser et même d'enlever leur inséparable bonnet. Si un pieux musulman vient à prononcer le nom du quartier qu'ils habitent, c'est-à-dire de *mellah*, il s'excusera auprès de son interlocuteur d'imposer à son oreille un son aussi discordant.

Ouezzan, jadis aussi fermé que Zerhoun, mais ouvert aux étrangers par le dernier chérif[2], renferme la tombe du chérif Abd Allah, auquel est due la grandeur actuelle de sa maison, et est surnommée Dar D'manah, c'est-à-dire maison de sûreté ou

1. Gouverné nominalement par le khalifa du Pacha de Tetuan qui, tenu en respect par les montagnards, n'a en réalité aucune autorité. M. de Foucault, qui arriva à Tanger vers 1883, fut un des premiers Européens à visiter Chechaouen.

2. Les Juifs y sont mal accueillis et le peu qui y demeurent, environ une centaine, vivent dans des fondak, car ni chrétiens ni Juifs ne sont autorisés à séjourner de façon permanente dans ce lieu sacré, considéré comme la Porte du Ciel. « Heureux », disent les indigènes, « l'homme qui y meurt et qui y est enseveli ! » Les étrangers ne sont pas dignes de telle grâce, aussi ne peuvent-ils être enterrés qu'à certaine distance, et le cimetière juif est situé sur une colline en face, près d'anciennes ruines, tandis que ceux des Arabes, au nombre de six, entourent la ville.

PORTE MAURESQUE DE TANGER BAHLIA.

LA KOUTOUBYIA. LA GRANDE MOSQUÉE DE MARRAKECH.

de caution, car elle est une ville de refuge et les criminels qui se réfugient sur ses territoires ne peuvent plus être poursuivis, étant considérés comme à l'abri du sanctuaire; ceux qui commettent un délit dans son enceinte peuvent encore se réfugier dans une de ses nombreuses mosquées ou auprès d'un de ses tombeaux vénérés.

A Sallé, le tombeau de Sidi Abd Allah Hasun, près de la mosquée principale, est suffisamment saint pour fermer la rue aux infidèles et aucun juif n'a permission de passer devant celui de Sidi Bou Hadja, près de *Bab el-khabbas* (porte des boulangers) de sorte qu'il leur faut accomplir un détour pour l'éviter.

Le sanctuaire qui entoure la tombe d'Abd el-Aziz à Marrakech n'est prohibé que depuis 1893 seulement, et il n'y a guère plus d'un siècle, le *Rabat* ou camp de Saffi[1] était fermé aux étrangers. M. Chenier, alors consul de France, insista pour le traverser, et c'est grâce à lui qu'il est maintenant accessible.

D'ailleurs, ces villes saintes n'existent pas seulement au Maroc, mais dans tout l'Islam. La Mecque,

1. Quartier qui comprend un faubourg d'environ 2000 âmes où sont les boutiques des marchands. En 1874, tous les prisonniers s'échappèrent de la ville et s'y réfugièrent; puis, en 1894, au moment du désarroi qui suivit la mort de Mouley Hassan III, il y eut une rebellion que le nouveau sultan ne put réduire qu'au bout de cinq mois de siège. Ses sanctuaires sont surtout visités par des rebelles et des gens suspects.

qui est la ville sainte par excellence et dont le pays alentour même est fermé à tous ceux qui ne sont pas musulmans, en est le meilleur exemple; mais il en est peu qui aient pu résister à la marche du temps et du progrès et rester aussi inaccessibles que celles du Maroc.

Le nombre considérable de confréries religieuses en honneur au Maroc contribue encore à la vénération des marabouts, car ce qui y caractérise plus particulièrement la religion, c'est le culte des saints, plus répandu que partout ailleurs. Partout se trouvent des *koubba* et les fondateurs de confréries et leurs cheikhs illustres sont vénérés comme autant de marabouts. Par leur mysticisme et leurs pratiques formalistes, les confréries exercent une réelle influence religieuse et sociale, et leur organisation est formidable. Cependant il y a peu de cohésion entre les différents ordres.

Le *dheukhr*, ou signe de reconnaissance, peut consister en une formule de prière spéciale qui est l'initiation, une invocation particulière; parfois les adeptes se reconnaissent entre eux à de très légers indices, tels, par exemple, que l'enroulement des grains de leur chapelet[1], la prononciation plus ou moins accentuée de telle ou telle voyelle dans les

1. Parfois c'est le chapelet lui-même qui sert de signe de ralliement, comme, par exemple, chez les Touamas, qui se reconnaissent à un anneau de cuivre au chapelet.

textes sacrés, l'attitude que l'on prend en prononçant ces mêmes voyelles, etc.

Au Maroc — où les tribus sont groupées chacune autour de son chef particulier, mais n'ayant vis-à-vis du Sultan, qui les devrait réunir toutes autour de lui, s'il existait le moindre sentiment national ou des tendances panislamiques — l'esprit d'association, cependant, est si puissant que l'on a pu évaluer aux trois quarts de la population adulte masculine le nombre des Marocains affiliés à une confrérie religieuse. Les zaouïa exercent une immense influence morale, qui parfois se heurte à l'action des caïds représentant le gouvernement du Maghzen.

Sans vouloir entrer dans la nomenclature des différentes confréries — ce qui serait un sujet bien trop vaste et entraînerait fort loin — j'en citerai cependant quelques-unes parmi les plus importantes, car il n'est pas rare qu'un Européen ait à son service un indigène membre de quelque affiliation plus ou moins secrète.

Les *Aïssaouahs* forment l'ordre de beaucoup le plus important au Maroc. Leur fondateur, Sidi Mohammed ben Aïssa, s'attira par ses vertus et ses miracles, disent les légendes marocaines, le surnom de *cheikh el-Kamel* (le cheikh parfait) et réunit un grand nombre d'adeptes autour de lui. Un jour, racontent les musulmans, il voulut éprouver la confiance et la foi de ses disciples, et, se tenant sur le

seuil de sa demeure, il dit à la foule assemblée qu'Allah lui avait commandé le sacrifice de ses plus fidèles adeptes, puis il les invita à venir un à un dans sa maison. Chaque fois qu'un homme se présentait, il le faisait entrer et égorgeait un mouton, dont le sang répandu faisait croire à la foule que le disciple avait été immolé. Quarante hommes se présentèrent néanmoins, prêts à donner leur vie. Le marabout les considéra dès lors comme ses plus fidèles compagnons, et ils l'entourèrent jusqu'à sa mort. Actuellement encore, et en souvenir de ce fait, l'ordre comporte une sorte de chapitre formé du cheikh et de trente-neuf ou quarante mokaddem, qui administrent la zaouïa et sortent solennellement une fois l'an, à la fête du Moûloûd.

Le tombeau de Sidi Mohammed ben Aïssa se trouve à Mekinès, de même que sa zaouïa; de là sans doute est né le privilège qu'ont les Aïssaouahs d'être exempts de corvées et d'impôts dans cette ville. C'est à Mekinès aussi et à l'époque du Moûloûd que les nouveaux adeptes ou *khouan* sont reçus dans la congrégation. A cette initiation, le cheikh leur crache dans la bouche et leur donne le nom d'un animal aux instincts duquel ils se conformeront dans leurs accès de frénésie religieuse : les lions, les panthères, les chacals mangeront de la viande crue, tandis que les chameaux, par exemple, brouteront les cactus des figuiers de Barbarie. Certains

adeptes resteront à un degré inférieur dans l'ordre et ne seront que simples contorsionnistes. Pour expliquer cette coutume des Aïssaouahs de dévorer dans leur excitation fanatique des animaux crus, des épines, les musulmans prétendent que jadis un sultan, craignant l'influence de Sidi Aïssa, voulut user de persécution et qu'il obligea ses adeptes à manger un plat de serpents et de scorpions, ce qui d'ailleurs ne leur fit aucun mal; d'autres racontent que le cheikh el-Kamel, se trouvant un jour dans la campagne avec ses disciples affamés, leur ordonna de se nourrir de ce qu'ils trouvaient et qu'ils se mirent à dévorer impunément, qui des épines, qui des serpents, des scorpions, etc. Ce serait l'origine de leurs étranges agapes.

Au Maroc, les Aïssaouahs sont généralement d'honnêtes cultivateurs qui ne se donnent pas en spectacle pour de l'argent, comme dans certaines villes d'Algérie ou de Tunisie. On a prétendu que Moulay Hassan faisait partie de leur secte.

Chaque année, à l'époque de la fête du Moûloûd[1], les membres de la taïfa ou congrégation de Sidi Mohammed ben Aïssa se rendent en pèlerinage à Mekinès. Quelques jours auparavant, suivant la distance à parcourir, ils se rassemblent pour entreprendre le voyage et traversent les villes en

1. Naissance du Prophète.

bruyantes processions, recueillant des offrandes, parfois assez importantes. A la zaouïa de Mekinès, ils exécutent un grand dheukhr, qui comporte une danse frénétique et l'*ichdeb*; dès le lendemain ils rentrent chez eux en répétant cette même danse dans toutes les villes qu'ils traversent. Précédée de drapeaux, annoncée par les sons aigrelets des fifres, les détonations des longs fusils, la procession est formée de cercles d'hommes et de femmes qui dansent en cadence l'*ichdeb*, composé de mouvements réguliers du corps d'abord lents, puis de plus en plus rapides et à la fin convulsifs. Sous la direction d'une sorte de chef d'orchestre, hommes et femmes se penchent en cadence, avec un mouvement d'avant en arrière, toujours le même, de plus en plus accéléré, pendant que la tête se meut en tous sens, comme si, prête à se détacher du tronc, elle allait rouler à terre.

Sans cesse, au milieu de leur surexcitation, ils répètent à mi-voix le dheukhr, c'est-à-dire leur mot d'ordre, et comme ils ne tiennent pas à l'énoncer très clairement, il en résulte une sorte de ahan rythmé se mêlant au bruit des respirations essoufflées par le violent exercice. Quelques hommes ont le torse nu; les cheveux longs des femmes pendent en mèches désordonnées. Arrivés au *Soko*, ils se déploient et s'arrêtent un instant, pendant lequel on leur jette un mouton entier. Alors ces gens, qui

ont jeûné plusieurs jours, qui sont au paroxysme de l'excitation fanatique, déchirent et dépecent l'animal avec leurs seules mains, s'arrachent les morceaux de viande crue où adhérent peau et laine, et les croquent avidement. Le sang de l'animal tache leurs vêtements; la folie est dans leurs yeux.....

Malheur au profane qui s'arrêterait à vouloir les contempler de trop près, ou qui se mêlerait à leur foule : il risquerait d'être fort malmené.

Mais les danses continuent, tandis qu'en rampant deux hommes ramassent les os du mouton qui, malgré la solidité des mâchoires, n'ont pu être croqués et qui seront conservés comme un précieux talisman.

Enfin, le cortège se reforme pour se rendre, toujours en dansant, à la mosquée.

Les *Hamadchas* ont le tombeau de leur fondateur, Sidi Ali ben Hamdouch, dans les collines de Zerhoun, non loin de Mekinès, et s'y rendent annuellement en pèlerinage. De même que les Aïssaouahs, ils forment un cortège caractéristique à la suite des drapeaux et des soldats du Maghzen, qui ouvrent la marche.

Les hommes, disposés en rond autour d'une sorte de maître à danser, s'agitent, tantôt en sautant sur un pied, puis sur l'autre, tantôt en exécutant des bonds plus désordonnés ou une sorte de danse du ventre. Autour de ces groupes gambadent des fana-

tiques armés de hachettes tranchantes, dont ils s'appliquent sur la tête des coups faisant jaillir le sang, qui coule sur leur visage et de là sur leurs habits — probablement pour commémorer le miracle de Sidi Hamdouch qui, dit la légende musulmane, eut la tête brisée par un boulet de canon, mais ne se laissa pas incommoder pour si peu, puisqu'il se contenta de rapprocher les deux parties de son chef et fut immédiatement guéri. — Animés d'une sorte de frénésie, ils sautent, bondissent, s'arrêtent un instant, brandissent la hache au-dessus de leur tête, avec un petit frémissement, puis se frappent. Et cette fois, l'éternel accompagnement du tambourin, des fifres, est encore agrémenté de chants.

Comme beaucoup de congrégations musulmanes, les Hamadchas ont des sous-groupes.

Les autres confréries ont des exhibitions moins dramatiques. Celle des *Touhâmyin* se rattache directement aux chorfa d'Ouezzan. Ce sont, en effet, les deux petit-fils du chérif Moulay ben Abd Allah, fondateur de la ville d'Ouezzan (vers 1730), Moulay Taïeb et Moulay Thami, qui prêchèrent la doctrine et organisèrent la double confrérie connue en Algérie sous le nom de *Taïbiyn* et au Maroc sous celui de *Touhâmiyn*. Les adeptes passent pour avoir le pouvoir d'endosser les péchés des croyants. Beaucoup de

TISSERANDS A RABAT.

UN POTIER A MARRAKECH.

négociants et de propriétaires sont Touhâmiyn.

L'ordre de Moulay Abd el-Kader Gilali est un des plus en honneur dans les quatre rites de l'islamisme. On prétend même que le sultan de Constantinople en fait partie. Les *Kouan* de cette confrérie prennent le nom de *Kaddryia* ou celui de *Gilali*. (Ces derniers prient un peu plus bruyamment.) Au Maroc, les adeptes d'Abd el-Kader ont pour cheikh le trop célèbre Ma el-Aïnin, qui réside à Chenguit, dans les régions du Drâa, où il vit retiré pendant quelques mois. Chaque année, il entreprend, à la tête de ses fameux « hommes bleus[1] », un voyage vers le Haouz ou le Gharb, recueillant les ziara sur son chemin et pratiquant entre temps le commerce d'esclaves. Abd el-Aziz s'est toujours montré très généreux envers lui, et bien des gens lettrés, de même qu'une grande partie du Maghzen, passent pour affiliés à la confrérie dont il est le chef[2]. L'année dernière, les habitants de Marrakech durent lui donner trente mille douros, imposés par le gouverneur, et ceux de Mogador, qui l'hébergèrent avec trois cents hommes et deux cents bêtes de

1. On appelle ainsi ses compagnons sahariens, à cause de la couleur de leur vêtement.

2. Abd el-Kader Gilali ou Gaïlan vivait au douzième siècle de notre ère. Beaucoup de musulmans, qui ont accompli le pèlerinage de la Mecque, continuent jusqu'à Bagdad pour visiter sa tombe.

Une zaouïa est aussi à Marrakech.

charge, furent allégés encore en sa faveur de dix mille douros. Ma el-Aïnin est connu comme un agitateur dangereux et un homme violent qui, aux yeux des gens des tribus, jouit d'un prestige énorme et a la réputation de posséder un pouvoir presque surhumain.

Les *Derkaoua* se divisent en plusieurs branches principales (*Kettaniym*, *Shalliyn*, auxquels appartiennent un certain nombre d'ouléma). Leur cheikh réside dans la zaouïa de Bou-Brih, chez les Beni Zeroual, dans les Djebala, au nord de Fez. Leurs origines premières remontent au XIIe siècle, à Abou Median ou Bou Médine, très vénéré à Tlemcen, où se trouve son tombeau. Un de ses disciples les plus fameux fut Abd es-Selam Ben Mechiche, lequel fut maître de Sidi Chaddeli de Ceuta, fondateur de l'ordre des *Chaddelyia*, qui réunit un grand nombre d'adeptes et se divise à son tour en plusieurs autres ordres. Moulay el-Arbi el-Derkaoui, qui modifia à son tour le dheukhr, eut également beaucoup de disciples et forma l'ordre des Derkaoua. Cette confrérie passe pour s'occuper beaucoup de politique, quoique son chef, Moulay el-Arbi, qui mourut en 1822, ait affecté de rester complètement neutre au commencement du XIXe siècle, quand plusieurs prétendants se disputèrent le trône chérifien[1]. Quel-

1. Les dernières années du règne de Moulay Sliman furent passablement troublées, et son neveu Moulay Brahim s'empara de

ques-uns affirment même que leur doctrine secrète est de ne reconnaître aucun pouvoir temporel, parce que « Dieu seul est le maître ». Les Derkaoua affectent de mépriser les richesses et les biens temporels; les khouan laissent croître leurs cheveux et portent des vêtements sordides; on a même prétendu que les riches ne peuvent se faire admettre que pieds-nus et avec un burnous déchiré, et que les adeptes ne sont reçus qu'après avoir vécu un certain temps d'un peu de bouillie de farine et d'orge. Leur influence domine dans le sud du Grand Atlas, et jadis l'émir Abd el-Kader trouva en eux des amis et des soutiens fidèles, au Maroc.

Les *Naceria*, ou disciples de Sidi Mohammed ben Nacer, sont nombreux dans la région de l'oued Drâa et de l'oued Sous. Leur zaouïa principale est à Tamegrout.

Les *Zyanyia*, qui ont leur zaouïa à Kenadsa, dans les régions du sud-est marocain, ont le privilège d'écarter les voleurs par la seule protection du fondateur de leur ordre, Moulay Bou Zian, qui, originaire d'une famille de chérifs de l'oued Drâa, vivait au XVIIe siècle. Les anges eux-mêmes se mirent à la poursuite des brigands qui avaient volé ses troupeaux, disent les légendes marocaines, et ils les

Fez. Le chef de l'insurrection, Moulay Saïd fut exilé au Tafilet, et, avant de mourir, Moulay Sliman désigna comme son héritier Abd el-Rhaman.

châtièrent de si exemplaire façon, qu'au souvenir seul de la punition infligée, les voleurs sont tenus en respect, puisqu'aujourd'hui encore la vengeance du saint homme est si redoutée des malfaiteurs que le chapelet de l'ordre sert de sauf-conduit, et que les Zyanyia ont pour mission spéciale de guider les caravanes dans les chemins du désert, ce qui est pour la confrérie une assez importante source de revenu.

Les Zyanyia, qui sont de proches voisins de la frontière sud-oranaise, exercent une grande influence dans la région. Parmi leurs affiliés sont des Douï-Menia, Beni Guil, Ouled Djerir, etc. C'est un ordre plutôt paisible et peu fanatique.

Les *Kerzazyia*, qui sont également une confrérie d'Extrême-Sud, dérivent des Chaddellyia. Leur fondateur est Sidi Ahmed Mousa, qui vivait au XVIe siècle de notre ère, et leur marabout est à Kerzaz, vers l'oued Saoura. De même que les Zyanyia, ils forment un ordre peu belliqueux et de mœurs plutôt paisibles; mais ils interviennent cependant pour la défense des ksouri contre les incursions des nomades. La vie rude et mouvementée de ces régions les a obligés à simplifier passablement le dheukhr, et ils ne sont tenus de s'y conformer qu'en hiver.

A citer encore, parmi tant d'autres, l'ordre des *Snoussyia*, très fanatique, et celui des *Ouïsirim*, qui forme une véritable société secrète dont aucun étranger ne connaît les statuts et qui a des émis-

saires partout. Ses membres agissent dans le plus profond mystère.

Chaque congrégation se rattache à une zaouïa située soit au Maroc, soit dans d'autres pays musulmans. L'endroit de ces zaouïa qui est plus spécialement affecté aux exercices des adeptes prend le nom de *r'bat* (lien); les chefs se disent *m'rbout* (attaché à). Le chef des confréries est le plus souvent un personnage qui appartient à la famille du saint auquel il se rattache. Il prend le nom de *khalifa* et a sous ses ordres des *cheikhs* (vénérables) et des *mokaddem* (chefs subalternes); avant sa mort il désigne son successeur, sinon celui-ci est nommé par les mokaddem ou par les khouan. Le nombre des affiliés est d'autant plus grand qu'un même musulman peut à la fois faire partie de deux sectes différentes; comme les jours de réunion ne sont pas les mêmes, il lui est loisible d'assister aux assemblées de toutes deux.

Les fondateurs d'ordres sont des marabouts connus pour leur science ou leurs vertus; ils produisent, pour recruter des adeptes, une chaîne mystique, c'est-à-dire une filiation spirituelle qui, par les vénérés maîtres de l'Islam, fait remonter leur enseignement jusqu'au Prophète lui-même. Ces chaînes mystiques, qui sont quelquefois d'une interminable longueur, établissent que l'enseignement a été transmis de celui-ci à un tel, puis à un

tel, et de lui à un tel, etc., et ainsi de suite jusqu'au titulaire actuel. Pour se faire admettre dans la confrérie, le postulant se rend dans un r'bat de l'ordre, fait une demande au cheikh et dépose une offrande à ses pieds. Celui-ci lui enseigne le dheukhr, les prières qu'il devra dire à certaines heures sur un chapelet, généralement des formules courtes à réciter des centaines de fois, et les exercices religieux auxquels il devra se livrer quotidiennement.

Les zaouïa importantes deviennent lieu de refuge pour les individus qui s'y rendent en s'y déclarant *mzaoug* (suppliant). Ils y sont hébergés trois jours et peuvent rester autant qu'ils veulent en vivant à leur guise. En se cramponnant à la roue d'un canon, en saisissant les pieds du cheval de guerre d'un important personnage, on devient momentanément mzaoug.

Tout vrai musulman, digne de ce nom, caresse plus ou moins ardemment le rêve de revêtir l'*irham*[1] et de visiter les lieux sacrés, les deux villes du Prophète, la Mecque et Médine. Aussi, du Maroc, comme de toutes les parties du monde islamique, part chaque année un nombre important de pèlerins avides de contempler les villes saintes que n'a point encore souillées la présence du *roumi*, de baiser la

1. Costume que doit revêtir le pèlerin pour approcher de la Mecque.

pierre noire de la Kaaba, de se désaltérer au puits sacré de Zem-zem.

Tout membre de la secte Maliki, qui a les fonds nécessaires pour entreprendre le voyage et les moyens de gagner sa vie en route, entreprend le voyage.

Sou par sou, le croyant marocain économise en vue de la réalisation de son rêve, et quand il possède un petit capital de 500 francs environ, il se juge assez riche pour entreprendre le voyage. Il part pour la terre sacrée, berceau de sa foi, et quand il retournera auprès des siens, auxquels il pourra désormais raconter les merveilles qu'il aura vues, son nom sera précédé du titre glorieux de *El Hadj* (le pèlerin).

C'est ainsi que s'explique le nombre respectable de Marocains établis en Tunisie, en Egypte et dans le Levant. Ce sont des gens qui, pour une raison ou une autre, le plus souvent faute d'argent, ne sont plus retournés chez eux. Quelques-uns, depuis, ont acquis la fortune. A Tunis, les gens du Sous abondent, formant entre eux une association dont les membres sont responsables les uns des autres, et si recommandables qu'on les recherche comme gardiens. Sur la route qui s'étend de Médine à Damas, là où les puits ont besoin d'être gardés, ce sont eux aussi que l'on établit de préférence comme garnison.

Le pèlerin qui vient de la Mecque acquiert la vé-

nération de tous, et si grande est l'influence exercée par ce centre de l'islamisme, que souvent un mot d'ordre parti de la Mecque ou des confins de l'Égypte, se répandant parmi les adeptes d'une même secte, a été l'étincelle qui a allumé le fanatisme de tribus nord-africaines et déchaîné quelque soulèvement religieux.

Jadis le voyage était assez pénible et entravé par des difficultés sans nombres. D'immenses caravanes se rendaient annuellement du Maroc à la Mecque, en revenaient de même, prenant et rapportant par la même occasion des marchandises et unissant ainsi les affaires et la religion. Maintenant, ô ironie des choses, grâce à l'aide des *roumi* eux-mêmes, auxquels les fidèles musulmans les plus fanatiquement farouches ne dédaignent pas de recourir, les difficultés sont bien aplanies. Le pèlerin n'a qu'à prendre passage à bord d'un des nombreux vaisseaux que les compagnies de navigation mettent spécialement à sa disposition pendant le Ramadan, et, en échange des périls d'autrefois, on ne lui demande que la soumission à certaines mesures prises en vue de l'hygiène publique.

Les pieux musulmans arrivent à la côte par groupes plus ou moins nombreux et campent dans les ports en attendant le bateau, le plus souvent quelque marchand frêté pour Alexandrie, Port-Saïd, Djedda par un spéculateur qui entasse à bord

ENTRÉE DE LA SALLE DU TRÉSOR A TANGER.

FEMMES AU CIMETIÈRE.

tout ce qu'il peut, à un prix des plus modiques (car il s'agit de défier la concurrence) variant entre 15 et 20 francs par tête. Chacun apporte ses provisions, voire même son outre d'eau; cependant si, par accident, une outre se vide, elle est remplie sur le bateau. Comme provision de route, le pèlerin généralement emporte une livre de thé, un pain de sucre, du beurre rance, deux livres de viande séchée, de la semoule pour le couscouss, des biscuits, du charbon, quelques miches de pain, ce qui lui fournit de quoi vivre une quinzaine de jours. A côté de cela, il n'oublie pas quelques ustensiles indispensables : théière, gobelet, bouilloire, soufflet, cuiller en bois, marmite, etc., sans compter la paire de sandales neuves et l'irham (sorte de vêtement sans couture, formé d'un drap rectangulaire en étoffe de coton) indispensable pour pénétrer dans la ville sainte.

Pour un homme qui sait se contenter de peu et qui, çà et là, trouve moyen de gagner quelques bribes en rendant des services, le voyage revient, au minimum, à deux cent cinquante francs environ; le trajet de retour étant bien plus cher que celui de l'aller.

Les grands pèlerinages de l'Islam ont lieu chaque année à la même époque. Du Maroc, les pèlerins partent douze ou quinze jours après l'Aïd es Seghir, de façon à se trouver réunis le jour de l'Aïd el Kébir

dans la vallée de Mina, près de la Mecque, et être rentrés chez eux, si rien ne vient entraver le voyage, vers le moment des fêtes du Moûloûd.

La réunion de pèlerins venus de pays divers a été justement considérée comme un foyer de propagation des maladies contagieuses et épidémiques de l'Asie, plus particulièrement le choléra et la peste ; aussi a-t-il été jugé nécessaire d'établir des lazarets en certains points. Les pèlerins algériens et marocains subissent une première quarantaine à Djedda, dans la presqu'île Sinaïque, puis une seconde dans un des ports du Maroc avant de pouvoir librement rentrer chez eux. C'est généralement à Mogador qu'ils sont retenus, car l'île qui fait face au port ne contient guère que deux maisons, une mosquée et une prison-forteresse qui les isolent suffisamment.

La prière tient une large place dans les pratiques de l'Islam. Partout où l'on honore le croissant, dominant les plus pauvres douars aussi bien que les villes superbes, s'élève la mosquée qui réunit les fidèles à la *kotba*[1] du vendredi. L'architecture, dans ses grandes lignes, en est invariable : une série de coupoles ou quatre toits en pente entourant un *patio*, ou cour intérieure, dont émerge fièrement une haute tour quadrilatère, le minaret, dans le haut duquel est ménagé

1. Lecture.

une sorte de clocheton pour le *muezzin*. Trois fois par jour, le petit drapeau noir ou bleu foncé le vendredi, blanc les autres jours, flotte au-dessus du minaret[1] pendant que l'appel du muezzin se fait entendre au loin : *Allah Oukbar!* (Dieu est grand!) « Allah Oukbar! » la voix retentit, pareille au son d'une cloche argentine et les pieux musulmans se prosternent en prière, les yeux tournés vers l'Orient. A Fez, il existe une institution particulière due à la libéralité d'un riche Fasi qui, en souvenir d'une maladie durant laquelle il trouvait bien longues et pénibles à passer les heures de la nuit, fit une donation à la mosquée Karaouine afin que, du haut de son minaret, des muezzin chanteurs se succédassent et se fissent entendre durant les cinq dernières heures qui précèdent le lever du jour. On les appelle les « compagnons des malades ».

A l'intérieur, la partie principale est le *Mihrab*, sorte de niche tournée vers la Mecque. La chaire est peinte en vert. Pour satisfaire aux ablutions prescrites, il y a des fontaines.

De même que certains sanctuaires, les mosquées servent de refuge. Dans celle de Moulay Idriss, par exemple, si le réfugié, pendant qu'il discute avec les autorités les conditions de sa grâce, a besoin, pour la facilité des pourparlers, de quitter momen-

1. Quand la mosquée, très petite, n'a pas de minaret, le muezzin crie sur le pas de la porte ou dans la rue.

tanément son refuge, il conserve l'immunité en emportant avec lui un morceau de bois sur lequel sont gravés quelques versets du Coran et dont on prétend que se servait jadis Moulay Idriss. Il est rare qu'en dehors des heures de prière publique, les mosquées restent tout à fait fermées, bien que les grandes portes le soient. Ce sont les muezzin qui sont généralement chargés de la garde et de l'entretien de ces asiles de prière.

En principe, les musulmans seuls peuvent franchir le seuil d'une mosquée. Au Maroc, cette loi est absolue, et aucun Européen ne peut pénétrer dans l'enceinte sacrée, parce que le pays n'a pas été *conquis* par les armes. C'est du moins ainsi que les Marocains expliquent les choses : en Algérie, les *roumi* peuvent entrer et sortir librement dans les mosquées parce que, s'étant rendu maîtres du pays par la force, ils usent de leur droit de conquête. A Tunis, la mosquée de Kairouan est seule accessible aux Européens depuis l'occupation française, parce qu'elle a été envahie.

A Fez, les rues mêmes qui avoisinent la mosquée de Moulay Idriss sont fermées par une chaîne ou un barrage. Elles sont pavées de briques rouges, et ni chrétien, ni juif, ni quadrupède ne peut les traverser; les musulmans ne sont cependant pas tenus d'y ôter leurs babouches. Il est vrai que cette mosquée passe aux yeux des indigènes pour recevoir

périodiquement la visite de l'ange Gabriel, ce qui la leur rend doublement sainte.

Les mosquées[1] possèdent des biens nombreux, terres, boutiques, etc., appelés *hâbou* qui, pour la plupart, proviennent de donations faites à une intention déterminée, comme, par exemple, des récitations de prières, des distributions de pain, d'aumônes, etc. Ces biens sont administrés par des *nader*, qui s'occupent en même temps des travaux d'utilité publique. Les mosquées ont aussi un *adel*, ou notaire, chargé de tenir les comptes, qui sont vérifiés par le cadi.

Chaque mosquée est dirigée par un *fokîh-iman*, assisté du muezzin; un *hazzaba* fait la lecture du Coran, dont on parcourt chaque jour deux chapitres, afin que chaque mois le livre ait été lu en entier. Le Coran prescrit cinq prières par jour[2], précédées de purification complète ou partielle, selon le cas. Si le fidèle manque d'eau et ne peut s'en procurer, la purification peut se faire avec du sable ou, parfois aussi, simplement en plaçant les mains sur une pierre propre ou même le sol et en accomplissant un simulacre approprié des ablutions prescrites. On

1. Dans les petits villages, la mosquée sert parfois d'abri aux pèlerins fatigués.

2. En voyage, les étapes sont calculées d'après les heures de prière qui sont : *fedjer*, une heure et demie avant l'aurore, *aseur* ; à midi *oulie* ; *moghreb* au coucher du soleil et *achâ*.

ne dit pas les prières en dehors des heures fixées, mais on peut égrener des chapelets en répétant des centaines et même des milliers de fois certaines formules courtes. Pour prier, les musulmans ôtent leurs babouches, qu'ils placent devant eux, et se tiennent sur un tapis, après avoir enlevé, si besoin est, les objets de valeur qu'ils portent sur eux.

Il n'y a pas, à proprement parler, de clergé musulman. Tout individu qui croit en Mahomet peut accomplir les actes de sa religion, et il est même de son devoir de le faire, à défaut d'une personne plus autorisée. Tout homme assez instruit pour cela peut donc remplir le rôle de prêtre, et un chef de famille est *iman*, ou directeur de la prière, dans sa propre maison.

Les devoirs de l'iman sont de réciter les prières à haute et intelligible voix et de maintenir l'ordre. Dans les mosquées de quelque importance, un des principaux fokih fait, le vendredi, la lecture de la *kotba*, en l'honneur du sultan; si c'est un message direct du sultan qui est lu, le canon retentit au dehors pendant ce temps.

Une des plus formelles injonctions du Coran concerne l'aumône : « Donnez les aumônes légales », est-il écrit. Un dicton musulman ajoute : « La prière nous conduit à mi-chemin du Paradis, le jeûne à la porte, mais l'aumône y fait entrer », et parmi les châtiments qui attendent les méchants, un serpent

autour du cou est attribué à ceux qui n'ont pas payé les aumônes légales.

Celles-ci, appelées *zakas* (sanctification), sont distinctes de celles des *sadakah* ou aumônes de bonne volonté, en ce qu'elles doivent être données une fois l'an et proportionnellement à la fortune actuelle de chacun, à la fête de l'Achour, plus particulièrement consacrée à la bienfaisance et où les pauvres perçoivent l'impôt que prélève la loi religieuse. L'aumône tient une si large place dans les pratiques de l'Islam que les mendiants ne sont jamais oubliés, soit que leur dénuement ou leur sainteté leur attire les offrandes.

Nombreux sont les mendiants qui répètent sans cesse : « Al Allah » (pour Dieu) ou : « pour Dieu et Monseigneur un tel » — un chérif quelconque, fréquemment Abd el-Kader. Souvent s'ajoutent à ces appels des bénédictions : « Que Dieu protège leurs enfants », ou « ait pitié de leurs parents », ou encore « leur donne la prospérité ! » ou aussi : « Que Dieu garde leur bourse remplie ! » A quoi, si celui que l'on sollicite de façon si pressante ne veut rien donner, il sera répondu par des formules non moins aimables : « Que Dieu te donne de quoi donner », ou « nous ouvre à toi et à moi le chemin de la prospérité ».

Celui qui fait l'aumône ne doit point choisir une petite pièce de monnaie, sans quoi il perdrait tout

le mérite de sa bonne action; le mieux est de tendre au pauvre ce qui tombe sous la main, étant donné qu'un homme vraiment généreux doit partager volontiers ce qu'il possède. La mendicité n'est pas une chose déshonorante, et on dira de ceux ou de celles qui en font leur métier qu'ils « se tiennent à la porte de Dieu ». Ce qui est donné à un mendiant s'appelle « la part de Dieu » et si un repas est offert gratuitement à des pauvres, on les invite à manger la « nourriture de Dieu ».

Il est des marabouts vivant entièrement des dons faits par les fidèles qui les vénèrent et sont trop heureux de pouvoir respectueusement baiser l'ourlet de leur habit. Ces marabouts se distinguent parfois par l'originalité de leur costume, témoin le vieillard aux longs cheveux blancs, drapé dans un burnous vert (couleur sainte) qui, les jours de marché, se tient ordinairement assis, un trident à la main, près d'une des portes du Soko à Tanger. Quelques hommes sont supposés, dans l'imagination populaire, être en contact tellement étroit avec la divinité que leurs actions terrestres, si elles sont extravagantes, ne comptent pour ainsi dire plus ou sont considérées comme des inspirations incompréhensibles aux mortels.

Des aumônes sont plus particulièrement distribuées après le Ramadan, tous les vendredis, et aussi les jours de jeûne. Après un enterrement, on distribue de la nourriture près de la tombe, et, à l'occa-

LA FÊTE DU MOULOUD A CASABLANCA : GROUPE D'AÏSSAOUA FAISANT PARTIE DE LA PROCESSION.

Pl. 22, page 154.

sion de mariages ou de réjouissances quelconques, la part du pauvre est toujours réservée. Une manière très méritoire de faire le bien, c'est de procurer de l'eau aux pauvres, soit en établissant une fontaine, soit en payant un marchand d'eau.

Parfois retentit le son aigrelet du fifre, alors qu'un petit groupe d'hommes, portant la bannière blanche et verte, passe dans la foule, la sébille à la main. Il s'agit alors d'une quête religieuse, et chacun donne dévotement selon ses moyens.

C'est encore une manière de donner que de pratiquer largement l'hospitalité. Les Maures des villes, qui l'accordent généreusement, n'atteignent peut-être pas en cela les Arabes des campagnes. Le voyageur s'enquiert généralement du village le plus hospitalier; arrivé là, il s'approche de la mosquée et n'a qu'à se dire *daïf Allah*, c'est-à-dire « hôte de Dieu » pour que chacun s'empresse autour de lui. On le nourrit, on l'héberge, et s'il veut continuer sa route, on lui indique vers quel autre village il doit aller pour avoir meilleur accueil; s'il lui arrive quelque mal, il est vengé par son dernier hôte.

Le jeûne est rigoureusement observé aux jours prescrits et pendant le Ramadan. Jeunes et vieux, pauvres et riches ne s'en dispensent que s'ils ne peuvent faire autrement. L'âge de la puberté est le moment où l'on considère que les enfants doivent commencer à jeûner. Bien des gens, qui négligent

quotidiennement leurs prières, n'en observent pas moins fidèlement le Ramadan, et il y a lieu de supposer que ceux qui, en cachette, le transgressent sont peu nombreux.

Les musulmans, on le sait, sont essentiellement fatalistes : « A quoi bon, disent-ils, se proposer les choses, si Dieu en a déjà disposé », et l'impassibilité est chez eux une marque de bonne éducation. Des formules pieuses sont mêlées à chaque conversation, même quand celle-ci prend une tournure peu édifiante, et le Coran est cité à tout propos, même en plaisanterie. Cependant les Arabes évitent toute discussion religieuse, se rappelant ce précepte : « Lorsque tu vois les incrédules entamer la conversation sur ces enseignements, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament un autre sujet. »

Quand arrive le moment de mourir, le pieux musulman ne manifeste pas de craintes, et ses amis, ses proches évitent de témoigner du chagrin. Parfois même, pour les jeunes gens, les vierges, les accouchées, on pousse des cris de joie quand le cadavre est emporté. Les femmes ne doivent pas se lamenter : ce serait causer préjudice au mort ; de même, les hommes ne portent point le deuil et se contentent de ne plus prendre part à des fêtes pendant un certain temps. Les veuves, sitôt après la mort de leur mari, sont enroulées dans un grand haïck jusqu'à ce qu'on leur ait apporté des

vêtements neufs en calicot, qu'elles doivent porter durant quatre mois et douze jours[1]. Elles peuvent visiter leurs amies, mais pas se rendre à des fêtes.

Dès que le mourant a rendu le dernier soupir, on recouvre son visage d'un drap et des cris annoncent son trépas. Les amis viennent alors apporter leurs condoléances et réciter des formules de bénédictions pour le mort. Le cadavre est lavé à l'eau tiède parfumée d'eau de rose, puis placé dans un drap que l'on replie et noue à la tête et aux pieds, et ensuite déposé seul dans une pièce écartée avec des cierges et de l'encens allumé. Quelquefois aussi, le corps est porté dans une sorte de chapelle mortuaire attenante à la mosquée, afin que le défunt ait une dernière fois le privilège d'assister aux prières publiques. Cependant, sauf dans des cas particuliers, un cadavre ne peut être apporté dans l'enceinte d'une ville.

Après l'avoir aspergé d'eau et de safran, ou aussi d'eau provenant du puits sacré de Zem-Zem, on met le mort dans une bière ouverte[2] que l'on recouvre d'un haïck ou d'une couverture spéciale, ou encore du drapeau qui flotte sur un sanctuaire. Si le défunt

1. Pendant cette période, leur linge doit être blanchi à part.

2. Ces bières ne servent que pour le transport au cimetière et appartiennent aux mosquées. Les familles riches en font faire exprès parfois pour leurs membres, et, après cela, les donnent à la mosquée pour servir en général.

laisse une femme enceinte, on place sur la bière la ceinture de celle-ci. Quand il s'agit d'une femme, on dispose au-dessus de la bière une sorte d'arcade de roseau sur laquelle est jetée une couverture, et fermée d'un léger rideau, blanc pour une femme mariée, en couleur pour une vierge.

Le cortège funèbre se rend au cimetière en chantant des louanges à Dieu. Arrivé à la fosse, le corps est sorti de la bière et enterré dans le linceul, dont on a soin de défaire les nœuds pour que le mort ne soit pas entravé au jour de la résurrection. On ne met jamais deux cadavres dans la même fosse, de crainte qu'au jugement dernier leurs ossements soient confondus, et que chacun ne retrouve point son corps intact.

La cérémonie accomplie, le muezzin se fait entendre et les tolba récitent quelques chapitres du Coran, pendant que l'on distribue aux pauvres des aumônes composées de pain, d'eau et de fruits séchés. Durant trois jours, les membres de la famille se réunissent pour distribuer des aumônes et réciter le Coran; quand les hommes se sont retirés, les femmes viennent à leur tour apporter sur la sépulture des fleurs et des branches vertes, puis l'on y verse une outre d'eau. Au bout de quinze jours, la famille se réunit encore une fois sur la tombe pour distribuer des aumônes et y laisser des fleurs et des branches; cette fois encore, le mar-

chand d'eau, auquel son outre a été largement payée, vient la vider. Après quoi, la cérémonie est terminée. En ville, les femmes n'assistent généralement pas aux enterrements.

Les musulmans croient à deux anges inquisiteurs qui font, après la mort, la somme des actions bonnes et mauvaises qu'un homme a commis dans sa vie. Une foule de superstitions, telle que la croyance au mauvais œil (*aïn*) et aux mauvais esprits (*djenounn*) sont fortement enracinées chez les Marocains[1]. C'est à la tombée de la nuit que les djenounn, hôtes habituels des lieux suspects, se mettent en mouvement, et il y a une foule de choses qu'il faut éviter de faire à ce moment pour ne pas les attirer. Cependant, en disant : « Au nom de Dieu, clément et miséricordieux » on les force à reculer à trois cents journées de distance. Pour les apaiser, on leur prépare quelquefois un repas que l'on met la nuit dehors, de préférence près d'un puits ou d'une fontaine, afin qu'ils ne pénètrent pas dans les habitations, et, pour le même motif, on place aussi de l'huile et de la farine dans les coins des maisons dont la construction vient d'être achevée.

1. Durant le Ramadan, les Arabes supposent que les djenounn ont été emprisonnés, aussi pour prévenir leur retour, dès que le mois est fini, la dernière nuit du jeûne, des femmes répandent du sel sur le seuil de leur porte en disant : « Au nom de Dieu, clément et miséricordieux ».

Quelquefois ces malins esprits se font la courte échelle pour grimper jusqu'au ciel et aller espionner les petits anges, et les étoiles filantes que l'on voit ne sont autre chose que des pierres lancées à ces polissons pour les faire déguerpir. Souffler une bougie ou pour refroidir son repas porte malheur. Les lundi, jeudi et samedi sont des jours heureux; le mardi est néfaste : il ne faut pas porter pour la première fois des habits neufs un mardi ou un dimanche.

Pour conjurer le mauvais sort, les Marocains ont des charmes divers qu'ils portent sur eux. Ce sont soit des fragments de roseaux remplis de terre provenant d'une tombe de saint, soit des amulettes renfermées dans des poches de cuir ou des boîtes en argent.

Je me souviens avoir vu jadis au Maroc un musulman vénéré, arrivant tout droit de Tombouctou, et qui prétendait être à l'abri des balles, grâce au talisman qu'il tenait renfermé dans un petit sac en cuir. Certaines sentences écrites pour conjurer les démons sont aussi préparées et conservées comme charmes. Pour écarter les mauvais esprits du chevet des malades, on met parfois des couteaux et des poignards sous leur oreiller. Le meilleur préservatif contre le mauvais œil est une main étendue. Le nombre sept porte malheur; il ne faut pas mentionner le nombre cinq, on ne doit pas

prédire un malheur, c'est l'attirer. Pour conjurer le mal on dit fréquemment *la bass!*

Ce sont surtout les femmes et les esclaves qui s'attachent à ces superstitions, dont quelques-unes ont été importées au Maroc par les nègres.

CHAPITRE X

PRINCIPALES FÊTES

Le premier mois de l'année musulmane. — Aumônes et fêtes de l'Achour. — Fête du Moûloûd. — Nuit de l'Élévation. — L'arbre des Destinées humaines. — Le mois du Ramadan. — Les nuits et le jeûne. — Réveilleurs. — Dispenses. — Nuit de la Puissance. — Aïd es Seghir. — Procession. — Aïd el Kébir. — Le sacrifice d'Abraham d'après la version musulmane. — Mois de trêve.

En raison de sa fidélité aux traditions, le Maroc offre l'occasion de connaître l'islamisme conservé dans toute son intégrité; il est donc intéressant, après avoir étudié de quelle façon il était pratiqué, de voir aussi comment ses fêtes y sont célébrées.

L'année musulmane, bien que composée de douze mois[1], est un peu plus courte que la nôtre (de 11 à

1. Voici les noms des différents mois : Moharram ou Es chahr el Achour, Safar ou Chaïa, Rabia el aulâ ou Es chahr el Moûloûd, Rabia el tanî ou Chaïa, Jumada el aulâ, Jumada el tanî, Rajab, Chaaban, Ramadan, Chaouaï ou Chahr el-Aïd es Saghir, Doul Kaïda ou Baïn el Aïad (entre les fêtes) Hedja ou Es chahr el Aïd el-Kébir.

12 jours) de sorte que les fêtes se déplacent progressivement par rapport aux saisons. Le premier mois, *El Achour*, est un mois de deuil et de jeûnes, durant lequel les mariages n'ont point lieu, les maisons ne sont point blanchies à la chaux, l'on ne rencontre pas de chanteurs publics et où l'on visite beaucoup les tombes. Le dixième jour du mois ou *Youm el Achour* est caractérisé très spécialement, car il rappelle à chacun une des plus formelles prescriptions du Coran, celle de l'aumône, et ce jour-là les pauvres perçoivent plus particulièrement la part que leur réserve la loi religieuse.

La foule du peuple, des miséreux, des infirmes se presse sur le *Soko*, venant chercher les oboles qui sont largement distribuées. Chacun donne ce qu'il peut : les marchands d'eau désaltèrent gratuitement, les petits boutiquiers distribuent de leurs denrées dans un élan de simplicité naïve et généreuse qui ne manque certes pas de grandeur.

A compter strictement, c'est la dîme que l'on doit donner aux pauvres. Les chefs de famille, ce jour-là, se montrent généreux envers leur maisonnée, car il est dit : « A celui qui donnera largement en sa maison, ce jour de l'Achour, Dieu octroiera en abondance durant le reste de l'année. » C'est pourquoi aussi l'on fait des cadeaux aux enfants.

La veille de l'Achour, on allume de grands feux

sur les terrasses, en l'honneur de la flamme que Moïse aperçut sur le mont Sinaï; on fait des cavalcades, des mascarades pour lesquelles on construit une grande lanterne, très joliment travaillée et qui est promenée partout où elle peut passer. La fête offre ainsi quelque ressemblance avec notre Jour de l'An et le Mardi-Gras.

Deux mois après l'Achour vient le *Rabia* ou mois du Moûloûd (*es chahr el Moûloûd*), ainsi nommé à cause de la fête qui se célèbre à cette époque. C'est un mois considéré comme des plus heureux, et les garçons qui naissent à cette époque de l'année passent pour favorisés de la fortune; dans les campagnes, et pour cette raison, on leur donne souvent le nom de Moûloûdi. De même que le Ramadan, ce mois est salué par le canon, ce qui n'a point lieu pour les autres.

La fête du Moûloûd célèbre la naissance de Mahomet; c'est le moment choisi de préférence pour la circoncision, aussi rencontre-t-on dans les rues des cortèges formés de parents qui promènent leurs enfants, ainsi que nous l'avons décrit plus haut. C'est aussi jour de procession sensationnelle pour les Aïssaouah.

Le septième ou Grand jour du Moûloûd (*Moûloûd en Nabi*), il est coutume d'offrir aux chorfa et autres saints des présents ou des offrandes, quelques-unes de très grande valeur, qui portent le

nom de *hédia*. On peut voir dans les rues le bétail et les moutons que l'on amène à cet effet, accompagnés de musique et de drapeaux, tandis que les hommes portent des plateaux contenant des bougies de cire et aussi quelquefois de l'argent[1]. Les animaux offerts sont tués et écorchés par les donateurs devant la porte du saint et les morceaux distribués à leur famille.

C'est un décref de Yousef III qui donna à cette fête sa solennité et, ajoute un chroniqueur contemporain « que Dieu lui soit favorable à cause de cette innovation qui lui est due ».

Vient ensuite une autre fête, *Laïlat el Miaradj*, ou Nuit de l'élévation (27e jour du mois), qui célèbre la prétendue visite de Mahomet au septième ciel. Elle ne donne point lieu à des cérémonies publiques, et les fidèles se contentent d'ordonner ce soir-là, chez eux, un festin. Quelques-uns ont jeûné durant la journée et la veille.

Il en est de même au *Youm en Niskhâ*, ou Jour de l'Exemple (15e de Chaaban), dont la nuit est supposée marquer les destinées humaines, car le *Sajrat el Mountaha* (arbre de l'extrémité) situé en Paradis et dont les feuilles portent inscrits le nom de tous les humains — chacun ayant la sienne — est fortement agité, et tous ceux dont les feuilles

1. Le sultan reçoit solennellement la hédia aux trois grandes fêtes : Aïd el Kébir, Aïd es-Seghir et Moûloûd.

tombent sont désignés pour mourir dans le cours de l'année.

Les membres de la Congrégation de Moulay Abd es-Selam ben Méchiche se rendent vers cette époque à la tombe de leur chef, située au sud de Tetuan.

Puis vient le grand mois du Ramadan. La religion juive a ses grands jeûnes, le catholicisme observe le carême, et Mahomet, dans le simulacre imparfait de christianisme et de judaïsme dont il a composé l'islamisme, a imposé le jeûne en général, et plus particulièrement celui du *Ramadan*.

Durant ce temps, c'est-à-dire pendant un mois lunaire, les musulmans de toutes conditions ne doivent ni boire, ni manger, ni fumer, ni priser ou même respirer de parfum, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Ils ne se restaurent que la nuit.

La veille du Ramadan (*Laïlat er Ramadan*), il faut le témoignage de douze musulmans dignes de foi pour prouver que la nouvelle lune a été aperçue, avant que le jeûne puisse être proclamé; il en est de même à la fin du mois. Dès le point du jour, un coup de canon annonce le moment où commence le jeûne et, le soir, un coup de canon vient également faire savoir que le jeûne peut être rompu[1]. Ce

1. Dans les villages on tire des coups de fusils; en ville, après le coup de canon, on sonne aussi dans de longues et minces trompettes appelées *nafir*.

dernier coup est impatiemment attendu — je l'ai entendu saluer de cris de joie — et immédiatement les Arabes, toute occupation cessante, commencent à se nourrir. Les cafés se remplissent d'hommes qui désirent se rafraîchir avant de goûter un repas substantiel.

Les mosquées ouvrent leurs portes pour la prière; mais on n'y entre pas excessivement nombreux. L'oraison habituelle est immédiatement suivie d'un service additionnel appelé *tasfia*, durant lequel est lu le Coran et l'on répète des prières. Le tout dure environ une heure, après quoi les trompettes et hautbois retentissent du haut du minaret, annonçant la fermeture des portes jusqu'à l'heure du second repas.

Celui-ci est annoncé vers minuit par les fifres et les tambours, car des escouades de « réveilleurs » ou *sahars*, distribués par quatre, sont chargés, moyennant une obole, d'aller réveiller les gens deux ou trois fois dans la nuit, au moment des repas. Les sahar sont munis d'une canne avec laquelle ils frappent aux portes dépourvues de heurtoir, en s'écriant : « O Serviteur de Dieu, levez-vous pour le service de Dieu! Mangez et buvez et Dieu vous préserve! » Leur tabil ou tambour est attaché à leur gauche et ils le frappent au moyen de deux baguettes d'inégales dimensions. A quatre reprises différentes, les fifres et trompettes se font

entendre; la dernière fois c'est pour prévenir les fidèles que l'heure du jeûne est proche et que, s'ils veulent encore prendre un dernier repas, il leur faut se hâter.

Quand retentit le canon qui annonce le commencement du jeûne, ceux qui mangent peuvent encore avaler ce qu'ils ont en bouche ou vider leur assiette ou leur tasse; mais ils ne doivent pas étendre la main pour se servir d'autre nourriture, ni d'une nouvelle portion de la même.

Les cafés restent ouverts toute la nuit et bien des gens du peuple s'y rendent pour entendre de la musique, raconter des histoires ou fumer; mais les rues sont très peu animées.

Le manque de sommeil, l'abstinence sont plus pénibles qu'on ne croirait au premier abord, car il est dur pour des hommes qui travaillent de ne pouvoir goûter le repos nécessaire pour réparer leurs forces, ou de ne pouvoir même se rafraîchir avec un fruit ou une goutte d'eau. Les malades, les femmes enceintes, les enfants, les voyageurs, les prisonniers, les moissonneurs peuvent se dispenser d'observer le Ramadan, mais à la condition formelle, pour tous ceux qui sont en âge et en état, de jeûner dans le cours de l'année le nombre de jours durant lesquels ils n'ont pu le faire, et l'on n'use de cette liberté que le moins possible.

Quand le Ramadan a lieu pendant l'hiver, alors

que les nuits sont plus longues, la privation est moins grande; mais se représente-t-on ce qu'elle peut être les longs jours d'été, quand le soleil se lève de bonne humeur et darde ses chauds rayons? Il est des époques de l'année où le jeûne dure parfois dix-sept et dix-huit heures. Aussi est-il avéré que, durant le Ramadan, les Arabes sont excessivement irritables, les rixes fréquentes, et que les coups de fusils partent avec une inconcevable rapidité. Cependant les gens vaquent à leurs occupations, plus ou moins mécaniquement, il est vrai, et les transgressions du jeûne, qui sont rares, du moins en apparence, sont rigoureusement châtiées.

Il y a de cela dix ou quinze ans, dans les rues de Tanger, un malheureux Arabe fut trouvé ivre en Ramadan. C'était une double transgression : la loi de Mahomet défend en tous temps l'usage des liqueurs alcooliques, aussi bien qu'elle impose le jeûne religieux, et les soldats marocains, qui, alors, faisaient aussi office de gendarmes, voulurent appréhender le coupable. Le pauvre homme, auquel il restait encore assez de lucidité pour deviner le danger qu'il courait, se sauva et alla se réfugier chez des juifs. Chose triste à dire, ceux-ci le livrèrent.

Méprisés des Arabes, et, à moins de se réclamer d'une puissance étrangère ou autre, peu protégés, les juifs marocains sont craintifs et pusillanimes

FORTIFICATIONS DE MAZAGAN, AU BORD DE L'OUM ER-REBIA.

LA KASBA DE LARACHE DOMINANT LA MER.

à l'excès. Ils ont, comme tous ceux de leur race, l'esprit de famille, et peut-être d'autres qualités encore, mais sont totalement dépourvus de courage. Ceux-ci donc manquèrent de grandeur d'âme et, craignant un mauvais parti s'ils cachaient le prisonnier ou des difficultés s'ils le faisaient évader, préférèrent les conseils de la prudence à ceux de l'humanité.

L'Arabe fut condamné à être fustigé de deux cents coups de bâton, à l'entrée de la Kasbah, c'est-à-dire de la forteresse qui domine la ville. Pour n'être point fatigués, les bourreaux se relayaient et le malheureux succomba bientôt sous les coups.

Une des dix dernières nuits du Ramadan s'appelle *Laïlat el Kader* (Nuit de la Puissance) et commémore celle où le Coran fut, soi-disant, dicté à Mahomet. Elle est dite aussi « meilleure que mille mois » car la croyance générale est que les portes du ciel sont ouvertes, que toutes les prières sont exaucées et que les anges descendent sur terre pour apporter mille bénédictions aux fidèles.

Les maisons et les mosquées restent éclairées, les cafés sont achalandés, quoique un grand nombre de gens préfèrent passer la nuit en prières. Les zaouia reçoivent en offrande de nombreuses bougies, et les sahars parcourent la ville en quêtant de petites pièces de monnaie supplémentaires à la légère rétribution que leur accorde la mosquée. Mais

le trait particulier du Laïlat el Kader, c'est que, cette fois seulement de toute l'année, les femmes arabes se rendent à la mosquée. L'aube suivante est annoncée par un canon spécial.

Le Ramadan se termine par les réjouissances de l'*Aïd es Seghir*. Quand a paru au ciel le croissant de la lune nouvelle, ce sont les muezzin qui le signalent, et un coup de canon — plus ardemment attendu que les autres, celui-là — annonce la fête du lendemain. Il se peut que le croissant n'ayant point été aperçu, même fugitivement, ce soir-là au firmament, la cérémonie soit remise de vingt-quatre heures; aussi devine-t-on l'anxiété avec laquelle chacun guette le signal libérateur. Ajoutons qu'il est d'ailleurs fort rare que cet ajournement ait lieu, car il cause de si vives déceptions, capables, dans certains cas, d'amener des révoltes, que les autorités musulmanes préfèrent user de subterfuge et entrevoir le bienheureux croissant avec les seuls yeux de l'imagination.

Et le lendemain, tout le monde est en fête. Hommes, femmes, enfants vont et viennent dans un empressement joyeux. On se salue, on se visite, on échange des compliments et même l'on fait ou reçoit quelquefois des cadeaux de gâteaux et de friandises. Un grand nombre de boutiques restent fermées.

Les devoirs religieux à accomplir ce jour-là com-

portent un service spécial avec sermon dans la *m'sal-la* c'est-à-dire en plein air, dans une enceinte réservée à cet usage. Il est vraiment impressionnant et beau de voir tous ces hommes drapés dans leurs burnous blancs, chacun dans la même attitude et la face tournée vers le Levant. Un chant, ou plutôt un appel rythmique s'échappe de leurs lèvres, et cette multitude blanche, prosternée, invoquant Allah dans un même élan de foi, revêt un caractère de noble simplicité, qui ne laisse pas que de nous impressionner. En plus d'une circonstance, la dévotion des musulmans, leur attachement à une religion grossière et rigoureuse, leur obéissance rigide à ses prescriptions, pourraient nous servir d'exemple, à nous chrétiens, et nous faire rougir de nos tiédeurs.

La prière terminée, les cavaliers enfourchent les chevaux richement caparaçonnés, aux selles de velours clair brodé d'or et d'argent, et lentement, gravement leur cortège se déroule entre deux haies de soldats du Maghzen, revêtus de l'uniforme d'infanterie : large pantalon bleu foncé et veste pareille, à col et parements rouges, serrée à la taille par une ceinture de cuir ; la tête recouverte du *tarbouch* rouge à gland bleu.

Des Arabes quelconques ouvrent la marche. Quelques-uns sont à pied, les autres à cheval ; puis viennent les étendards rouges du Maroc, l'éten-

dard vert de la Mecque, portant l'étoile et le croissant et d'autres encore; puis les soldats qui faisaient la haie se joignent au cortège, suivis de la garde du pacha, entourant le pacha, les chorfa, les hauts dignitaires.

La procession se déploie maintenant aux sons aigrelets et mélancoliques à la fois du fifre et du hautbois — c'est pourtant une musique joyeuse! — accompagnée des tam-tams. Les femmes, massées sur le passage comme de gros pigeons blancs, poussent leur you-you d'allégresse, et, de temps à autre, résonne le canon, tandis qu'une légère fumée s'élève en volutes blanches dans le ciel azuré.

Un grand nombre de femmes se rendent au cimetière pour placer des branches de myrte sur les tombes des membres de leur famille; elles emportent aussi avec elles des friandises et des gâteaux pour les distribuer aux pauvres qu'elles rencontrent.

Deux mois plus tard, le dixième jour du *Doul Hadja* (dernier mois de l'année musulmane) a lieu la Grande Fête (Aïd el Kébir), ou fête du mouton, réminiscence du sacrifice offert par Abraham et que les Arabes racontent de la façon suivante :

« Quand Abraham (la paix de Dieu soit sur lui) fonda la Mecque, le Seigneur voulut qu'il lui offrît un sacrifice. Alors Abraham (l'ami de Dieu) demanda au Seigneur ce qu'Il voulait recevoir comme

offrande. Il lui répondit : Offre-moi ton fils Ismaël[1]. Docile au commandement de Dieu, il emmena Ismaël à la Kaaba pour le sacrifice, et, l'ayant couché sur la pierre, il lui donna vainement plusieurs coups de couteau à la gorge. Alors Ismaël observa : « Comme vos yeux ne sont pas bandés, c'est par pitié et par compassion pour moi que vous laissez votre couteau me manquer : il vaudrait mieux les bander avec le bout de votre turban et me sacrifier ensuite. » Abraham agit ainsi que le lui conseillait son fils, et ayant répété les mots : « Au nom de Dieu! Dieu est grand! » il poussa son couteau au travers du cou de son fils. Mais, à ce moment-là, l'ange Gabriel substitua un mouton au jeune Ismaël et Abraham, découvrant ses yeux, aperçut avec surprise l'animal égorgé et son fils se tenant debout derrière lui. »

L'événement caractéristique se place après les prières dites à la *m'sallah*. Dès que celles-ci sont terminées, le cadi égorge un mouton en disant : « Au nom de Dieu! » Au même moment, un morceau d'étoffe que l'on agite annonce l'accomplissement du sacrifice, et, du haut de la mosquée, l'on donne le signal aux batteries, qui tirent vingt et un coups de canon. Alors les chefs de famille, qui sont

1. On remarquera que les Arabes, descendants d'Ismaël, le substituent ici à Isaac, et que leur version s'éloigne quelque peu du récit de la Bible.

restés chez eux à cet effet, coupent à leur tour la gorge à un mouton, devant leur porte. L'animal que le cadi a égorgé est instantanément porté chez lui par des hommes qui courent à toute vitesse, tandis que d'autres, armés de bâtons, leur ouvrent un chemin en courant devant eux et frappent de droite et de gauche pour mieux écarter tous les obstacles — car si le mouton était déjà mort avant d'arriver à la maison, ce serait un funeste présage, l'annonce de malheurs prochains.

A la cour, c'est le sultan lui-même qui, avec le même cérémonial, tue son mouton, ainsi porté au Palais; puis le souverain baise les étendards de Moulay Idriss et d'autres grands saints. Un cortège se déroule, pareil à celui du Ramadan et un baise-mains a lieu à l'issue de la cérémonie, c'est-à-dire que les plus hauts personnages, les chorfa reçoivent les hommages de fidèles qui viennent embrasser leur main ou un pan de leur habit. Entre eux, les hommes échangent encore des poignées de mains, qui signifient pardon et oubli des offenses et réconciliation entre ennemis, puis chacun rentre chez soi.

A midi, ce jour-là, l'on consomme le foie et le cœur du mouton; le soir et le lendemain la viande, à midi la tête. Ce qui reste de chair est salé et conservé; mais les pauvres ont eu leur part, et les gens riches tuent quelquefois plusieurs moutons à leur intention : l'usage étant qu'un tiers, au moins, soit

donné aux membres de la famille et un tiers aux pauvres.

L'Aïd el Kébir est le grand jour des pèlerinages de la Mecque, celui où les fidèles, accourus de toutes les parties du monde musulman, s'y trouvent réunis.

Durant les mois les plus importants, c'est-à-dire ceux d'Achour, Rajab, Ramadan, Doul Kaïda et Doul Hadja les musulmans ne doivent pas combattre entre eux. Cette prescription est surtout formelle en ce qui concerne le Ramadan; mais il est fort probable que l'absorption d'une tribu trop faible pour se défendre n'est pas considérée au même point de vue, et il doit y avoir moyen de tourner le précepte.

CHAPITRE XI

MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT

Les *rekkas*. — Bureaux de poste. — Courrier avec l'étranger. — Manière de voyager. — Déguisement des explorateurs. — Les routes. — Difficulté des voyages. — Transport des bagages et des marchandises. — Déplacements du Sultan.

DEPUIS que les Maures ont dû quitter l'Andalousie, où ils ont semé les chefs-d'œuvre de leur art et de leur civilisation alors si florissants, depuis que, refoulés en terre africaine, ils ont dû abandonner Grenade, cette perle dont, aujourd'hui encore, ils pleurent la perte dans leurs chansons populaires, le temps a marché à pas de géants : des royaumes se sont formés et ont disparu ; les sciences, les lettres, les arts se sont développés tandis que, de l'autre côté du détroit, le vaste empire dormait d'un léthargique sommeil dans sa vieille civilisation d'antan. Et maintenant, voilà peut-être arrivé pour lui le moment d'être éveillé par les voisins et arraché à sa torpeur, à son engourdissement.

Certes, l'infiltration a beaucoup à faire dans ce pays moyen âgeux : routes, chemins de fer, télégraphe, etc., rien n'existe, tout est encore à créer. Les scrupules religieux, qui rendent la majorité des Marocains hostiles à tout progrès qui les mettraient en contact avec le *roumi* détesté, ferment le Moghreb à toute influence étrangère, et seuls, les paquebots qui font le service des villes de la côte assurent les relations directes du Maroc avec le dehors.

Pour établir les communications intérieures, quatre nations : la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne ont installé chacune un bureau de poste concurrent des trois autres[1]. Tous les quatre ont recours au même moyen de transmission pour la correspondance, c'est-à-dire aux *rekkas*.

Les *rekkas* sont des piétons spécialement exercés à la course dont le métier consiste à transporter le plus vite possible, d'un relai à l'autre, le courrier qui leur est confié. Ils forment une corporation à part, sous les ordres d'un *amin rekkas*, sont généralement très fidèles et remettent les dépêches en mains propres. Adoptant un pas de course qui ne semble rien avoir de trop accéléré, mais qui est calculé de

1. La France et l'Allemagne ont émis des timbres-poste spéciaux, pareils à ceux qu'elles emploient généralement, sauf qu'ils portent le mot « Maroc ». L'Angleterre emploie ses timbres de Gibraltar, traversés par la mention « Morocco Agencies » et l'Espagne n'en a point fait fabriquer de spéciaux.

façon à ce qu'ils le puissent conserver durant toute la durée du trajet sans changer d'allure, ils franchissent, en un temps relativement fort court, les plus longues étapes. C'est ainsi que la distance de Tanger à Fez (200 à 250 kilomètres) est parcourue par eux en quatre ou cinq jours, voire même en trois jours, selon l'état des pistes, alors que les caravanes mettent de six à huit jours pour accomplir ce même trajet. Pendant la Conférence d'Algésiras un service de *rekkas* très entraînés fut organisé spécialement[1], et il arriva même que certains d'entre eux arrivèrent à couvrir la distance en cinquante heures. Le prix moyen d'une course semblable est de 20 francs.

Le costume des *rekkas* est combiné de façon à n'entraver aucunement la rapidité de leur course et à ne pas attirer l'attention — ce qui leur ferait risquer d'être attaqués ou dévalisés. Ils portent une *hendira*, ou tunique courte, très simple, de couleur indéfinie, serrée à la taille par une grossière ceinture de cuir, et au lieu des traditionnelles babouches jaunes, ils ont aux pieds des sandales formées d'une simple semelle maintenue en place par des cordons qui, passant entre les orteils, la fixent solidement. Le courrier est enveloppé dans une toile cirée qu'ils

1. L'installation du téléphone entre Tanger et Fez avait été proposée pour la circonstance; mais les tribus se montrèrent hostiles à cette installation, malgré toutes les représentations.

glissent sous leurs vêtements. Une sage mesure de prudence leur enjoint de ne porter sur eux ni argent, ni valeurs capables d'éveiller des cupidités. Malgré ces précautions, il arrive une fois ou l'autre — assez rarement, cependant — qu'un courrier soit dévalisé.

Ainsi équipés et une fois partis, rien ne les arrête. Trottant toujours, ils franchissent les gués, les bourbiers, retardés parfois en hiver par le mauvais état des pistes détrempées par les pluies, le débordement de quelque *oued*, mais jamais arrêtés par ces obstacles. Ils s'acquittent consciencieusement de leur mission, mangent en courant et dorment à peine pour ne pas perdre un temps précieux ; puis, leur courrier délivré, ils s'accordent un jour de repos avant de s'en retourner.

Il existe en temps ordinaire quatre lignes postales ainsi desservies : Tanger-Tetuan ; Tanger-Fez-Mekinès, en passant par El-Ksar-El-Kébir, d'où part le service d'El-Ksar-El-Kébir à El-Araïch (Larache). Le service de Tanger à Mogador longe la côte et dessert Arzila, El-Araïch, Salé et Rabat, Casablanca, Mazagan, d'où se détache celui de Marrakech, puis Saffi.

Le bureau principal, qui est à Tanger, participe à toutes les opérations postales : affranchissements, recommandations, chargements, mandats, bons de poste, etc. Le bureau de poste français est également ouvert au service de la Caisse Nationale

d'Epargne. Tous les établissements secondaires ou de receveur-distributeur[1] (français) participent à l'émission et au paiement des mandats français, à l'abonnement des journaux et aux recommandations ; mais ceux de Casablanca, Mazagan et Mogador participent de plus au trafic des chargements ; c'est-à-dire que les lettres et les boîtes de valeur déclarée sont admises seulement à Tanger et dans les trois bureaux cités, qui, seuls aussi, participent au service des mandats internationaux.

La troisième catégorie, qui comprend les quatre bureaux auxiliaires d'Arzila, Fez-Mellah, Mekinès et Salé, est moins importante.

Quant au télégraphe, il n'en est pas question, pas plus que de téléphone. Tanger seule, pourvue d'un réseau téléphonique établi par initiative privée, est reliée par fil électrique avec le cap Spartel, distant de 12 à 14 kilomètres. Les Marocains ne veulent point admettre dans leur pays nos moyens de communication créés par la science moderne, et les tentatives d'établissement d'un poste de télégraphie sans fil à Marrakech ont fait une victime en la personne du docteur Mauchamp.

Les télégrammes, qui peuvent être déposés dans tous les bureaux de poste du Maroc, sont donc

1. C'est-à-dire les bureaux de Casablanca, El-Ksar-El-Kébir, Fez, El-Araïch, Marrakech, Mazagan, Mogador, Rabat, Saffi et Tetuan.

transmis sans frais supplémentaires et par *rekkas* aux divers bureaux de Tanger, moyennant toutefois le versement d'une provision préalable entre les mains du préposé du bureau d'origine. A partir de Tanger, la transmission des dépêches se fait par câblogramme ordinaire. Les télégrammes français sont transmis par nos câbles Oran-Tanger ou Tanger-Cadix. Le tarif est de 20 centimes par mot pour la France, et 15 centimes pour l'Algérie et la Tunisie.

Le courrier avec l'étranger se transporte naturellement par mer et de façon beaucoup plus simple : tous les vapeurs touchant aux divers ports du Maroc prennent les correspondances de la poste qui ont leur destination dans la direction qu'ils suivent. Un arrangement avec l'Espagne assure le transport continental quotidien du courrier de France venant ou à destination de Paris, à l'exception toutefois des chargements. En effet, les valeurs déclarées ou les lettres chargées ne sont transportées que par les navires postaux français, qui relâchent une fois par semaine à Tanger.

Si les communications postales intérieures ne sont point des plus rapides, les voyages, les transports de bagages ou de marchandises n'offrent pas moins de difficultés, dès qu'il n'est plus question d'un port accessible aux paquebots. Et même dans ce cas, il y a parfois de désagréables surprises, car les ports marocains n'offrent que des rades, et le débarque-

ment dépend de l'état de la mer. L'accès de Rabat, par exemple, à l'embouchure de l'oued Bou-Regreb, est des plus difficiles, car, selon la direction du vent, il est parfois fermé par une barre de trois lames, des plus dangereuses à franchir. Plus d'une chaloupe, qui voulut y aborder malgré l'obstacle, a été chavirée; aussi arrive-t-il souvent qu'un paquebot à destination de Rabat, après avoir échangé ses signaux avec le sémaphore et reconnu que la barre est infranchissable à tel moment, continue son voyage et débarque à Casablanca ses voyageurs et son chargement, qu'il faut alors transporter par terre, c'est-à-dire en caravane, de Casablanca à Rabat.

Nombreuses sont les difficultés que rencontrent les voyageurs réduits aux services des bêtes de somme pour tout moyen de transport, car, au Maroc, il n'existe, de fait, pas de route carrossable, pas même celle qui, construite et entretenue par les soins du corps diplomatique, conduit au cap Spartel, quoique nominalement elle ait la prétention de l'être.

Les Européens voyagent généralement à cheval; mais les Arabes préfèrent la mule, plus résistante, au trottinement régulier et doux qui, se continuant sans interruption, permet de parcourir 6 kilomètres à l'heure, durant huit heures chaque jour, sans fatiguer ni le cavalier ni la monture.

Jadis les chevaux, considérés comme de nobles animaux, étaient interdits à tout étranger n'occupant pas une situation officielle, et ce n'est guère avant 1837 que le gouverneur de Tanger accorda aux consuls-généraux de posséder un cheval à l'écurie, à condition toutefois que personne d'autre ne le monterait. Aujourd'hui, ces restrictions n'existent plus, et même les juifs y échappent hors des villes et dans les ports ouverts.

Les femmes arabes sont montées à califourchon, comme les hommes; elles voyagent voilées. Les quelques rares Européennes que des circonstances ont amenées à parcourir l'intérieur du pays voyagent drapées dans le haïck arabe et voilées. C'est ainsi que s'accoutraient, il y a quelques années, les femmes des membres de la mission militaire, qui accompagnaient leur mari se déplaçant à la suite du sultan[1].

Pour les simples voyages, même dans l'intérieur du Maroc, les Européens n'ont point à adopter de déguisement, nécessaire cependant aux explorateurs qui s'aventurent dans les régions plus fermées encore. « L'Européen », a dit M. de Foucault, « n'est pas inquiété ou tué comme infidèle, mais comme espion », et ceux qui ont tenté les explorations en habit

1. Certaines modifications apportées en 1902 à l'organisation de cette mission font maintenant choisir de préférence, pour en faire partie, des militaires non mariés.

MAZAGAN. LA RUE PRINCIPALE.

FORTIFICATIONS PORTUGAISES DE MAZAGAN.

européen ont dû s'entourer d'une escorte qui, le plus souvent, a beaucoup nui à leurs expéditions. Plus un explorateur arrivera à passer inaperçu, le mieux cela vaudra. Afin de ne pas éveiller les soupçons et d'apaiser les curiosités, il est bon aussi qu'il ait en vue quelque but ostensible et qu'il semble gagner sa subsistance en exerçant un métier quelconque. A cet effet, la médecine et le commerce ont été de grand secours; il est même des Européens qui, déguisés en bateleurs, ont pénétré jusque dans les régions de l'Atlas.

M. de Foucault, qui arriva à Tanger en 1883 et fut un des premiers Européens à visiter Chéchaouan, se déguisa en juif; Lenz se fit passer pour un docteur turc; d'autres choisirent des habits marocains. Caillé et Rohlfs se firent mendiants, mais celui-ci exerça aussi un peu la médecine. M. de Segonzac dut plus particulièrement à l'amitié des chorfa d'Ouezzan de pénétrer incognito dans des régions dangereuses, et ainsi de suite.

L'époque la plus favorable pour voyager, c'est le printemps et l'automne. En été, la chaleur est pénible et l'hiver, la pluie rend les pistes impraticables. Dans les régions côtières, le terrain sablonneux ou pierreux se transforme moins vite; mais dans les régions agricoles et vers les pentes des collines, il devient impossible de s'aventurer à certaines époques, alors que des rivières grossies

démesurément ferment le passage durant de longs jours. Les Arabes s'en accommodent et, répétant avec leur résignation fataliste : « *Ma shah Allah* » (ce que Dieu veut) ils attendent patiemment que les eaux aient baissé.

Les ponts, excessivement rares et espacés, n'existent qu'aux endroits où ils sont indispensables pendant la presque totalité de l'année. Il y a aussi des bacs à certains passages ; mais l'accès des uns et des autres est si souvent rendu difficile par des bourbiers que bien des gens préfèrent accomplir un long détour pour rencontrer un mauvais gué, qui, lui non plus, ne se passe pas sans encombre. Ce qu'il faut d'efforts, de coups de bâton et de cris de la part des conducteurs arabes pour stimuler les bêtes et leur faire atteindre l'autre rive est inimaginable. Bienheureux encore quand tout le chargement arrive à sec et qu'une des bêtes de somme n'a point glissé, entraînant avec elle dans l'eau tout son fardeau qu'il faut repêcher !

Les abords des villes de quelque importance sont également impraticables en temps de pluie : le va-et-vient continuel et surtout le passage quotidien du bétail ayant souvent abîmé les chemins au point que l'on n'y peut marcher qu'à grand'peine et nu-pieds.

Rien de plus traître que ces fameux bourbiers : on a devant soi un petit sentier qui paraît tout à fait

praticable; mais, hélas! à peine s'y est-on aventuré que la mince couche de boue séchée qui le couvrait cède sous le poids du cavalier imprudent. Après un ou deux vains essais de se relever, son cheval glisse de plus en plus et il n'est d'autre remède que de le décharger complètement de tout fardeau, alors que plusieurs hommes s'emploient à le tirer de la vase. Pour éviter pareil contre-temps, l'on fait parfois passer devant un piéton qui sonde le terrain.

Pour le transport des fardeaux et des marchandises, les chameaux sont vivement appréciés. Ces animaux sont, en un certain sens, ainsi qu'on l'a prétendu, les vrais faiseurs de route au Maroc, car leurs pieds spongieux tassent la terre à demi desséchée et ne s'y enfoncent pas. Cependant, lorsque la boue est très glissante, il leur est presque impossible de marcher, et il y a danger à s'en servir. Pour peu que l'un d'eux glisse, qu'il tombe les jambes écartées, il lui est impossible de se relever, et ses guides n'ont pas d'autre ressource que de l'abattre sur place, de le dépouiller et de se partager sa chair.

Ceux donc, qui entreprennent de voyager l'hiver, doivent s'attendre à mille vicissitudes, sans compter encore celles qui peuvent résulter de la difficulté de planter une tente sur un sol détrempé, de façon assez solide pour qu'elle ne s'effondre pas à un

moment donné. Il leur faudra aussi s'armer d'une forte dose de patience pour le cas où le mauvais temps les mettrait dans l'impossibilité absolue de continuer leur route, et, à moins d'y être absolument obligés par les circonstances, le plus sage parti qu'ils puissent prendre c'est de remettre leur voyage à une autre époque de l'année.

L'importance et la grosseur d'une caravane dépendent, tout naturellement, de la situation du voyageur. Un simple mortel, dans tous les pays, voyage plus obscurément que les grands de ce monde et emmène une suite moins nombreuse.

Le sultan du Maroc, dans ses déplacements, entraîne toujours avec lui toute sa cour, ses ministres et leur maison, sa garde, les serviteurs de son entourage, etc., soit de vingt-cinq à trente mille personnes, et pour ses bagages seuls, il faut mobiliser dix-sept cents mules. Est-il besoin d'ajouter que le soir, quand on fait halte, le campement offre l'aspect pittoresque d'une immense ville en toile, vraie capitale, qui suit le souverain quand il se rend dans l'une ou l'autre de ses deux résidences principales : Fez et Marrakech, les deux villes saintes du Maroc, les deux ampoules du sablier. En dehors de ces voyages, le sultan se déplace peu. Retenu par des considérations politiques, et malgré le désir que, très probablement, il a dû éprouver plusieurs fois déjà, Abd el-Aziz n'est jamais allé à Tanger.

Son prédécesseur, cependant, y séjourna quelque temps. Un sultan du Maroc ne peut voyager en dehors de son pays : le seul fait de quitter, ne fût-ce que pour vingt-quatre heures, le territoire marocain entraînerait sa déchéance, et l'on peut assez vraisemblablement supposer que ce fut là une des raisons pour lesquelles Abd el-Aziz, au plus beau moment de ses engouements européens, ne manifesta jamais le désir de visiter, même incognito, aucune partie de notre continent.

On a déjà parlé à plusieurs reprises d'établir des chemins de fer, de relier par voie ferrée Tanger à Fez, à Larache, etc. Ce ne sont encore que projets vaguement ébauchés, dont la réalisation ne semble pas devoir être probable dans un avenir très rapproché, étant donnée la résistance qui leur est opposée par les préjugés religieux et sociaux des Marocains. Abd el-Aziz s'en serait lui-même rendu compte, s'il faut réellement lui attribuer ces paroles : « Mes sujets se lèveraient contre moi et vous, si, dans ce territoire, il se donnait un coup de pioche pour la voie ferrée. »

Tôt ou tard, il arrivera pourtant, amenant avec lui des transformations immenses, le jour où le vieux Maroc se laissera pénétrer par des idées nouvelles, et les amateurs de pittoresque et de couleur locale soupireront peut-être un peu en regrettant l'époque où l'on voyageait de façon

moins confortable et moins sûre, mais combien plus originale !

CHAPITRE XII

LA VIE EUROPÉENNE

Tanger. — Un débarquement. — Difficultés d'une installation. — Les serviteurs indigènes. — Approvisionnements. — Voyages. — L'hospitalité officielle et privée. — Longueur des étapes. — Modes de locomotion. — Comment on se rend en soirée. — Promenades, sports et distractions diverses.

PEU après avoir quitté Algésiras, et sitôt qu'on l'a perdu de vue, il faut tourner ses regards vers la côte d'Afrique pour contempler une ville coquettement groupée en amphithéâtre et encadrée de vastes collines. C'est Tanger la Blanche, la clé du Maroc, la porte entr'ouverte sur le vaste et mystérieux empire, le *sombre Moghreb*. De tout temps, sa situation géographique l'a destinée à jouer un rôle dans l'histoire, et aujourd'hui, elle est encore le port le plus important du Maroc et un centre politique assez considérable. Là résident les représentants des puissances européennes ; là aussi, le plus souvent, le voyageur, l'explorateur prennent pour la première fois contact avec le pays

marocain, de même que c'est là aussi qu'ils en prendront congé pour regagner la mère-patrie.

A mesure que l'on approche de la baie, fermée par la pointe de Malabata que domine la vieille tour portugaise, se distinguent plus nettement les détails de Tanger. Voici, à droite, la haute citadelle ou *kasbah*, au-dessous de laquelle subsistent encore les vestiges des fortifications datant de l'occupation anglaise au XVIIe siècle (1662-1683). Çà et là, au milieu des gros cubes blancs de maisons groupées, surgissent des constructions plus vastes ou des tours de mosquée. A gauche, la partie plus particulièrement réservée aux Européens se termine par des hauteurs verdoyantes où apparaissent quelques bouquets de pins; au bas des dunes de sable, s'étend la plage qui, à certaines heures, est le lieu de promenade où se donne rendez-vous la colonie européenne. Enfin, au moment d'arriver, se dessinent au premier plan les bâtiments de la douane et les antiques batteries de canons séculaires.

Tout est confusion et tumulte au moment de débarquer, et le voyageur ahuri, pris au milieu de groupes agités et bruyants, se ressaisit seulement quand, après avoir passé devant les graves personnages à turban que sont les fonctionnaires de la douane, il enfourche la monture qui lui a été amenée. Lentement d'abord et non sans peine, il parvient à se frayer un chemin dans la foule des déchar-

PAYSANS DES ENVIRONS DE TANGER SE PROMENANT EN CACOLET.

LA TRAVERSÉE DU SEBOU DANS UNE GRANDE BARQUE.

geurs, des portefaix, des mendiants, des palefreniers mêlés aux bêtes de somme; puis, s'engageant dans les rues étroites et pavées de cailloux pointus qui montent en pente raide vers la ville, il lui est loisible, en regardant autour de lui, de contempler de banales petites scènes de la vie journalière, qui ne manquent pas ici de charme pittoresque et offrent autant de petits tableaux amusants.

Géographiquement, on est encore bien près de l'Europe, mais moralement on en est déjà très loin. La civilisation arabe, brusquement arrêtée dans son essor et restée stationnaire depuis plusieurs siècles, n'a guère pactisé avec le progrès moderne, et dans le vieux pays d'Islam, nos idées et nos usages européens pénètrent difficilement.

Dans un pays sans routes, sans autre voie conduisant d'une ville à l'autre que les pistes tracées par le passage des caravanes et plus ou moins praticables suivant la saison, où les moyens de locomotion et de communications sont, cela se conçoit, des plus rudimentaires, les conditions d'existence diffèrent quelque peu de ce à quoi nous sommes accoutumés. C'est pourquoi la colonie européenne, tout en prétendant conserver ses goûts et son genre de vie coutumiers, se trouve parfois dans des conditions qui l'obligent à modifier ses habitudes ; mais elle a su en tirer parti et, en général, mène une existence fort agréable.

Pourtant, la maîtresse de maison qui s'installe et prétend organiser son intérieur en lui communiquant dès le début un aspect confortable, se trouve en face d'une tâche quelque peu ardue, et si elle ne se laisse pas gagner par le découragement, elle ne peut du moins, à certaines heures, se défendre d'une mélancolique nostalgie. Un simple voyageur installé à l'hôtel peut se divertir à son aise de mille petits inconvénients qui, le plus souvent, lui échappent. Rien ne manque à son confort; aussi, que lui importe la manière dont se font les approvisionnements ou la question des domestiques, parfois si ardue à résoudre en Europe, mais combien plus compliquée ici, lorsqu'on a affaire à des indigènes — car il est évident que l'on ne saurait se contenter exclusivement de serviteurs amenés avec soi.

Pour prendre soin du jardin, des chevaux, des ânes on est obligé de recourir à des Marocains, très pittoresques dans leurs *djellaba* brunes, cela est incontestable, mais d'un commerce pas toujours facile. A l'intérieur de la maison, on prend aussi des Arabes, capables de devenir de très bons valets de chambre, maîtres d'hôtel, voire même des cuisiniers entendus. Les hommes seuls vont en service, car une femme libre ne consentirait jamais à servir dans un intérieur autre que le sien et l'on ne trouve que des juives pour condescendre à s'engager comme domestiques. Il est certain que le contraste

est grand entre leurs habitudes et les nôtres, leur intérieur et ceux qu'ils voient chez nous; mais ils se familiarisent vite avec les mille bibelots de notre élégance moderne, en se faisant un point d'honneur de ne paraître étonnés de rien. Et cependant, que de choses n'avons-nous pas introduites, bien faites pour les surprendre. La lumière électrique, le téléphone, que l'on emploie couramment à Tanger, ont dû leur paraître des inventions merveilleuses, ou quasi-diaboliques. Quoi qu'il en soit, ils les manient avec la plus grande aisance.

Très soumis en apparence, le domestique arabe n'en est pas moins fort indépendant et, tout en s'acquittant des fonctions diverses de son emploi, il sait ne rien perdre de sa dignité. Maîtres d'hôtel ou valets de chambre sont vêtus du pantalon court et très bouffant, bleu, rouge ou marron, retenu par une haute ceinture rouge foncé enroulée plusieurs fois autour du corps, et d'une veste courte et flottante, de même couleur que le pantalon, ornée d'une profusion de galons noirs ou — ce qui est plus riche — or ou argent, disposés en soutache sur toutes les coutures avec quantité de petits boutons de passementerie pareils aux galons. Un gilet assorti, non moins agrémenté de galons et de boutons, complète le costume. Les pieds sont chaussés de babouches jaunes que les bas n'accompagnent pas toujours Coiffés du *tarbouch* à gland bleu et parfois d'un tur-

ban, les serviteurs ont fort bon air ainsi et leurs allées et venues silencieuses communiquent à la maison un cachet d'élégance exotique.

Ils ne sont pas logés et souvent même pas nourris. Tous les matins, drapés dans les amples plis de leur burnous, ils viennent prendre leur service ; tous les soirs, ou parfois aussi aux heures de leurs repas, ils s'en retournent de même, rentrant dans le petit intérieur arabe auprès de leur famille. C'est ce retour quotidien au foyer qui, sans doute, leur communique cette allure digne, indépendante, mais sans arrogance. Ils vont, viennent en remplissant la tâche de chaque jour, non pas servilement, mais en hommes qui se sentent les responsabilités de chefs de famille.

Sont-ils fidèles ? Ceci est difficile à dire. En tous cas, ils sont impénétrables, et jamais un Européen n'obtiendra suffisamment leur confiance pour arriver à connaître le fond de leur pensée. Il n'est pas facile non plus de les interroger sur leurs usages, leurs croyances, sans éveiller de la méfiance, et alors ils se replieront sur eux-mêmes et détourneront la conversation, à moins qu'ils ne prennent un malin plaisir à vous mal renseigner. Ils se sentent d'une autre race — qu'ils jugent de beaucoup supérieure à la nôtre, cela est certain — mais d'autre part, nous leur inspirons une crainte salutaire; et puis, il y a aussi les arguments sonnants, auxquels

ils sont loin d'être insensibles. Chose humiliante à constater, cependant, le contact européen, loin d'améliorer leur côté moral, produit plutôt l'effet contraire. En rechercher la cause serait peut-être nous entraîner un peu loin : bornons-nous à enregistrer le fait.

Les maîtresses de maison quelque peu inexpérimentées n'ont pas toujours la tâche des plus légères quand elles se trouvent en face des tours qui leur sont trop souvent joués par leurs serviteurs. J'en connais une qui fut prise de court, certain jour de réception, quand elle apprit que son domestique avait, moyennant 70 pesetas, engagé son habit chez un juif!

Les approvisionnements offrent bien des inconvénients, malgré la fréquence des marchés. Ce grand *Soko*, tout fourmillant et animé, renferme certainement des denrées variées, mais pas toujours de notre goût, ni de tout premier choix. Dans ce pays, que l'on dit plus fertile encore que l'Algérie, les légumes sont durs faute d'avoir été bien cultivés; nos fruits européens : fraises, cerises, pommes, poires sont dégénérés. En revanche, les figues, les melons, les mandarines sont exquis; les oranges de Tetuan sont justement renommées de même que les grenades d'Ouezzan. Les bananes sont cultivées avec succès; la figue de Barbarie croît sur les grands cactus des haies; du Tafilet et des oasis

arrivent d'excellentes dattes, tandis que l'Espagne envoie ses melons savoureux et les raisins de Malaga.

La grande difficulté consiste à se procurer de bonne qualité le lait, le beurre et la viande. Le premier est rare et très souvent inférieur parce que les pâturages sont maigres et que les vaches y sont constamment laissées en liberté, quel que soit le temps. Le beurre arrive en boîtes de Milan ou de Normandie, et, quoique les bœufs et les moutons comptent pour un chiffre assez important dans les exportations marocaines, la viande est souvent importée. Le veau, en tant que viande de boucherie est inconnu, et, à la chair du mouton indigène, les Européens préfèrent souvent celui qui, par Gibraltar, est importé d'Australie conservé dans la glace. Les poulets, d'une maigreur étique, ont besoin, pour être rendus mangeables, de séjourner en poulailler et d'être nourris spécialement durant les huit ou quinze jours qui suivent leur acquisition. Mazagan est renommé au Maroc pour ses volailles et particulièrement ses canards — très rares, sinon invisibles, dans les autres parties du pays — jadis importés par les Portugais.

L'eau potable est bonne à Tanger; mais, comme dans bien des villes, à Casablanca, Mazagan, Saffi, par exemple, elle est en quantité insuffisante; aussi un grand nombre de maisons sont-elles pourvues

de citernes. Il existait, parait-il, jadis tout un système de conduits destinés à amener l'eau dans Tanger; mais le plan, établi par les Portugais, en aurait été perdu par Peterborough, lors de l'occupation anglaise. Actuellement, il existe encore deux conduits de puits, l'un sur le plateau de Marshan, l'autre vers la route de Fez, et la vallée de la Rivière des Juifs porte les vestiges d'un aqueduc fort ancien dont l'origine est inconnue, bien que son existence ait été mentionnée au XIe siècle de notre ère. A Fez, par contre, l'eau est abondante et salubre et la ville, dont Moulay Idriss chercha si longtemps l'emplacement, jouit sous ce rapport d'une situation privilégiée.

L'absence de chemins praticables et de moyens de locomotion rend les voyages pénibles et peu fréquents. Chaque déplacement entraîne avec soi la formation d'une caravane composée de bêtes de somme transportant tout un matériel de campement avec tout le personnel nécessaire à la garde des montures, au déploiement des tentes, etc. On ne se doute pas de l'importance du rôle que jouent l'équipement ou l'acquisition de mille accessoires dans un voyage où il faut emporter nourriture et gîte, et c'est dans ces occasions que l'on se rend compte du nombre infini de petits détails accessoires, si nécessaires cependant au confort quotidien de la vie d'un être civilisé. Il est si difficile de ne

rien oublier que les gens prudents qui ne veulent point être gênés, ou ceux que le temps ne presse pas, organisent parfois de faux départs pour voir si rien n'a été oublié ou placent leur première étape à une distance assez courte pour pouvoir, de là, envoyer en arrière chercher ce qui leur manque. Mais ces divers préparatifs de voyage n'impliquent pas seulement l'achat d'une certaine quantité d'ustensiles; une large place — et non la moins importante — est réservée au choix des serviteurs et à l'acquisition des montures, et il peut même fort bien arriver qu'au dernier moment, la découverte de supercheries aux dépens du voyageur oblige à changer les uns ou les autres.

Si l'itinéraire ne comporte pas une halte dans une ville ou un village quelconque, il faudra emporter avec soi tout ce que l'on voudra consommer. Le long des pistes principales, à des endroits déterminés comme étapes, où les guides vous font faire halte, on trouve des *nzâla*, c'est-à-dire des places destinées au campement, qui sont entourées d'une enceinte et mises sous la surveillance de gardiens responsables de la sécurité des voyageurs. En échange de leurs services, les gardiens prélèvent un droit de passage sur les voyageurs ordinaires, les juifs et les animaux de bât. Toutefois, ces nzâla se trouvent la plupart du temps laissés dans un tel état de malpropreté par les caravanes indigènes

VUE DE TANGER EN ACCÉDANT DANS LA BAIE.

qui y ont passé la nuit, que les Européens préfèrent s'établir au dehors de l'enceinte.

L'emplacement indiquant un lieu sûr, on y déploie les tentes, qui se trouvaient chargées à dos de chameau ou de mulet; on déplie les lits de camp, les tables et les sièges pliants; on déballe le contenu des cantines, les cuvettes et les pots à eau incassables, la batterie de cuisine et la vaisselle de table en tôle émaillée ou en fer battu. Dans la terre, on creuse un trou, où seront disposées quelques grosses pierres pour soutenir la marmite et faire tirage, puis on allume des brindilles, un peu de bois, quelques charbons et le repas se cuit sur ce fourneau improvisé, pendant que sont préparées les couchettes sur lesquelles les voyageurs seront heureux de se reposer des fatigues de la dernière étape.

Jadis, le visiteur étranger était considéré comme l'hôte du pays qu'il parcourait et qui lui fournissait tout ce qui lui était nécessaire. C'est l'origine de la *mouna*, fournie par les autorités chérifiennes et née de l'injonction coranique relative à l'hospitalité. La mouna est donnée par les autorités indigènes sur la présentation d'une lettre chérifienne (c'est-à-dire officielle) obtenue par la cour d'un gouverneur de province sur la demande de fonctionnaires étrangers. L'hospitalité officielle fournit tout ce dont les voyageurs ont besoin, y compris le combustible et l'éclairage.

Introduit dans la chambre des hôtes, le plus souvent une grande pièce nue que ses serviteurs se hâtent aussitôt d'accommoder, le voyageur étranger reçoit en temps ordinaire une livre de thé vert, qui lui est apporté avec un plateau contenant un samovar et tous les accessoires nécessaires, des pains de sucre et quelques paquets de bougie. Plus tard dans la soirée, il reçoit, portés sur de petites tables rondes en bois vivement coloriées et recouverts de cônes en sparterie, les plats plus solides qui composeront son souper.

La nature du traitement dépend de la source de la lettre. Quand il s'agit d'une ambassade officielle, la mouna est surabondamment fournie et les provisions nécessaires sont distribuées avec prodigalité, au grand détriment des populations campagnardes. Ce sont des pains de sucre, des livres de bougie, de beurre, des têtes de bétail en nombre respectable qui sont amenés chaque jour en profusion excessive, et plus d'un ambassadeur tenta vainement de réagir contre des abus criants et les procédés frauduleux par lesquels les domestiques indigènes revendent clandestinement chaque jour le surplus des provisions quotidiennement distribuées, aux gens du pays qui les achètent assez cher et sont souvent contraints de les offrir à nouveau, le lendemain, à titre de contribution. Et les gens des campagnes, ployés sous le fardeau des lourdes

charges qui leur sont imposées, ont de plus l'obligation d'entretenir ainsi les hôtes du sultan. Quoique faisant partie des impôts, cette charge est des plus onéreuses pour eux, parce qu'elle peut s'étendre dans des proportions illimitées, surtout lorsque — ainsi que cela se passait encore très récemment — les compétitions jalouses de puissances rivales font se succéder les ambassades pour contrebalancer les influences.

Bien des caïds ont un certain nombre de chambres d'hôtes où les voyageurs sont reçus, et, en ville, il y a des maisons ou des jardins réservés à cette destination. Parfois aussi, quelque fonctionnaire reçoit l'ordre de céder momentanément sa maison à des hôtes officiels, et pendant ce temps il peut lui arriver d'être lui-même relégué dans le quartier juif.

Même sans lettre, les voyageurs peuvent quelque fois, en s'adressant au caïd de la tribu, obtenir le souper, une livre de thé, de chandelle, un pain de sucre et encore, dans certains cas, des fruits, du lait, un mouton, quelques friandises, de la nourriture pour les domestiques et l'avoine pour les chevaux. L'étranger est parfois aussi invité à partager le toit de son hôte indigène, et celui-ci le priera peut-être de prendre avec lui le repas. En tout cas, les règles de la plus stricte bienséance interdisent à un Marocain de manger en présence

d'un étranger sans le prier de partager avec lui, et il ne touchera à aucun mets, aucune boisson, avant de lui en avoir offert.

Quand un étranger est invité dans une maison, comme aussi quand le maître de maison veut recevoir un hôte avec de grands honneurs (et ceci involontairement nous rappelle les mœurs bibliques) il envoie un ou deux de ses serviteurs pour le chercher, avec peut-être une mule ou un cheval pour lui servir de monture. Si un homme de condition inférieure a invité un hôte de position plus élevée, il ira lui-même à sa rencontre. Si un invité n'a pas été cherché de l'une ou l'autre façon, il risquera fort de stationner quelque temps devant la porte avant qu'il ne soit répondu à son coup de heurtoir, et l'intervalle aura été employé à pousser hors de la pièce de réception les femmes du maître de maison. Celui-ci apparaît enfin, son plus aimable sourire aux lèvres, prodiguant les compliments, les questions empressées sur la santé, au milieu des bénédictions diverses appelées sur la tête de son hôte et de phrases où se placent des expressions comme celles-ci : « Prince des bons, beauté des étoiles!... tu es dans ta propre maison! et des *marhaban* ou *marhaba bikoum* » (sois le bienvenu ou bienvenue à toi) répétés à plusieurs reprises. L'invité répond sur le même ton, entremêlant ses paroles de louanges à Dieu, selon la salutation habituelle,

puis il est conduit — souvent par la main — dans la chambre des hôtes, laquelle, dans les grandes maisons, est une suite de pièces où on loge les hommes ou un palier complètement séparé de l'habitation des femmes, et, dans les demeures modestes, tout simplement la chambre familiale évacuée pour cette occasion.

Le voyageur étranger, quoique rarement maltraité le long des principales voies, n'est véritablement reçu avec chaleur que s'il est un vieil ami. Dans les villages un peu retirés ou situés en dehors des pistes généralement parcourues, on rencontre plus de fanatisme et de réserve farouche, aussi l'Européen est-il un peu considéré en intrus, tandis que dans les lieux plus fréquemment parcourus, le contact un peu plus habituel a engendré un certain dédain et l'Arabe s'est pénétré de l'idée que moins il a affaire au *roumi*, mieux cela vaut. La protection des voyageurs étrangers leur est assurée par l'escorte de *mokhasni*[1] que l'on paie environ un douro par jour et par homme.

Une étape comprend en moyenne six heures de marche. Pour éviter la grosse chaleur, on part de bonne heure, à quatre ou cinq heures par exemple, et de cette façon, à neuf ou dix heures, quand le soleil d'été commence à darder bien fort, le gros du

1. Soldat marocain de cavalerie.

trajet quotidien étant parcouru, le voyageur peut, avec la conscience du devoir accompli, goûter les douceurs du repos et retremper ses forces dans les délices de la sieste, puis repartir vers quatre heures du soir pour gagner le lieu où a été dressé le campement pour la nuit. Une manière très luxueuse de se déplacer — mais qui n'est pas à la portée de tous — c'est d'avoir deux installations pour les repas : l'une faisant partie du bagage de la caravane et voyageant avec elle, l'autre précédant à chaque étape, de façon à ce que le voyageur, en arrivant au lieu désigné comme halte, n'ait qu'à se mettre à table. Mais pour jouir de ce confort, il faut avoir un guide très expérimenté, et, naturellement, ne pas être pressé, car de cette manière on franchit à peine une trentaine de kilomètres journellement, alors que la distance moyenne parcourue par une caravane ordinaire est de quarante à quarante-cinq kilomètres par jour.

Rien n'est plus vague et plus décevant aussi pour un étranger que la notion qu'ont les Marocains des distances. Tout près (*kérib*), dans leur bouche, peut très bien signifier à une demi-journée de voyage à cheval. Il peut arriver quelquefois que l'état actuel du pays exige de façon absolue que telle ou telle région soit atteinte avant qu'il soit possible d'établir un campement sûr, et alors le chemin semble s'allonger désespérément sous les pas du pèlerin fatigué.

Les voyages, on le voit, ne laissent pas que d'être très fatigants, et il faut jouir d'une bonne santé pour ne pas craindre de les affronter. Pour les invalides, les vieillards, les femmes ou les enfants en bas âge, les choses se compliquent quelque peu, et il est naturel que pour une personne d'un certain âge, qui n'a point l'habitude de l'équitation, il serait pénible de rester à cheval six ou huit heures par jour et qu'il lui faudra, peut-être, essayer d'un autre moyen de transport, tel la chaise à porteur. On en fait très rarement usage, mais enfin on s'en sert parfois, dans des cas extrêmes. Le véhicule consiste en une sorte de caisse à longs brancards avec des rideaux de cuir qui se tirent à volonté; on y place une chaise sur laquelle trône le voyageur, pendant que deux mules, attelées l'une au brancard de devant, l'autre à celui de derrière, le transportent par monts et par vaux. C'est de cette façon qu'une jeune femme put faire parcourir la distance qui sépare Tanger de Fez à un bébé de quelques mois, lequel voyagea sur les genoux de sa nourrice.

Ce n'est pas le dernier mot du confort, mais c'est déjà un grand raffinement.

Pour circuler en ville et pour les promenades alentour, on recourt généralement aux ânes ou aux mulets. Les Arabes, la population qui grouille dans les rues étroites de la ville de Tanger, ont le plus parfait mépris du piéton, car, pour peu qu'un jour de

marché on se trouve pris dans la foule, que l'on passe dans la grande rue ou entre les portes du *Soko*, ce sont des bousculades, des heurts, des cris d'avertissement : « *baleck, baleck!* » qui vous ahurissent de toute part, et l'on a fort à faire de se garer entre les troupeaux de petits ânes aux *couffins* chargés de sable, de grosses pierres, de charbon de bois et d'autres articles moins agréables à la vue ou à l'odorat. De tous côtés on est poussé, et les vêtements propres subissent une rude épreuve.

— « Oh, ce n'est rien », disait à un malheureux passant européen un Arabe qui venait de répandre sur ses habits le contenu d'un pot qu'il tenait à la main, « ce n'est que de l'huile ! »

Rien n'est plus curieux et plus amusant que la façon dont on se rend en soirée. Les messieurs montent à cheval, les dames, vêtues de leurs froufroutantes et légères toilettes, vont à âne. On s'habille beaucoup le soir, et les délicates robes de gaze, les volants de mousseline de soie, les dentelles, le tulle sont bien fragiles pour aller se promener ainsi, sans compter que l'humidité du soir défait les frisures, les ondulations savantes, le vent décoiffe... Mais qu'importe! On s'emmitoufle bien dans la longue et ample douillette fourrée; une légère écharpe de gaze serrée autour de la tête retiendra, sans toutefois les écraser, les cheveux fous; et l'on se hisse, tant bien que mal, sur le *barda*

UNE RUE PRINCIPALE DE TANGER.

recouvert d'un tapis ou dans la selle-fauteuil. Un dernier coup de main pour cacher sous le manteau les indiscrets volants de tulle qui s'en sont échappés, puis en route! Un Arabe, portant une lanterne ouvrira la marche, Monsieur suivra à cheval aux côtés de Madame, dont un serviteur arabe conduira la monture. S'il s'agit d'un ministre ou d'un consul-général, chef de poste, c'est-à-dire d'un *bachadour*, comme le dénomment les indigènes, un mokhasni fera escorte d'honneur et la lanterne aura deux bougies au lieu d'une.

Quand le temps est beau, rien de plus poétique que cette promenade dans la nuit calme, profonde, sous un magnifique ciel étoilé. Rien ne s'agite dans les petits chemins bordés de haies et pleins d'ombre où la petite lanterne du porteur trace un sillage un peu moins obscur. En cadence les sabots de la monture frappent les cailloux sur le sol, et l'on se laisse doucement emporter par la rêverie...

Mais l'hiver, qui est par excellence la saison où l'on *reçoit*, est aussi la saison des pluies, et quand le temps est mauvais toute poésie a disparu. Au Maroc, la pluie se traduit par des averses très fortes, véritables cataractes durant lesquelles on dirait que, suivant l'expression biblique retraçant le déluge, « toutes les bondes des cieux sont ouvertes ». Les chemins sont aussitôt ravinés, détrempés, transformés en bourbiers, et, par cela, rendus

glissants[1]. Il faut tenir son parapluie ouvert, et fermé le manteau destiné à protéger les splendeurs d'une toilette du soir, et si le vent d'ouest vient à souffler, c'est une véritable lutte à soutenir contre les éléments. Bienheureux si l'âne, venant à buter, comme cela peut arriver, ne jette pas celle qui le monte au milieu de la vase, au grand détriment de l'arrangement si bien combiné de sa fraîche toilette.

Pour éviter ce contre-temps désagréable, quelques rares élégantes — mais c'est plutôt l'exception — ont recours dans ce cas à la chaise à porteurs, non point celle qui a été décrite plus haut, mais la chaise à porteurs telle que nous la connaissons. Ce ne sont point des Arabes qui consentent à tenir les brancards, mais seulement des juifs, et ceci pour un motif qui n'est pas sans originalité. Les dogmes de l'islamisme ferment impitoyablement le Paradis de Mahomet à tout chrétien, à la seule exception qu'il y soit porté par un musulman. Or, l'on conçoit la fâcheuse posture dans laquelle se placerait, vis-à-vis du Prophète, le musulman qui introduirait ainsi un intrus, si celui qu'il transporte avait le mauvais goût de mourir en chemin!

Devant la maison où l'on reçoit, c'est un pittoresque et compact groupement de palefreniers arabes

1. Le corps diplomatique, chargé de la voirie de Tanger, y a fait paver de grosses pierres inégales quelques routes, mais pas toutes.

en sombres *djellab*, de chevaux, de mulets, d'ânes avec leurs âniers. Si cette maison est une légation, il y aura encore des mokhasni au port d'armes.

Aux *jours* on retrouvera encore cette animation devant la porte, mais en pleine lumière elle aura perdu son caractère d'originalité particulière, et s'harmonisera avec le paysage et les objets d'alentour.

Les jours de réception, à partir de 3 heures jusqu'à 6, c'est un joyeux va-et-vient de visiteurs qui ne font pas une courte visite de banale cérémonie, mais s'installent, donnent rendez-vous à d'autres amis, s'éparpillent dans les jardins pour y faire une partie de crocket ou de tennis, reviennent causer un peu au salon ou regarder la partie de bridge qui se joue dans une pièce attenante. Chacun agit à sa guise, en pleine liberté, comme des gens auxquels le temps n'est pas mesuré, et souvent ceux qui arrivèrent les premiers sont les derniers à se retirer.

Dans le petit noyau formé à Tanger par la colonie européenne, l'élément anglais a sa large part, à côté de la société espagnole, un peu moins choisie. Les Français, en général, préfèrent leur intérieur à la vie mondaine à outrance; étant plus réservés, moins bruyants, ils tiennent moins de place.

Les dîners se donnent de préférence les jours où la glace est apportée régulièrement de Gibraltar, car la facilité est plus grande d'offrir des sorbets.

Cependant la tempête peut encore entraver les fêtes; témoin certain bal, où le bateau amenant à Tanger la musique militaire de Gibraltar, dont on s'était assuré le concours, avec une quarantaine de danseurs, ne put aborder à cause du mauvais temps : musiciens et danseurs, ce soir-là, dansèrent de compagnie... sur la vague. Il n'y eut point de glaces...

Il y eut aussi un mariage dont les infortunés invités, empêchés par le mauvais état de la mer, furent promenés huit jours avant de pouvoir débarquer.

D'ailleurs, le mauvais temps peut aussi bien fermer l'accès des villes de l'intérieur : Fez, par exemple, durant la saison des pluies, quand tous les chemins sont détrempés, est d'approche si difficile que l'on y manque parfois de viande fraîche, vu l'impossibilité d'amener le bétail. Ceux qui en ont les moyens achètent alors des vaches gardées dans l'enceinte de la ville par les laitiers; les autres se passent de viande.

Au printemps, c'est-à-dire dès mars et avril, la campagne marocaine a revêtu sa plus riche parure. Les beaux iris bleus, les asphodèles, les genêts blancs sont déjà fanés, il est vrai; mais voici pour les remplacer les narcisses, les genêts d'or, les acacias, les cistes aux étoiles blanches, les capucines, les géraniums le long des haies, etc. La jeune lumière s'élève radieuse, le soleil a de chauds et

caressants rayons, qui ne brûlent point encore. C'est le moment favorable aux pique-niques. Aux environs de Tanger, sur la route du cap Spartel, des Oliviers s'allongent de joyeuses caravanes de gens qui s'en vont déjeuner ou goûter en plein air. Cette réunion de dix, vingt cavaliers ou amazones, escortés d'âniers et suivis de domestiques juchés sur le *barda* des chevaux portant des provisions, a toujours l'air d'un déplacement important. Pour se faire entendre d'une monture à l'autre il faut un peu élever la voix; le trottinement cadencé des animaux a quelque chose de joyeux, le ciel est d'un bleu intense, le soleil radieux : il fait bon jouir du moment.

Arrivé à l'endroit où l'on veut faire halte, chacun met pied à terre, laissant sa bête aux mains d'un palefrenier arabe. Sur le sol sont étendus des tapis; la nappe est dépliée, des serviteurs vont et viennent, tandis que d'autres, ayant creusé un trou dans la terre et allumé du charbon, préparent le thé ou un repas plus solide sur le réchaud improvisé.

Parfois aussi, ce sont des expéditions plus importantes : une partie de chasse, un *pig-sticking* — distraction par excellence des gens de sport, parmi lesquels les Anglais sont en grande majorité —, c'est-à-dire une chasse à courre au sanglier que l'on poursuit et blesse avec la lance. L'exercice n'est point sans dangers, mais le plaisir de la course à cheval, l'ex-

citation de la poursuite les font oublier. Cavaliers et amazones s'élancent avec la même fougue à la suite de l'animal traqué, et c'est souvent à une de celles-ci que revient le périlleux honneur de porter le coup mortel au sanglier, en lui plantant habilement la lance au défaut de l'épaule. Un pig-sticking dure ordinairement deux ou trois jours. On part en expédition à un lieu déterminé, situé à quelques kilomètres de la ville, et on campe sous la tente.

Ces chasses sont organisées par un comité formé en majeure partie de membres du corps diplomatique. Les souscripteurs qui composent la société ont droit, en échange de la cotisation annuelle, d'assister à chacun des pig-stickings et reçoivent un quartier de venaison. Une ou deux tentes sont préparées aux frais de la société, et celle des particuliers qui désirent en avoir une à leur usage personnel est à leur charge.

En ce qui concerne la chasse en général, dans le nord du Maroc, un accord, survenu entre les autorités indigènes et les représentants étrangers, en a limité la durée (du 15 août au 1er février). Tout chasseur qui se livre à ce sport en dehors de la période fixée, s'expose à être poursuivi; il en est de même pour ceux qui, à une époque quelconque, vendent des œufs de perdrix. Le principal gibier consiste en perdreaux et en lièvres, ceux-ci de taille exces-

sivement petite, mais de chair particulièrement savoureuse.

Les Européens qui séjournent à Tanger et apprécient fort son beau et doux climat, pratiquent aussi les bains de mer, en grande vogue dans les colonies espagnole et juive. Des essais de casino ont même été tentés ; mais ils n'ont pas réussi et, en général, les divertissements que l'on a voulu introduire dans ce sens ont pris une note peu relevée. L'influence espagnole a, la première, importé les débits de liqueur, de tabac, les jeux. La presse est représentée par des journaux locaux.

La vie que les Européens mènent là-bas ne manque certes pas de charme. Ces pays du soleil, non encore envahis par notre civilisation, exercent une attachante fascination ; mais cependant le pittoresque de la contrée, la beauté d'une luxuriante végétation, d'un ciel toujours bleu et pur ne sauraient enlever la nostalgie, le regret de la patrie absente et le besoin de se retremper, ne fût-ce que de temps à autre, dans l'atmosphère natale.

CHAPITRE XIII

LA KASBAH DE TANGER ET LES PRISONS

La vieille citadelle. — Petits tableaux. — Monuments publics. — Les prisonniers. — Comment ils sont traités. — Leur subsistance. — Pénalités. — Prisons de femmes.

Au fond de la baie, sur la mer encore bleue à la sortie du détroit, s'étage Tanger, la ville « dévouée aux chiens » (nazaréens). Un dédale de rues commerçantes, étroites et encombrées, descend vers la Marine; là abonde pêle-mêle et se coudoie la foule hétéroclite des Juifs, des Espagnols, des Berbères, dans le va-et-vient journalier, et, pour trouver le vrai quartier indigène, il faut monter jusqu'à la *Kasbah*, la vieille citadelle qui domine fièrement la ville, au sommet de laquelle elle est posée en couronne.

La Kasbah, c'est le sanctuaire de la ville maudite que souille l'étranger, c'est la forteresse qui protège la baie de ses canons aussi bien que celle où se réfugient les traditions et la foi des ancêtres. Seuls, des musulmans habitent son enceinte fermée de

lourdes portes, aussi est-ce là que l'on éprouve l'impression d'un monde différent.

Mais ce n'est pas en touriste curieux et pressé que l'on doit y monter; c'est le soir, qu'il faut s'engager dans ce dédale de petites ruelles étroites et enchevêtrées, sous ces voûtes éclairées seulement de la lanterne de l'escorte et un peu des rayons de la lune. Çà et là, une porte mal close, une fenêtre aux volets entr'ouverts laisse apercevoir fugitivement un intérieur arabe, tableau de vie familiale ou illustration de conte de fées!

Il est d'usage, dans le monde européen qui habite Tanger et aime les délicates sensations artistiques, d'aller, au moins une fois, contempler de là-haut le spectacle de la baie éclairée par les rayons de la lune. Et vraiment, le tableau est digne de la promenade. Ces maisons blanches, qui s'étagent dans une lumière blafarde mais assez forte, avec leurs ombres formant des tons gris fondus, quelques rares coins plus noirs, le tout piqué, çà et là, de la lumière jaune qui brille à quelques rares fenêtres; cette mer argentée, qui étend au-dessous sa nappe brillante aux scintillements discrets, et sur laquelle, comme de gros oiseaux noirs, sont posés les navires en rade, enfin la sensation de calme, de paix qui se détache de tout cela, le silence, qu'aucun cri discordant n'interrompt, sont vraiment impressionnants et appellent la rêverie.

Quand on a bien joui de ce spectacle et qu'il faut retrouver le terre à terre, le promeneur, passant du côté opposé à celui par lequel il était monté, traverse une haute porte d'enceinte pour accéder à la grande place où sont situées la résidence du pacha, la salle du Trésor et la petite cour couverte, sorte de vérandah renfoncée, où le pacha vient patriarcalement s'asseoir en plein air pour rendre la justice. On s'arrête à regarder les arcades à colonnettes du bâtiment mauresque qui renferme la salle du Trésor, et c'est à peine si l'on remarque la petite porte qui se trouve à côté et derrière laquelle vivent cependant des êtres souffrants et bien malheureux, les prisonniers.

Deux prisons ouvrent sur la grande place, l'une réservée aux délinquants ordinaires, l'autre aux gens de la campagne et aux criminels dangereux, dont un certain nombre sont enchaînés. Il y a aussi près de là, à droite, une prison pour les femmes.

Ce ne sont pas toujours de bien grands coupables, ces hommes, ou plutôt ces ombres, que l'on entrevoit à travers le guichet ou qui viennent implorer la charité du visiteur en lui offrant à acheter les petits paniers multicolores qu'ils ont tressés, et ils méritent vraiment un peu de pitié. En ce pays de justice sommaire et primitive, les pénalités ne sont pas bien définies et, selon la personnalité du délin-

quant, crimes et peccadilles ont parfois le même châtiment. Les agents de l'autorité, plus soucieux de remplir leur gousset que de satisfaire à la justice, savent à propos extorquer de l'argent et faire payer leurs arrêts ou leur clémence. Pour tous les crimes et délits on met les gens en prison et on les y laisse jusqu'à ce qu'ils aient payé une certaine somme, à moins qu'ils ne soient détenus pour vol à main armée ou pour assassinat. Comme le nombre des jours de détention n'est pas fixé, il se peut qu'un individu emprisonné pour avoir fait du tapage dans la rue soit oublié durant plusieurs années, s'il n'a pas d'amis ou de protecteurs pour s'occuper de le faire sortir. Il est des prisonniers qui séjournent là pour des forfaits que leurs gardiens eux-mêmes ne se rappellent plus. L'autorité, qui enlève à de pauvres gens leur liberté et les moyens de gagner leur vie, ne s'occupe guère de leur subsistance. A eux de se procurer à leurs frais la nourriture suffisante ou à leurs amis et parents de la leur fournir. Une ouverture ronde, pratiquée dans l'épaisse porte qui les sépare du poste de leurs gardiens, leur permet de recevoir ce qu'on leur apporte ou d'implorer la charité des visiteurs, car ceux qui ne possèdent rien et sont seuls au monde en sont réduits à mendier.

A Tanger cependant, où l'élément européen a acquis de l'influence, leur sort se trouve quelque

PORTEFAIX DÉCHARGEANT LES BAGAGES EN RADE DE TANGER.

peu amélioré par certaines bonnes volontés. Les moyens sont bien limités, hélas! de leur venir en aide, mais la charité sait tirer parti de tout. Deux femmes surtout, une Française et une Anglaise, se sont efforcées de les approcher autant que possible et ont pu parfois obtenir l'élargissement de l'un ou de l'autre. A l'occasion de telle ou telle fête, les légations donnent aussi, de temps à autre, une petite somme pour l'achat de pain aux prisonniers de la Kasbah. C'est bien peu, dira-t-on, pour améliorer leur sort; sans doute, mais, cependant, c'est déjà un petit adoucissement et dans l'intérieur du pays cet adoucissement même n'existe pas.

Les prisons ont généralement deux parties, un rez-de-chaussée et une cave. Celle-ci n'est qu'un trou humide et infect, envahi par les rats et la vermine, où les prisonniers sont attachés avec des chaînes de fer.

La peine de mort n'existe pas, à proprement parler, au Maroc; mais il est des châtiments assez cruels pour l'entraîner quelquefois après eux. La peine du sel, réservée aux brigands, a été souvent décrite déjà; est-il besoin de rappeler qu'elle consiste en une incision faite à la paume de la main, qui est enduite de sel afin que la plaie ne se referme pas tout de suite, puis que la main est maintenue fermée au moyen d'une sorte d'étui en peau qui est appliqué mouillé et se rétrécit en séchant. Les

PANORAMA DE RABAT.

CHAPITRE XIV

LES JUIFS MAROCAINS

Juifs de l'Atlas et juifs du Maroc septentrional. — Leur condition. — Les Mellahs. — Prohibitions. — Moyens qu'ont les juifs d'améliorer leur situation. — Métiers exercés. — Origines sémitiques de quelques musulmans. — Costume des juifs non protégés. — Habitations. — Enseignement. — Mariages. — Genre de vie. — Le jour du sabbat. — Observance des fêtes et grands jeûnes. — Sépultures renommées. — Saints personnages. — Synagogues et prières.

L'ABSENCE de statistique ne permet pas d'évaluer exactement le nombre des juifs qui habitent le Maroc; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils forment une partie assez importante de la population.

Comme bien on pense, ils détiennent une certaine part du commerce, et, surtout aussi, pratiquent le prêt à taux usuraire. Ils contribuent également à animer les foires périodiques qui se tiennent dans les campagnes un peu reculées, en transportant d'un lieu à un autre mille bibelots de provenance étrangère et créant un lien commercial entre des tribus hostiles.

Les juifs marocains se partagent en deux races distinctes : ceux qui s'établirent primitivement au Maroc et peuplent les montagnes de l'Atlas et les districts reculés, et ceux qui furent expulsés d'Espagne au xve siècle; ces derniers habitent de préférence les villes de la côte[1].

Les premiers mènent la vie rurale sous la protection d'un cheikh. Leur existence a été décrite par M. de Foucault. En voyage, la protection de leur patron est représentée et assurée par le port d'un objet appartenant à celui-ci. Dans les pays de blad-es-siba, la position du juif offre quelque analogie avec celle des anciens serfs : il appartient à son seigneur, auquel il est parfois échu par héritage, et ne peut sans son consentement quitter le pays. S'il veut partir, il ne le peut que moyennant un arrangement avec le maître et un droit de tant par tête à payer en dédommagement; ou si, à force de ruse et d'habileté, il a réussi à quitter son territoire et à échapper aux poursuites, quel que soit le nombre d'années écoulées depuis le moment de sa fuite, y eût-il même un demi-siècle, il ne peut, même ayant acquis une situation plus aisée, ni lui, ni aucun des

1. Quelques auteurs ont supposé qu'un certain nombre de juifs de l'Atlas pourraient bien être autochtones et descendre de peuplades païennes primitivement converties au judaïsme et dont quelques rameaux auraient plus tard embrassé l'Islam. Mais ce ne sont, après tout, que des conjectures.

siens, ou de ses descendants, se retrouver dans les environs sans courir le risque d'être repris par son seigneur ou par ses héritiers. Il est certains districts où les juifs sont obligés d'être armés et de prendre part aux combats entre tribus hostiles.

Quelques tribus berbères, telles que les Beni M'tir, les Beni M'gild, les Zemmour-Chellala, les Beni Ouaghaïn, les Aït Youssi, les Zaïan, sont réputées n'avoir point de juifs habitant au milieu d'elles. La ville sainte de Zerhoun ne leur permet pas son approche et Ouezzan les héberge de mauvaise grâce[1]. Yousef Ier (ben Tasfin), fondateur de Marrakech, leur ferma cette cité au début; mais elle est actuellement devenue, au contraire, un de leurs centres. Avant 1834, on ne rencontrait pas de juifs à Agadir ou à Saffi.

Dans toutes les villes où ils sont admis, sauf quelques ports ouverts comme Tanger, El-Ksar, Arzila, Casablanca, Mazagan ou Saffi, les juifs vivent parqués dans des *mellahs*. Chaque endroit a son quartier juif, dont les portes sont fermées la nuit, et c'est là seulement qu'il leur est permis de demeurer. Cette restriction, qui existe depuis le XIIIe siècle, fut établie au début dans une intention de sauvegarde. Vers cette époque, en effet, les israé-

1. La petite communauté de cent cinquante à deux cents familles israélites qui habite Ouezzan y est bien traitée, mais elle ne peut enterrer ses morts dans l'enceinte de la ville.

lites avaient si bien prospéré à Fez et étaient devenus si influents qu'ils réussirent à faire nommer un de leurs coreligionnaires gouverneur de la ville. Une révolte ayant éclaté contre eux, l'émir Yacoub ben Abdelhac les réunit dans un quartier spécial pour les soustraire aux violences des Fasis. D'ailleurs, même dans ces mellahs les juifs n'ont pas toujours été à l'abri des explosions du fanatisme marocain et de leurs effets, car, en 1790, par exemple, lors de l'avènement d'El-Yazid au trône chérifien, ils furent abandonnés à la fureur des soldats et de la populace, et, en 1820, les Oudaïa en révolte en massacrèrent un grand nombre. Le souvenir de ces événements les a laissés dans un état de nervosité excessive, et ils vivent dans la crainte perpétuelle des pires catastrophes. Aux époques troublées les rumeurs les plus alarmistes partent toujours des mellahs pour être colportées de bouche en bouche. Il faut dire aussi qu'ils surent élever la voix au moment opportun et se créer parmi les nations européennes des amis et des protecteurs.

Au siècle dernier, d'ailleurs, les *nazaréens*, c'est-à-dire les étrangers, étaient traités sur le même pied que les juifs et c'est grâce à la crainte inspirée par leurs gouvernements respectifs qu'ils sont arrivés à jouir des quelques privilèges qu'ils détiennent actuellement. Dans certaines villes de l'intérieur et dans les ports fermés, les étrangers qui ne

sont pas recommandés ne peuvent être hébergés par les musulmans sans une permission spéciale et sont obligés de loger dans les mellahs.

Sauf à Tanger, les juifs ne peuvent posséder de territoires ou de propriétés en dehors des quartiers qui leur sont affectés, d'où il résulte que ceux-ci sont beaucoup trop petits pour leur nombre d'habitants et qu'ils y sont fort à l'étroit. En certaines villes, les juifs débordent des mellahs, et ceux qui en ont le moyen s'en vont résider dans une partie de la ville ouverte aux Européens; mais cela n'est pas toujours faisable.

A la tête de la communauté juive qui, dans les mellahs, jouit du privilège de s'administrer elle-même, est placé un conseil, le *mâmad*, composé de plusieurs membres, tant rabbins que simples particuliers — ceux-ci cependant choisis parmi les habitants les plus riches et les plus influents. Le mâmad s'occupe de gérer les biens que possède le mellah à un titre quelconque, de percevoir la taxe imposée à la viande *kacher* ; c'est lui qui établit le budget des œuvres de bienfaisance, des écoles, règle les dépenses, pourvoit à l'éclairage, au nettoyage des rues, etc. Il a droit de faire enfermer les délinquants, ceux qui troublent l'ordre public, dans la prison du mellah, quoique la police proprement dite et le maintien de l'ordre soient confiés à un autre fonctionnaire israélite, le *cheikh el Yehoud*. Ce dernier dépend directe-

ment du pacha, dont il est une sorte de représentant, ce qui lui donne le droit de requérir les mokhasni s'il le juge nécessaire au maintien de l'ordre, et aussi de faire emprisonner. La justice locale est entre les mains d'un tribunal rabbinique formé de trois rabbins au moins; ce tribunal est compétent en toutes matières, mais les intéressés peuvent toujours en appeler aux autorités marocaines.

Le nom de mellah — qui signifie endroit du sel — évoque une sinistre besogne imposée aux bouchers juifs. Ce sont eux, en effet, qui sont obligés de saler, puis d'accrocher aux portes des villes les têtes des rebelles quand le Maghzen veut tirer un châtiment exemplaire. De même, c'est aux juifs qu'incombent toutes les répugnantes besognes que les Arabes ne veulent point accomplir, telles que d'enlever de la rue les animaux morts, nettoyer les égouts, etc. Dans bien des villes de l'intérieur, les israélites ne peuvent, le jour, quitter leur quartier que nu-pieds, et il n'y a pas bien longtemps encore, qu'à l'exception du rabbin, il ne leur était pas permis de sortir à mule dans les rues de la cité ou aux alentours ; dans certaines régions, ils doivent descendre de leur monture quand ils rencontrent un musulman sur leur route. A Tanger même, où ils sont privilégiés et jouissent de libertés inconnues dans les autres villes, il n'y a guère plus d'une génération qu'il ne leur était pas

permis de passer près d'une mosquée sans se déchausser. Grâce aux instances de sir Drummond Hay, qui voulut que son interprète, d'origine sémitique, jouît des mêmes faveurs que lui, cet usage fut aboli.

Il est encore au Maroc — à Fez, par exemple — des mosquées près desquelles les juifs sont forcés d'enlever leurs chaussures, et il parait que jadis les femmes juives étaient tenues d'en faire autant, mais qu'elles en furent dispensées par Moulay Soléïman, parce que « la vue de leurs énormes mollets était indécente et troublait les dévotions. » Certains gouverneurs ont aussi obligé les hommes à ôter leur inséparable calotte, et lorsque le sultan se rend à la mosquée, les juifs ont intérêt à ne pas se mêler de trop près à la foule, s'ils veulent éviter les bousculades et les horions.

D'ailleurs, ils ont su profiter des moyens qui leur étaient offerts pour améliorer leur situation ; ils ont eu largement recours à la protection étrangère, très utile et très accessible en raison des métiers qu'ils exercent. Ils détiennent une grande partie de l'industrie, du commerce[1]. Un certain nombre d'entre eux sont changeurs, banquiers; d'autres se font bijoutiers, ouvriers en cuivre ; les plus pauvres gagnent leur vie en devenant artisans, portefaix,

1. A Tanger, les juifs composent environ un tiers de la population.

etc., etc. Il est même des juifs qui ont su s'élever à de hautes situations, et l'on en cite qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, furent envoyés en ambassade en Hollande, en Angleterre et au Danemark. Certains auteurs parlent aussi d'un juif, Samuel Valenciano qui, au XVIe siècle, aurait commandé à des vaisseaux chargés de reprendre Azemmour aux Portugais; et la famille des Pallache, toute-puissante à la cour de Fez, joua, au commencement du XVIIe siècle, un rôle important dans l'histoire des relations diplomatiques et commerciales de la France et de la Hollande avec le Maroc.

Dans certaines villes, comme à Fez par exemple, un grand nombre de musulmans descendent de juifs convertis à l'islam, et les gens de Salé traitent dédaigneusement leurs voisins de Rabat à cause de leurs origines sémitiques. Pour cette raison aussi, les gens de Rabat ne sont pas considérés comme de bonne souche, et il est rare que des familles aristocratiques les recherchent en mariage.

Les juifs marocains sont considérés comme étant placés sous la *demma* ou protection du sultan, en échange de diverses obligations, parmi lesquelles celle de payer la *djezia*, c'est-à-dire une sorte de tribut qui, selon la loi, était exigible des étrangers habitant en terre islamique. Cette djezia, que le chef de la communauté israélite devait porter au gouverneur avec un cérémonial assez humiliant,

ROUTE DU CAP SPARTEL.

REMPARTS A TANGER.

n'existe plus qu'à l'état de souvenir, et les juifs se contentent actuellement d'envoyer des cadeaux et des offrandes au sultan, à l'occasion de certains événements ou certaines fêtes. Les obligations onéreuses d'autrefois ont été réduites à de plus modestes proportions.

Les juifs non protégés sont tenus de porter un costume spécial composé d'une longue tunique noire, qui descend jusqu'aux chevilles et est serrée à la taille par une ceinture de même couleur. Les manches, étroites quand elles sont boutonnées, peuvent être laissées un peu flottantes ; les pieds nus, ou chaussés de bas blancs, sont enfermés dans des pantoufles noires, car les musulmans se réservent les babouches jaunes et les vêtements clairs, ne permettant aux juifs que les couleurs foncées. La tête est couverte d'une sorte de calotte graisseuse, également noire, d'où s'échappent les cheveux, un peu longs. Pour porter le deuil, on les laisse croître librement, ainsi que la barbe. Dans les régions du Sud, la calotte est remplacée par un mouchoir de coton bleu à pois blancs attaché sous le menton, et deux petites mèches de cheveux encadrent les tempes ; dans l'Atlas, les juifs portent l'*aknîf*, une sorte de vêtement à capuchon.

Les femmes ne se font pas faute de porter les couleurs les plus vives, et leurs toilettes offrent des contrastes excessifs. Le matin et les jours ordi-

naires, le costume est assez simple, et pas toujours très propre; mais viennent les jours de fête, et l'on sort de leurs coffres de superbes parures, des robes de velours enrichies de galons d'or, des foulards en soieries pour couvrir les cheveux, qu'une femme mariée ne doit plus laisser voir, des bracelets, des colliers.

Habitant des locaux trop exigus et resserrés, les juifs opulents savent pourtant agrémenter et embellir leur intérieur. Les rues des mellahs sont repoussantes de saleté, et les détritus ont, à certains endroits, surélevé le sol; mais, au-dedans, les maisons sont bien arrangées. Les femmes juives sortent peu de chez soi et, chose étonnante, leurs enfants, quoique privés du grand air, ont relativement bonne mine et assez bonne santé. Malheureusement, les maladies contagieuses ou épidémiques trouvent dans les mellahs un champ tout préparé et y exercent, quand elles éclatent, de grands ravages qu'il est difficile d'enrayer.

L'intérieur des maisons comporte une cour carrée entourée de deux étages de galeries conduisant aux chambres. Le couloir, qui communique avec la porte de la rue, n'est généralement pas coudé comme dans les maisons arabes. Les pièces sont grandes et très élevées de plafond; elles sont décorées dans le genre marocain, mais avec moins de goût, et les boiseries affectent des couleurs éclatantes. Une fa-

mille entière habite parfois dans chaque pièce. Le *mezuzah*, qui porte le nom sacré, est toujours suspendu à la porte d'entrée, où les juifs pieux ne manquent pas de le saluer quotidiennement. Il est quelquefois protégé par une petite couverture ouvragée.

L'enseignement est donné à la jeunesse dans des *sellahs* et des *talmoud thoras* (celles-ci donnent l'enseignement supérieur), ou écoles rabbiniques installées dans les synagogues. Le rabbin y instruit les enfants. Les œuvres scolaires vraiment importantes sont celles de l'Alliance israélite universelle et de l'Anglo-jewish Association. La première, dont les débuts au Maroc furent une école juive établie à Tetuan vers 1862, alors que l'œuvre était elle-même encore naissante, s'efforce de propager chez les juifs les idées et les goûts français. Ses professeurs sont formés à l'école normale israélite d'Auteuil, et le programme comporte, à côté d'une grande place accordée à l'hébreu, le français, l'anglais — quand l'école est subventionnée par l'Anglo-jewish Association — et l'espagnol. Actuellement, l'Association a des écoles établies à Tetuan, Tanger, Larache, Rabat, Casablanca, Mogador, Fez et Marrakech. La tâche des professeurs et leur action civilisatrice ne rencontrent pas partout le même accueil ; il est même des mellahs où les juifs rétrogrades et leurs rabbins les voient d'assez mauvais

œil; à Marrakech, par exemple, leur influence est très petite, sinon presque nulle.

Dans quelques villes de l'intérieur, on marie quelquefois les enfants de très bonne heure, déjà vers l'âge de huit ans, et la petite « femme », qui doit cacher ses cheveux sous un mouchoir, s'en va vivre chez les parents de son mari. Vers l'âge de douze ans, elle peut devenir mère. Cet abus est d'autant plus grand que s'il s'agit d'une enfant pauvre ou sans parents, et si elle ne plaît plus à son jeune mari, le divorce n'est pas excessivement difficile à obtenir.

Le mariage, chez les juifs marocains, donne lieu à des fêtes qui, en certains points, offrent de l'analogie avec celles qui ont lieu chez les Arabes en cas pareil. Chez eux aussi, il y a plusieurs jours de préparation avant les noces. Le samedi qui précède, tous les arrangements sont faits. A Tetuan et dans quelques autres endroits, il subsiste encore une très vieille coutume en vertu de laquelle la fiancée, en costume mauresque, s'en va, montée sur un cheval blanc, visiter ses amies. Le jour suivant, on envoie chez le fiancé la dot et les cadeaux de noce ; le lundi, bain spécial — un ancien usage veut quelquefois que, pour attirer la chance, des jeunes filles s'assoient sur le lit nuptial, et pour assurer une nombreuse postérité aux jeunes époux, on brise une jarre pleine de blé devant la porte de la fiancée.

La veille du mariage, le mardi généralement, les invités sont réunis dans diverses salles, selon leur situation et leur rang social, et là aussi, comme aux temps bibliques, ceux qui se sont placés trop haut pour leur position sont renvoyés près des gens de leur classe, alors que ceux qui, par humilité, ont choisi la dernière place se trouvent priés d'en occuper une meilleure. Un orchestre indigène exécute des morceaux de musique — si on peut appeler ainsi cette cacophonie instrumentale! — et chaque convive reçoit, pour emporter chez lui, un petit sac de papier contenant des friandises. Pendant ce temps, dans une pièce retirée, on procède à la toilette de la mariée, qui apparaît enfin vêtue d'un lourd costume de velours cramoisi ou violet, chamarré de galons d'or d'un centimètre de large qui, à gauche du tablier de la jupe, sont cousus en quinze ou vingt rangs, de manière à former autant de quarts de cercle concentriques, les uns au-dessus des autres. Cette garniture, partant du genou gauche, va se perdre à droite, dans l'ourlet de la robe. Le corsage est légèrement ouvert, avec col et fermeture brodés d'or et de pierreries, et des manches courtes, brodées d'or, s'échappent de longues et amples manches *à la juive* en gaze blanche, rouge pâle ou mauve, également brodées d'or. C'est le costume d'apparat des juives. Mais la partie la plus curieuse, celle qui est plus expressément réservée pour cette

cérémonie, c'est la coiffure : une haute tiare de dix à quinze centimètres de haut, à fond de satin blanc, où s'étalent à profusion les perles et les pierreries, et d'où s'échappe une quantité de cheveux d'emprunt retombant en boucles noires sur les épaules. De cette couronne part, en arrière, un voile en léger tissu de soie broché de diverses couleurs, qui laisse le visage entièrement dégagé; puis, par-dessus tout cela et couvrant aussi la figure, est jeté un voile de tulle blanc.

Ressemblant plus à une idole de cire qu'à une femme, raide et majestueuse dans ses lourds habits de parade, la mariée est conduite jusqu'au siège qui lui a été préparé en face de l'assistance. Devant elle brûlent, dans des porte-flambeaux de cuivre, de longues bougies allumées.

Elle reste un moment dans l'immobilité la plus complète, les yeux clos — les ouvrir serait un présage d'infidélité conjugale — exposée à la contemplation des invités, puis, aidée des personnes qui la guident et lui soutiennent la tête, elle fait le tour des pièces, descend l'escalier, pendant que retentissent la musique et les chants; enfin elle quitte la maison de ses parents, après que ceux-ci lui ont offert une dragée avec un verre d'eau, symboles des douceurs et des soins qu'elle a reçus d'eux.

La fiancée prend place dans une sorte de chaise à porteurs bien fermée, laquelle, à vrai dire,

ressemble plutôt, avec ses volets de bois plein, à une armoire fixée sur des brancards. C'est ainsi qu'elle est transportée, le soir, dans la maison du fiancé où, avec sa mère, elle passera la nuit. Au moment d'en franchir le seuil, on lui offrira encore une dragée et un verre d'eau, puis elle sera conduite, toujours les yeux fermés, au siège qui lui a été préparé et qui est une sorte de trône élevé au-dessus d'une petite estrade surmontée d'un dais. Devant elle sont encore placés des flambeaux allumés; le charivari des cris et des chants accompagnés de cacophonie instrumentale recommence de plus belle, pendant que la jeune fiancée est exposée encore à la contemplation des invités. En dépit de toute l'envie qu'elle en pourrait éprouver, il ne lui est pas permis de soulever ses paupières tant que le dernier étranger n'a pas quitté la maison.

Le lendemain a lieu, par devant le rabbin, la célébration du mariage; mais cette cérémonie, purement rituelle, n'a plus de caractère local et ne diffère guère de celle qui a généralement lieu chez tous les israélites dans tous les pays.

Chez les juifs marocains, de même que chez les Arabes, la femme est d'autant plus belle qu'elle a plus d'embonpoint; il lui est d'ailleurs assez facile d'en acquérir, puisqu'elle sort très peu de chez elle.

Les juifs marocains mènent une vie très patriar-

cale et très unie, et les membres d'une même famille se témoignent beaucoup d'affection; malheureusement, à leurs qualités vient trop souvent s'ajouter un grand défaut, l'ivrognerie, assez fréquente chez les habitants des mellahs[1]. Au point de vue des idées et des mœurs, le contact étroit d'un peuple fanatique a marqué sur eux son empreinte, et ils sont devenus à leur tour intransigeants et fanatiques dans leur sphère. Insensiblement aussi, et à leur insu peut-être, ils se sont imprégnés de certaines coutumes ou de certaines superstitions empruntées aux Berbères, tout en restant étroitement unis avec leurs frères de Jérusalem, dont les rabbins, qui viennent de temps à autre quêter pour les communautés de Judée, sont toujours bien accueillis et bien pourvus.

Les fêtes sont scrupuleusement observées, et, dès la veille du jour du sabbat, on prépare le dernier repas du vendredi soir avec les deux premiers du samedi, que l'on conserve dans un grand pot, sur un feu doux et continu, couvert de poussière de charbon et arrangé de façon à ce qu'il ne soit pas nécessaire d'y toucher pour l'entretenir. On ne doit pas fumer ce jour-là, ni allumer de feu ou de lumière, ni ouvrir des lettres ou couper quoi que ce

1. Leur boisson favorite est la mahia, une forte eau-de-vie qu'ils distillent eux-mêmes, soit avec du cidre et des raisins secs, soit avec des figues ou des dattes, selon la région.

LE CAP SPARTEL. LE PHARE.

LE CAP SPARTEL. INTÉRIEUR DU PHARE.

soit, etc; comme passe-temps, les hommes boivent et jouent aux cartes.

L'année israélite débute, vers le mois de septembre, par un repos solennel. La veille au soir, après les prières dites à la synagogue, le chef de famille bénit la table du repas, sur laquelle sont placés des fruits nouveaux en même temps que des légumes et de la viande. Le jour même, il est d'usage de se rendre au bord de la mer, d'un lac, d'une rivière ou d'une étendue d'eau quelconque pour bénir le Seigneur qui l'a octroyée. Les dix premiers jours de la nouvelle année sont, de même que l'Achour des musulmans, consacrés aux aumônes et aux œuvres pies; le troisième comporte un jeûne solennel (*Guedaliah*) depuis le lever du soleil jusqu'au moment de son coucher; les huitième et neuvième, on offre des sacrifices ; enfin le dixième, ou Yôm-Kippour, est un grand jeûne et chacun doit se rendre à la synagogue.

Le même mois, quelques jours plus tard (15 Tisri) a lieu la fête des Tabernacles ou de *Souccoth*, qui commémore les quarante années que le peuple d'Israël passa dans le désert. Elle dure en tout sept jours et est, après celle de la Pâque, la plus importante du calendrier israélite. Les juifs la célèbrent en construisant en plein air, sur les terrasses ou dans le *patio* de leurs maisons, de petites cabanes avec des roseaux et des branches ornementées

quelquefois de fleurs naturelles ou artificielles. Durant toute la semaine, les repas doivent être pris sous ces toits improvisés, et si des pluies trop abondantes ou une bourrasque ne permettent pas de s'y tenir, il faut du moins que la bénédiction y soit prononcée sur la nourriture qui compose le repas avant que les juifs puissent aller la manger dans un lieu plus abrité[1]. La fête des Tabernacles dure en tout huit jours : les deux premiers et les deux derniers sont jours de repos obligatoire, durant lesquels aucune œuvre servile ne peut être accomplie; les quatre jours intermédiaires ne sont que demi-fête, durant lesquels il est permis de travailler aux artisans et à ceux qui ont besoin de gagner leur vie. Cette solennité est une fête joyeuse au cours de laquelle, selon le commandement du Livre de la Loi, les juifs « se réjouissent devant le Seigneur. » Le sixième jour, cependant, est consacré plus particulièrement au souvenir de ceux qui sont morts et à prier pour eux. Pendant toute la durée de la fête, les hommes et les jeunes garçons se rendent à la synagogue avec des palmes, des branches de citronnier avec leurs fruits, des rameaux de myrte, de saule pleureur, etc., qui doivent être parfaits et sans cassures; le septième jour ces branches sont portées processionnellement autour de la syna-

1. L'obligation de manger dans ces cabanes de roseaux ne s'étend pas aux femmes.

gogue, à la place des Livres de la Loi, qui ont été promenés de la même façon les jours précédents.

La fête des Tabernacles est immédiatement suivie d'un autre jour solennel, le *Sim'hat Torah*, ou réjouissance de la loi. La procession des « Sefarîm » ou Livres de la Loi autour de la synagogue, qui a lieu quotidiennement durant les solennités précédentes, se fait ce jour-là sept fois la veille au soir et sept fois le matin. Deux hommes sont choisis comme *hatanîm* ou « époux » et chacun d'eux est placé sur une sorte de trône d'apparat, préparé pour la circonstance, avec un garçon d'honneur placé à côté de chacun. Le premier hatanîm lit les deux derniers chapitres du Ve Livre de la Loi (Pentateuque); le second le récit de la création du monde, tel qu'il se trouve relaté au commencement du livre de la Genèse. Les femmes jettent des fleurs.

Entre le troisième et le quatrième mois de l'année israélite se célèbre l'*Hanoucah*, ou fête de la dédicace, qui commémore la délivrance des juifs après la conquête d'Antiochus, quand la Judée lui fut reprise par Matatias et son fils Judas, et la purification du temple de Jérusalem. Le trait saillant de cette fête, c'est l'allumage de la lampe d'Hanoucah, qui est généralement ici formée d'un récipient de cuivre plat et souvent triangulaire avec une petite protubérance au milieu, pour contenir l'huile

et la mèche, et sept autres pareilles tout autour.

Le *Pourim* (14e jour du 6e mois ou Adar) rappelle l'échec des ténébreux desseins que forma Haman contre le peuple juif. A cette occasion, tout israélite du sexe mâle doit verser, au profit des pauvres, une petite offrande de deux pesetas entre les mains du rabbin de la synagogue — en commémoration de ce que donna Haman — et il est d'usage de donner de petites pièces de menue monnaie aux enfants et aux mendiants. La quinzaine précédente ont eu lieu des mascarades durant lesquelles on se rend visite. Le premier jour de la fête, qui en dure trois, est celui du jeûne d'Esther et les deux derniers sont plus particulièrement consacrés à des festins et des réjouissances.

La plus importante solennité juive est celle de la Pâque, dont la célébration dure huit jours. On s'y prépare quelque temps à l'avance par des nettoyages répétés et par l'enlèvement minutieux de toute miette de pain ou de toute pâte contenant de la levure. Pour ne pas transgresser la loi mosaïque, les confiseurs juifs s'entendent avec un Arabe auquel ils cèdent, par une vente fictive, leur boutique pendant le temps des fêtes, et la rachètent après. On consomme les pains sans levain et aussi certaines boulettes ou *harroseth*, spécialement confectionnées pour la circonstance avec des pommes, des raisins, des dattes et des amandes, et qui sont

destinées à rappeler le ciment qu'employèrent les enfants d'Israël durant leur servitude en Egypte.

Les deux premiers soirs a lieu la cérémonie pascale, que l'on appelle *séder*[1]. Toute la famille et les serviteurs se réunissent autour de la table ornée de fleurs et de fruits, sur laquelle est disposé, entre autres, un plateau contenant des mets symboliques : les harroseth, du céleri représentant la souffrance, de la laitue l'amertume qui furent le partage des Hébreux, etc.; six pains sans levain ont été mis de côté, trois pour le premier et trois pour le second jour. Quand tout le monde est assis, un des assistants donne le signal en prononçant le mot : « *kadech* »; alors chacun se verse du vin et se lève. Le maître de maison, qui vient de faire les ablutions prescrites, bénit le vin en récitant le *Kiddouch* (sanctification); après quoi tous vident leur verre à moitié, puis se lavent les mains. On lit dans le livre traditionnel la *haggada*, c'est-à-dire des anecdotes se rapportant à l'exode du peuple juif, qui furent recueillies aux premiers temps du Talmûd par des rabbins. Chaque enfant lit un passage, et les questions et les réponses relatives à la merveilleuse délivrance israélite se croisent. La lecture de l'exode se fait en hébreu le premier soir, en espagnol le second. Prenant un des trois pains sans le-

1. C'est aussi le nom que l'on donne à la table du repas.

vain qui ont été réservés, le maître le rompt en disant : « De même que je partage ce pain, Dieu partagea les flots de la mer Rouge, la nuit où il délivra Israël de sa servitude. » A un moment donné, le fils aîné, pour représenter Pharaon se mettant à la poursuite des fuyards, fait mine de sortir puis de rentrer dans la pièce, un bâton à la main, et de chercher quelqu'un ou quelque chose autour de lui; il demande à plusieurs reprises : « Où est Israël ! » et les enfants de la maison s'amusent à lui désigner tel ou tel coin de la pièce.

Les coupes sont de nouveau remplies et l'on fait passer à la ronde le céleri trempé dans le vinaigre; puis le maître se lève et fait circuler le plateau contenant la viande — qui représente les sacrifices — au-dessus de la tête des assistants.

Le vin est encore béni, les verres remplis; après une nouvelle ablution des mains, un autre pain est rompu et l'on fait pour la laitue et les harroseth comme pour le céleri, c'est-à-dire que, les trempant dans le vinaigre, on les passe à la ronde. Enfin, le troisième et dernier pain est rompu et distribué avec la laitue et le céleri. Vient ensuite le repas proprement dit, après lequel la seconde moitié de chacun des pains est distribuée. C'est le dernier aliment qu'il soit permis d'absorber ce soir-là. On boit encore la troisième coupe de vin et, le souper achevé, on rend grâces; puis commence la lecture des

psaumes, après quoi on boit encore du vin, debout, en disant : « *Nirsah* » (accepté) ce qui exprime l'espoir que l'acte qui vient d'être accompli a été agréé de Dieu, et l'on se donne rendez-vous à Jérusalem, l'an prochain.

Ces rites accomplis, chacun se laisse aller à la joie, et, durant huit jours, les boutiques sont fermées, le travail chôme. Le dernier jour de la Pâque est suivi encore d'une nuit de réjouissances. Quelquefois les juifs envoient en cadeau à des amis musulmans (ou chrétiens) des pains sans levain avec des fruits séchés, que l'on apporte alors généralement sous un mouchoir de soie, et ceux-ci leur retournent, le dernier jour, des légumes, des fruits frais, du lait, des œufs, etc. avec des fleurs.

Aucun mariage ne peut avoir lieu entre la fête de Pâques et celle de la Pentecôte juive, qui dure deux jours, pendant lesquels on ne doit pas accomplir d'œuvres serviles. A cette fête, la lecture à la prière du milieu du jour, à la synagogue, est faite dans un livre appelé *Azraôt*.

La dernière solennité du calendrier israélite rappelle des souvenirs de tristesse. Elle commémore la destruction du temple de Jérusalem et se célèbre au mois d'*Ab*, qui est le onzième de l'année. Les neuf premiers jours du mois, on ne doit pas manger de viande, à laquelle sont substitués des lentilles et parfois des œufs. En signe de deuil, il n'est pas

permis non plus de se baigner, ni aux hommes de se raser. La veille du neuvième jour, on fait un copieux repas avant le coucher du soleil, puis alors commence une journée de jeûne général, durant laquelle on lit le livre des lamentations de Jérémie et d'autres lamentations. Les femmes pleurent, se désolent, et chacun semble en proie à un chagrin profond.

De même que les musulmans, les juifs marocains ont des tombes qu'ils vénèrent profondément, et auxquelles ils se rendent en pèlerinage. Un certain nombre de cimetières, dans l'intérieur du pays, contiennent des sépultures miraculeuses, qui sont pieusement visitées et auprès desquelles on amène des malades. Ces tombeaux sont répandus un peu partout, mais les environs d'Ouezzan (c'est-à-dire le cimetière où l'on transporte les juifs morts dans la ville sainte) possèdent peut-être le plus renommé, celui du rabbin Amran Bendiouan. Le trente-quatrième jour qui suit la clôture de la Pâque est tout particulièrement consacré aux pèlerinages pieux. Il existe aussi, paraît-il, à Taroudant, une famille juive possédant, de même que chez les musulmans les familles chérifiennes, une sorte de baraka transmissible au chef de la maison, qui a, en quelque sorte, sa zaouïa et, tout comme les chorfa, récolte les *ziara*.

Les synagogues n'offrent rien de particulier et sont toutes à peu près pareilles, c'est-à-dire plutôt

MARIÉE JUIVE.

GROUPE DE JUIFS DANS LEUR QUARTIER.

petites et d'aspect assez pauvre, au fond d'entrées tortueuses et enchevêtrées. Dans les villages, elles sont souvent d'une extrême saleté. A l'intérieur, elles contiennent quelques bancs, une armoire dans laquelle sont renfermés les Livres de la Loi, et, au milieu de la pièce, une estrade sur laquelle ils sont déposés à certaines occasions. Au plafond sont accrochées des lampes retenues par des mains ouvertes en métal plus ou moins ouvragé, qui sont là pour conjurer les effets du *mauvais œil.*

Les prières prescrites ont lieu trois fois par jour : le matin, vers les trois heures de l'après-midi et le soir. Le rabbin a pour mission de dire les prières à la synagogue et aussi de tuer les animaux selon le rite, pour que la viande soit *kacher*. Il touche une petite rétribution et a droit à certains morceaux des animaux qu'il égorge.

CHAPITRE XV

CONCLUSION

La question marocaine, qui depuis plusieurs années préoccupe l'opinion en France, a pris, de par les événements récents, une place prépondérante dans notre politique. Son importance, aussi bien à cause de la proximité de nos frontières qu'à divers autres points de vue, a été démontrée tant de fois qu'il serait superflu d'y revenir ; mais, au moment où nos soldats campent sur la côte marocaine, où la France se trouve engagée dans une aventure dont il est difficile de prévoir la durée et même l'issue, étant donnés les aspects infiniment variés que présente tour à tour l'imbroglio marocain, il nous a semblé intéressant de faire connaître moralement ce pays si bien fermé. Pénétrer un peu dans sa civilisation, ses mœurs, ses coutumes, c'est se rendre mieux compte de choses qui, au premier abord, paraissent incompréhensibles, et savoir quel est, le plus souvent, le mobile qui dicte leur ligne de conduite à ces hommes si impénétrables. Fanatique

attachement aux vieilles lois coraniques, qui ont édifié jadis la gloire de l'empire et sur lesquelles se sont greffés un certain nombre d'abus très agréables pour toute une catégorie de gens, lesquels craignent par-dessus tout les réformes qui en amèneraient la disparition, ignorance profonde de la masse, habilement exploitée et lancée aveuglément en une explosion fanatique, esprit d'indépendance, hérité des vieilles tribus nomades et patriarcales, tout cela sont autant de caractéristiques des habitants du Moghreb.

Sous le sentiment d'indifférence apparente, il ne faut jamais oublier qu'il existe une violente hostilité, une haine pour le *roumi*, haine qui sait fort bien se dissimuler quand le Marocain se sent le moins fort, mais qui est toujours prête à reparaître avec violence, dès qu'il se sent assez puissant pour pouvoir l'assouvir. Le souvenir de la grandeur d'antan hante les imaginations marocaines. Ces gens ne peuvent oublier que leurs ancêtres ont jadis été établis sur cette côte d'Europe, et qu'ils y ont laissé des monuments de leur grandeur. Ne chantent-ils pas, maintenant encore, dans leurs ballades populaires la splendeur de Grenade, comme d'autres chants, plus tristement modulés, pleurent la perte de cette perle d'Andalousie ? et longtemps les familles des Maures d'Espagne, qui se réfugièrent à Tetuan, conservèrent pieusement les clés de leurs

maisons de Grenade — peut-être avec le vague espoir d'y réhabiter un jour. J'ignore si ces reliques existent encore actuellement, mais l'on sait que l'épée de Boabdil (Bou Abd Allah) fut de même conservée par la famille d'El Katib jusqu'en 1860, moment où elle lui fut ravie par les Espagnols.

Les mots de « pénétration pacifique » ont été prononcés déjà bien des fois, mais peut-être sans songer assez que pour introduire des réformes, quelque justes qu'elles soient, celles-ci doivent répondre aux désirs et aux aspirations de ceux auxquels elles sont destinées, ou tout au moins faut-il qu'ils en éprouvent le bienfait. Au Maroc, l'état de choses actuel ne saurait se prolonger sans danger; mais les Marocains ne ressentent nullement le désir de rien changer à la face des choses, et toute innovation qui conduit au progrès est détestée, parce qu'elle est pour eux considérée comme une intrusion du *roumi* abhorré. Les tragiques événements de Casablanca en sont la preuve, et pour assurer l'ordre et la paix, il faut que les tribus sentent réellement au-dessus d'elles une autorité forte et capable de les faire rentrer dans le devoir. D'autre part, la proclamation d'un rival dans le sud a fait sentir au Maghzen les dangers de sa politique d'incessante duplicité, qui savait si habilement profiter des rivalités des puissances, et le besoin d'un concours efficace et énergique.

La conduite de la France lors des récents événements, la fermeté de ses revendications, Oudjda, puis surtout Casablanca, ont favorablement impressionné un peuple qui comprend seulement les arguments imposés par la force des armes et pour lequel notre patience était de la faiblesse.

On sait maintenant à n'en plus douter, au Maroc, que la France est une nation grande et forte, capable au besoin de défendre ses droits, et les tribus qui, momentanément, ne se sentent pas de taille à lui résister, tenteront de l'apaiser par leur apparente soumission, quitte à se montrer plus arrogantes quand elles ne craindront plus les gendarmes.

Quoi qu'il en soit, il est fort difficile de présumer de quelle façon se démêlera l'écheveau embrouillé d'une situation compliquée à l'infini.

Abd-el-Aziz, victorieux grâce au concours de la France, concours dont il reconnaît maintenant l'impérieuse nécessité pour le soutien de ses droits; Abd-el-Aziz, consolidé sur un trône branlant, entreprendra-t-il enfin les réformes sages et l'œuvre de civilisation qui s'imposent? Moulay Hafid électrisera-t-il au contraire le peuple marocain par le mot magique de *djehad* et la promesse d'un retour à la situation du Maroc sous Moulay Hassan? La lutte se prolongera-t-elle durant de longues années sans conclusion définitive, comme il arriva maintes

fois déjà au Maroc, ou bien sera-t-elle décisive et de courte durée ? Ce sont autant d'hypothèses permises, car tout peut arriver dans un pays où les événements ont des soubresauts déconcertants et inattendus qui troublent les prévisions de la plus habile politique.

Toujours est-il que le Maroc, en proie à une crise violente, est destiné à subir de profondes modifications et à se transformer dans un avenir plus ou moins prochain, et c'est pourquoi il m'a paru intéressant de dépeindre, en dehors de toute autre considération, les mœurs actuelles pour faire connaître plus intimement et dans quelques-uns de ses replis, l'âme d'un peuple qui préoccupe si vivement l'Europe, aujourd'hui.

Cie A.M.
Paris

TABLE DES GRAVURES

Pages

PLANCHE 1. — Une mauresque d'Oudja en costume de fête . . . . . FRONTISPICE

— 2. — Tanger : L'empereur Guillaume arrivant sur le petit Soko. 8

— 3. — Tanger : Soldats de la légation de France. — Entrée de caserne. 16

— 4. — Tanger : La légation de France. — M. Saint-René-Taillandier devant la légation . . 24

— 5. — Fez. Mosquée de Karaouïn. — Fez. Rue conduisant de la Babel Mahrouq; à gauche, murailles de la kasbah de Filala. 32

— 6. — Fez el Bali vu de Bab-Fetouh 40

— 7. — Accès de Casablanca, du côté de la mer . . 48

— 8. — Porte principale de Marrakech. — Moulay Hafid. 64

— 9. — Melilla. Le Présidio. — Le port de Melilla. 72

— 10. — Tanger : Un marché hors les murs . . . 80

— 11. — Troupes de femmes se rendant à Tanger par la plage. — Soldat de la légation et femmes de la campagne 88

— 12. — Carte du Maroc. — Campagne marocaine . 96

Pages

PLANCHE 13. — Campagnards du douar de Doukkala, proche de Souk el Tlata. 104

— 14. — Marchand d'eau. — Charmeur de serpents. 112

— 15. — Tanger ; Le Soko vu le jour de la procession du Ramadan. 120

— 16. — Chériffa d'Ouezzan et son petit-fils 128

— 17. — Enfant arabe. — Petite Marocaine 136

— 18. — Porte du Maghzen à Rabat. (Les points noirs le long de la corniche sont des têtes coupées de rebelles) 152

— 19. — Porte mauresque de Tanger Bahlia. — La Koutoubya. La grande mosquée de Marrakech 160

— 20. — Tisserands à Rabat. — Un potier à Marrakech 168

— 21. — Entrée de la salle du trésor à Tanger. — Femmes au cimetière. 176

— 22. — La fête du Moûloûd à Casablanca : groupe d'Aïssaoua faisant partie de la procession. 184

— 23. — Fortifications de Mazagan, au bord de l'Oum er-Rebia. — La kasbah de Larache dominant la mer 200

— 24. — Mazagan. La rue principale. — Fortifications portugaises de Mazagan. 216

— 25. — Paysans des environs de Tanger se promenant en cacolet. — La traversée du Sebou dans une grande barque 224

— 26. — Vue de Tanger en accédant dans la baie . 232

— 27. — Une rue principale de Tanger. 240

— 28. — Portefaix déchargeant les bagages en rade de Tanger 252

TABLE DES GRAVURES.

Pages

PLANCHE 29. — Panorama de Rabat 258

— 30. — Route du cap Spartel. — Remparts à Tanger. 264

— 31. — Le cap Spartel. Le phare. — Le cap Spartel. Intérieur du phare. 272

— 32. — Mariée juive. — Groupe de juifs dans leur quartier 280

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE X

CHAPITRE I. — ABD EL-AZIZ. — LA SITUATION ACTUELLE.

La succession d'un sultan et les intrigues d'un vizir. — Le règne d'un jeune souverain. — Bibelots européens et tentatives de réformes. — Le *Rogui*. — Erraïssouli. — Les difficultés de l'heure présente. 1

CHAPITRE II. — LE MAGHZEN.

Ce qu'est le *Dar-el-Maghzen*. — L'autorité du sultan. — Les ministres. — La cour. — Administration des caïds. — Tribus maghzen. — Pays de *Blad-es-Siba*. — Anciens impôts coraniques. — La justice et la protection européenne. — Comment on fait rentrer dans le devoir les tribus insoumises. 23

CHAPITRE III. — LES DIVERSES RÉGIONS MAROCAINES.

Le Rif. — Les Presidios espagnols. — Les relations avec le Maghzen. — Point d'appui du rogui. — Le type rifain. — Le Gharb. — La région de Marrakech. — Le Sous et quelques villes du passé. — Rivalités de familles chérifiennes. — Les grandes foires. — Les nomades. — Origine de la dynastie actuelle. — Une richesse du Tafilelt. — Les *Ksouri* des régions frontières. 45

CHAPITRE IV. — LA VIE MAROCAINE.

Un marché marocain. — Le trafic. — Associations avec des étrangers. — Recouvrement des dettes. — Prêts

Pages

à échéance. — Les gens de la campagne. — « A quoi bon faire aujourd'hui ce qui peut être fait demain? » — Divertissements. — Jeux de poudre. — Conteurs et rassemblements du Soko 71

CHAPITRE V. — LES FEMMES MAROCAINES.

Monogamie et bigamie. — La femme pauvre et celle de la classe riche. — Les terrasses. — Comment sont conclus et célébrés les mariages. — Réceptions et préparatifs. — Le cortège nuptial et l'arrivée de la jeune femme dans la maison de son époux. — Le divorce. — Beauté féminine. — Quelques femmes ayant eu une réputation de sainteté. — La famille. — Serviteurs et esclaves 87

CHAPITRE VI. — UNE PRINCESSE MAROCAINE.

La maison d'Ouezzan. — Postérité du prophète et descendance d'un archevêque anglican. — Un mariage comme il ne s'en célèbre pas tous les jours. — Vie conjugale et influence d'une chériffa. — Une demeure chérifienne. — Première éducation de petits chorfa. 111

CHAPITRE VII. — L'ÉDUCATION.

Autour d'un nouveau-né. — Les premières années. — Respect des enfants pour leurs parents. — Événements mémorables d'une existence enfantine. — Instruction primaire. — Rétribution du *fokih*. — Principales étapes dans les études. — Un *taleb*. — A l'Université de Fez. — Vie des étudiants dans les *medersa*. — Les études. — La discipline. — Les professeurs. — Fête des tolba. — Carrières ouvertes. 127

CHAPITRE VIII. — ARTS ET INDUSTRIE.

Vestiges d'autrefois. — Architecture mauresque. — Mosquées. — Type de la maison d'habitation. — Décoration. — Cacophonie musicale. — Cuirs de Fez, tapis de Rabat, cuivres et autres produits de l'industrie indigène. — Partie de l'ameublement d'un intérieur marocain. — Ce que l'on trouve dans les bazars 145

Pages

CHAPITRE IX. — L'ISLAM AU MAROC.

Étroite union entre la loi religieuse et la loi civile. — Chorfa et marabouts. — Doubles sépultures. — *Koubba*. — Sanctuaires et villes saintes. — Confréries religieuses. — *Dheukhr*. — Quelques ordres religieux de l'islamisme. — *Zaouia*. — Pèlerinage à la Mecque. — Voyage et provisions de route. — Mosquées et prières. — Droit d'asile. — Les aumônes. — L'hôte de Dieu. — Le jeûne. — Rites funéraires. — Anges inquisiteurs. — Croyance aux *djenounn* et pratiques superstitieuses. 155

CHAPITRE X. — PRINCIPALES FÊTES.

Le premier mois de l'année musulmane. — Aumônes et fêtes de l'Achour. — Fête du Moûloûd. — Nuit de l'Élévation. — L'arbre des Destinées humaines. — Le mois du Ramadan. — Les nuits et le jeûne. — Réveilleurs. — Dispenses. — Nuit de la Puissance. — Aïd es Seghir. — Procession. — Aïd el Kébir. — Le sacrifice d'Abraham d'après la version musulmane. — Mois de trêve 193

CHAPITRE XI. — MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT.

Les *rekkas*. — Bureaux de poste. — Courrier avec l'étranger. — Manière de voyager. — Déguisement des explorateurs. — Les routes. — Difficulté des voyages. — Transport des bagages et des marchandises. — Déplacements du Sultan 209

CHAPITRE XII. — LA VIE EUROPÉENNE.

Tanger. — Un débarquement. — Difficultés d'une installation. — Les serviteurs indigènes. — Approvisionnements. — Voyages. — L'hospitalité officielle et privée. — Longueur des étapes. — Modes de locomotion. — Comment on se rend en soirée. — Promenades, sports et distractions diverses. 223

Pages

CHAPITRE XIII. — LA KASBAH DE TANGER ET LES PRISONS.

La vieille citadelle. — Petits tableaux. — Monuments publics. — Les prisonniers. — Comment ils sont traités. — Leur subsistance. — Pénalités. — Prisons de femmes 249

CHAPITRE XIV. — LES JUIFS MAROCAINS.

Juifs de l'Atlas et juifs du Maroc septentrional. — Leur condition. — Les Mellahs. — Prohibitions. — Moyens qu'ont les juifs d'améliorer leur situation. — Métiers exercés. — Origines sémitiques de quelques musulmans. — Costume des juifs non protégés. — Habitations. — Enseignement. — Mariages — Genre de vie. — Le jour du sabbat. — Observance des fêtes et grands jeûnes. — Sépultures renommées. — Saints personnages. — Synagogues et prières 257

CHAPITRE XV. — CONCLUSION 283

TABLE DES GRAVURES. 289

TABLE DES MATIÈRES. 293

GAM
Dec 19

Imprimerie F. SCHMIDT, Paris-Montrouge.

HARVARD LAW SCHOOL LIBRARY

This book is due on or before the date stamped below. Books must be returned to the Circulation Desk from which they were borrowed. **Non-receipt of an overdue notice does not exempt the user from a fine.**

RETURNED

Date

JAN 28 1997

Returning this item borrowed on

RLIN

PAUG96I 8024

ILL Department
University of Pennsylvania
3420 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104-6277